



**Programme Bourgogne
Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE +
2021-2027**

ORDRE DU JOUR

**COMITE REGIONAL DE
PROGRAMMATION DU
JEUDI 3 JUILLET 2025**



Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027
Synthèse programmation initiale

| Priorité | Intitulé | Objectif spécifique | Intitulé | Type d'action | Intitulé | Coût total | UE | Taux FEDER | Nombre de projets | | |
|----------|---|---------------------|---|---------------|--|----------------|----------------|------------|-------------------|--|--|
| 1 | Développer une économie régionale innovante et compétitive | 1.1 | Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation | TA1 | Soutenir les projets de recherche collaboratifs dans le domaine de la stratégie de spécialisation intelligente | | | | | | |
| | | | | TA2 | Soutenir la structuration de la recherche en lien avec la RIS3 | | | | | | |
| | | | | TA3 | Soutenir des projets innovants portés par les entreprises | | | | | | |
| | | 1.3 | Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME | TA1 | Soutenir les investissements stratégiques des PME | 5 453 305,72 € | 1 162 008,64 € | 21,31 % | 4 | | |
| | | | | TA2 | Soutenir l'accès des PME au financement par abondement et mise en œuvre d'instruments financiers | | | | | | |
| | | 1.2 | Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics | TA1 | Soutenir la transformation numérique des entreprises | | | | | | |
| 2 | Développer une économie régionale tournée vers le numérique au bénéfice des citoyens, des entreprises et des pouvoirs publics | | | TA2 | Soutenir les projets e-tourisme et e-culture | | | | | | |
| | | | | TA3 | Soutenir les projets e-care (e-santé, maintien à domicile et télémédecine) | | | | | | |
| | | | | TA4 | Soutenir les projets e-gouvernement : e-administration et e-citoyen | | | | | | |
| | | | | TA5 | Soutenir les projets e-formation, e-orientation & e-apprentissage | | | | | | |
| | | | | TA6 | Soutenir les projets e-mobilité | | | | | | |
| | | | | | | | | | | | |
| 3 | Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité | 2.1 | Efficacité énergétique | TA1 | Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique | 6 590 000,00 € | 2 579 013,93 € | 39,14% | 8 | | |
| | | | | TA2 | Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs | 4 707 441,94 € | 1 118 578,56 € | 23,76% | 2 | | |
| | | 2.2 | Energies renouvelables | TA1 | Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables | 723 265,42 € | 160 770,91 € | 22,23% | 1 | | |
| | | | | TA2 | Soutenir les investissements dans les équipements de conversion de vecteurs énergétiques et de stockage | | | | | | |
| | | | | TA3 | Soutenir l'accompagnement et l'animation de projets en faveur des énergies renouvelables | | | | | | |
| | | 2.7 | Protection de la nature et biodiversité | TA1 | Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité | 1 317 684,63 € | 583 266,26 € | 44,26% | 3 | | |
| | | | | TA2 | Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité | | | | | | |
| 4 | Développer l'orientation et l'offre de formation régionale | 4.5 | Amélioration des systèmes d'éducation et de formation | TA1 | Apprentissage en formation initiale | | | | | | |
| | | | | TA2 | Orientation : information / promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers | 62 862,90 € | 37 717,74 € | 60,00% | 1 | | |
| | | 4.7 | Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie | TA1 | Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région) | | | | | | |
| | | | | TA2 | Actions de formation en amont de la qualification | 3 937 999,34 € | 2 362 799,60 € | 60,00% | 4 | | |

| Priorité | Intitulé | Objectif spécifique | Intitulé | Type d'action | Intitulé | Coût total | UE | Taux FEDER | Nombre de projets |
|----------|--|---------------------|---|---------------|--|----------------|-----------------|-----------------|-------------------|
| 5 | Accompagner le développement territorial vers un développement durable | 5.1 | Développement intégré dans les zones urbaines | TA1 | Villes intelligentes | | | | |
| | | | | TA2 | Mobilités durables urbaines | 3 974 053,79 € | 700 000,00 € | 17,61% | 2 |
| | | | | TA3 | Infrastructures vertes en ville | 319 215,00 € | 146 885,40 € | 46,01% | 1 |
| | | | | TA4 | Renouvellement urbain | 945 209,56 € | 243 403,71 € | 25,75% | 2 |
| | | | | TA5 | Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu urbain | 229 536,03 € | 57 721,62 € | 25,15% | 1 |
| | | 5.2 | Développement intégré dans les zones rurales | TA1 | Villages intelligents | | | | |
| | | | | TA2 | Mobilités durables rurales | 1 199 604,72 € | 389 514,12 € | 32,47% | 2 |
| | | | | TA3 | Tourismes durables, patrimoine, équipements culturels en milieu rural | 763 567,53 € | 149 217,07 € | 19,54% | 2 |
| | | | | TA4 | Projets de renouvellement urbain en milieu rural | 613 262,83 € | 300 000,00 € | 48,92% | 1 |
| 6 | Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura | 5.2 | Développement intégré dans les zones rurales | TA1 | Accompagner le territoire dans la poursuite de durabilité de ses hébergements touristiques | | | | |
| | | | | TA2 | Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons | 3 489 522,64 € | 763 958,25 € | 21,89% | 2 |
| | | | | | | Total | 34 326 532,05 € | 10 754 855,81 € | 36 |

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 1 : synthèse p7
 - CLEMENT SAS p9
 - BFC SIGNAUX p13
 - SAUCAPS p17
 - FONCIERE ATLON P21
- Priorité 3 : synthèse p25
 - HABITAT 70 p27
 - NEOLIA p31
 - OPH Département du Doubs p35
 - ORVITIS p37
 - NEOLIA p39
 - ORVITIS p43
 - NEOLIA p45
 - ICF S-EST MEDITERRANEE HLM p49
 - Commune de Pouilly en Auxois p53
 - Mairie de St Vit p59
 - Com de St Laurent-en Grandvaux p63
 - SM PNR du Haut Jura p67
 - EPAGE Seille et Affluents p71
 - CEN Franche-Comté p75
- Priorité 5 : synthèse p81
 - Grand Besançon Métropole P83
 - Commune de Lons-le-Saunier P85
 - Dijon Métropole P87
 - Pays Montbéliard Agglo P91
 - Commune de Ciry-le-Noble P93
 - Communes de Branches p97
 - Commune de Baume-les-Dames p99
 - Commune de Lure p101
 - CC Les Bertranges p103
 - Commune de Gray p105
 - L'Etable de la Goulotte p107
- Priorité 6 : synthèse p109
 - Grand Besançon Métropole P111
 - Commune de Lons-le-Saunier P113

Programmation initiale : avis défavorable

- Synthèse p115
- Priorité 1 :
 - Parquetterie du Beau Soleil p117
 - EON PACK p119
- Priorité 3 :
 - PULSART p121
- Priorité 5 :
 - Com de Neuilly-Crimolois p123

Pour Avis : modification

- Synthèse p125
- Priorité 3 :
 - Parc national de forêts p127
 - Parc national de forêts p129
 - Parc national de forêts p131

Pour Information :

- Synthèse p133
- Priorité 1 :
 - Val de Vennes Bois p135
- Priorité 3 :
 - SIMAD p137
 - Com de Montceau-les-Mines p139

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 1 : "Développer une économie régionale innovante et compétitive"

Programmation initiale : avis favorable

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Coût total | FEDER | Taux FEDER | Etat | Région | Département | Autres publics | Privé | Autofinancement | Régime d'aide |
|-------------------------------|---------------------|---------------|--------------|--|---------------------------------|----------------|----------------|----------------|------|--------|-------------|----------------|-------|-----------------|--|
| 1 | 1.3 | 1 | BFC000482 | Tour à commande numérique pour la production industrielle d'une innovation | CLEMENT SAS | 201 740,00 € | 50 435,00 € | 25,00 % | | | | | | 151 305,00 € | SA111668 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA103603) |
| 1 | 1.3 | 1 | BFC001397 | Modernisation de l'outil industriel | BOURGOGNE FRANCHE-COMTE SIGNAUX | 2 734 010,00 € | 683 502,50 € | 25,00 % | | | | | | 2 050 507,50 € | SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189) |
| 1 | 1.3 | 1 | BFC002525 | ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION PAR L'ACQUISITION D'UNE 5 ^e MACHINE DE FABRICATION DE CAPSULES | SAUCAPS | 654 400,00 € | 65 440,00 € | 10,00 % | | | | | | 588 960,00 € | SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189) |
| 1 | 1.3 | 1 | BFC003065 | Agrandissement des locaux qui abritera les nouvelles lignes de fabrication d'équipement d'accès en hauteur pour AUDINNOV SAS | FONCIERE ATLON | 1 863 155,72 € | 362 631,14 € | 19,46 % | | | | 10 000,00 € | | 1 490 524,58 € | SA111728 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA100189) |
| Sous-total | | | 4 | | | 5 453 305,72 € | 1 162 008,64 € | | - € | - € | - € | 10 000,00 € | - € | 4 281 297,08 € | |
| Nombre de projets présentés : | | | 4 | | | TOTAL | 5 453 305,72 € | 1 162 008,64 € | - € | - € | - € | 10 000,00 € | - € | 4 281 297,08 € | |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC000482 - Tour à commande numérique pour la production industrielle d'une innovation |
| Porteur de projet | 72692053100027 CLEMENT SAS |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive |
| Type d'action | PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME |
| Eligibilité temporelle | du 28/07/2022 au 30/09/2023 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 28/07/2022 au 31/05/2023 |
| Coût total éligible | 201 740,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 50 435,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

CLEMENT SAS, implantée à Montceau-les-Mines, est une PME industrielle de haute précision, ancrée dans le tissu économique local. Son savoir-faire reconnu, sa capacité d'innovation et son engagement envers la qualité en font un acteur clé de son domaine. Pour développer ses activités dans la fabrication de machines d'emboutissage de capsules filetées en aluminium pour les bouteilles elle a décidé d'investir dans un nouveau Tour à Commande Numérique. Une subvention FEDER est envisagée à hauteur de 50 435 € pour un investissement total éligible de 201 740 € HT.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

1. Description de l'entreprise :

CLEMENT SAS est en activité depuis 1907. Localisée à MONTCEAU LES MINES (71300), elle est historiquement orientée en mécanique industrielle de haute précision. Initialement sous-traitante généraliste, cette PME s'est progressivement orientée vers la conception et fabrication de machines spéciales. Elle se distingue par son savoir-faire technique, sa capacité d'innovation, son engagement dans des projets industriels complexes. En 2024, sa direction était assurée M. Frédéric DIMIER, dépositaire du dossier de demande d'aide FEDER. CLEMENT SAS réalise en 2024 un chiffre d'affaires de près de 1,37 M d'€ et emploie 11 collaborateurs. Le capital de la SAS CLEMENT EST détenu à 100% par la SAS MONTCEAU FINANCE 2018 elle-même détenu à 100% par la holding SPIRIT of FAMILY dirigée par M. DIMIER. CLEMENT SAS a été cédée le 13/05/2025 à M. Pascal LAURENCE qui détient 80% de son capital via la SAS LUXEN et 20% restent détenus par la SAS MONTCEAU FINANCE 2018.

2. Activité de l'entreprise (Marchés, produits et savoir-faire) :

Aujourd'hui, elle est spécialisée dans 2 activités :

*La fabrication de pièces mécaniques pour divers secteurs industriels ainsi que de sous-ensembles de machines-outils pour le travail des métaux destinés principalement aux industries du secteur automobile. L'usinage de pièces représente 60% de son activité

*La fabrication de machines industrielles spéciales pour l'emboutissage automatisé et ultra-rapide de capsules aluminium à vis (pour bouteilles) en très grandes séries, ces machines sont destinées aux industriels fabricants de capsules aluminium. La fabrication de machine d'emboutissage représente 40% de son activité.

Sur le marché des machines pour l'emboutissage de capsules aluminium, CLEMENT SAS travaille depuis 1997 avec un client historique, n°1 mondial de l'emballage depuis 1997 un groupe international basé à Zurich, implanté industriellement dans plusieurs pays (Chili, Australie, Canada, USA, France, etc.). Les machines d'emboutissage conçues, développées et fabriquées par CLEMENT représentent des perspectives déterminantes de développement. Ainsi à 5 ans, elle vise l'atteinte de 80% de son chiffre d'affaires sur l'activité « machine d'emboutissage ». La société CLEMENT a démarré un nouveau programme de R&D pour faire évoluer les performances de ses machines et atteindre des cadences de 60 000 capsules/heure. Ce programme porte sur la création d'un nouveau modèle baptisé B9, en partenariat avec des ressources en interne et un cabinet extérieur.

3. La stratégie de l'entreprise :

CLEMENT SAS souhaite passer d'un mode de production actuel quasi artisanal (l'entreprise est équipée d'un tour conventionnel) avec la fabrication d'une ou deux machines d'emboutissage par an à un mode de production industrielle 4.0 grâce à l'utilisation d'un tour à commande numérique.

Son objectif est de concevoir et fabriquer une nouvelle machine d'emboutissage ultra performante automatisée de capsules aluminium, avec des cadences de travail soutenue avec une production de haute précision : le modèle B9

Les actions mises en place pour la conception du modèle B9 sont les suivantes :

- Lancement dès 2021 d'un programme de R&D pour la conception puis réalisation et la validation en 2024 d'un 1er exemplaire de machine B9 complète
- La réalisation des investissements matériels nécessaires à la production industrielle des modèles actuels (déjà innovants sur le marché) et du nouveau modèle B9 : acquisition d'un nouveau tour à commande numérique (y compris ses équipements, accessoires et outils, son logiciel de fonctionnement)
- La rénovation et l'agrandissement du bâtiment industriel existant à Montceau Les Mines afin de l'adapter aux nouvelles activités de l'entreprise ;

4. Le projet FEDER :

Le projet vise le développement des activités de fabrication de machines spéciales pour l'emboutissage de capsules aluminium sur lesquelles la SAS CLEMENT dispose d'un positionnement très compétitif. L'évolution technologique apportée par le programme d'investissements permettra : une diminution des consommations d'énergie, une baisse des coûts de production, l'introduction de la robotisation et des conditions de travail améliorées permettant d'offrir des emplois attractifs,

CLEMENT SAS sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement sur le secteur de Montceau-les-Mines (71). Cette opération s'inscrit au titre de l'objectif spécifique 1.3 qui vise dans sa fiche action validée le 03/10/2022 le soutien des investissements stratégiques des PME. Les moyens humains, matériels, administratifs et financiers mis en place sont suffisants et développés dans le dossier de demande d'aide. Le coût des investissements matériels éligibles à une subvention FEDER, s'élèvent à 201 740 € HT. L'opération s'inscrit dans le cadre du régime cadre exempté de notification N° SA.117857 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 25 % pour une moyenne entreprise telle que CLEMENT SAS ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER seul financeur public s'élève à 25 % soit 50 435 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 151 305,00 € | 50 435,00 € | 50 435,00 € | | | | |
| Taux | 75,00 % | 25,00 % | 25,00 % | | | | |
| Coût éligible | 201 740,00 € | | | | | | |

| DEPENSES | | | |
|-----------------------------------|---|------------------------|--|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Tour à commande numérique complet | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 201 740,00 € | |
| | Total dépenses | 201 740,00 € HT | |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | Résultat | ETP Annuels | 10,00 |
| FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) | Résultat | Euros | 151 305,00 |
| FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | Résultat | Entreprises | 1,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC001397 - Modernisation de l'outil industriel |
| Porteur de projet | 88344946400014 BOURGOGNE FRANCHE-COMTE SIGNAUX |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive |
| Type d'action | PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME |
| Eligibilité temporelle | du 20/03/2023 au 30/06/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 20/03/2023 au 31/12/2026 |
| Coût total éligible | 2 734 010,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 683 502,50 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Bourgogne Franche-Comté signaux investi dans des outils de production moderne, respectueux de l'environnement pour améliorer la qualité de ses produits et la satisfaction de ses clients.

Avec le soutien de l'Europe, cet investissement permettra à l'entreprise d'être plus performante, de créer de nouveaux produits tout en améliorant la qualité du travail de ses opérateurs.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Bourgogne Franche-Comté Signaux est fabricant de signalisation routière depuis 1989. Ils répondent à toutes les demandes sur le territoire national, réparti en plusieurs secteurs distincts : panneaux de signalisation, portiques, potences, hauts-mâts (PPHM), panneaux à messages variables (PMV), serrurerie et aménagement urbain.

L'entreprise produit une large gamme de panneaux, tels que des panneaux de police, directionnels, de signalisation temporaire, de signalisation de rue et d'intérêt local.

Elle est aussi spécialisée dans la fabrication et la pose de portiques, potences et hauts mâts. Ils sont un acteur majeur dans ce domaine et travaillent en partenariat avec des sociétés renommées telles que APRR, SANEF, ESCOTA, ASF, COFIROUTE et ATMB. Leur expertise permet de réaliser des ouvrages complexes en aluminium ou en acier ainsi que des portiques flux libres pouvant atteindre 46 mètres de long.

BFC Signaux développe une large gamme de produits pour baliser et sécuriser les routes : piquets neige, balises, plots certifiés pour les zones dangereuses ou encore ralentisseurs...

En tant que PME indépendante, basée aux portes de Besançon, ils garantissent une production 100% française et accompagnent dans le conseil, les prestations de pose et de marquage.

Pour soutenir leur croissance et relever les défis environnementaux, BFC Signaux a récemment construit un nouvel outil de production de 7 000 m², qui fonctionne entièrement de manière autonome en électricité.

Le présent projet d'investissement matériel innovant vient compléter ce projet d'envergure et de fabrications de nouveaux produits pour passer un cap de développement de cette entreprise en croissance permanente.

La société sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime n°SA117857 relatif aux aides à finalité régionale (AFR) pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 35,00% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 25%

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 683 502,50 €, représentant un taux de 25% d'une assiette s'élevant à 2 734 010,00€ HT.

à noter qu'une partie de la subvention sera reversée au crédit-bailleur, au prorata des dépenses engagées par ce dernier. Les montants seront définis dans la convention.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|----------------------|-----------------------|---------------------|--|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 2 050 507,50 € | 683 502,50 € | 683 502,50 € | | | | |
| Taux | 75,00 % | 25,00 % | 25,00 % | | | | |
| Coût éligible | 2 734 010,00 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|--------------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Chaîne de traitement des panneaux aluminium - dégraissage | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 340 300,00 € |
| Chaîne emballage expédition | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 51 081,00 € |
| Ensemble de machines de moulage de panneaux | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 928 740,00 € |
| Ensemble réseau industriel | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 92 793,00 € |
| Ensemble stockage ergonomique & automatisé | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 742 263,00 € |
| Equipement complet atelier de peinture | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 578 833,00 € |
| Total dépenses | | 2 734 010,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | Résultat | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | Résultat | ETP Annuels | 6,00 |
| FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) | Résultat | Euros | 2 050 507,50 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC002525 - ACCROISSEMENT DE LA CAPACITE DE PRODUCTION PAR L'ACQUISITION D'UNE 5° MACHINE DE FABRICATION DE CAPSULES |
| Porteur de projet | 35330058500018 SAUCAPS |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive |
| Type d'action | PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME |
| Eligibilité temporelle | du 30/06/2023 au 15/05/2024 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 30/06/2023 au 15/01/2024 |
| Coût total éligible | 654 400,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 65 440,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

La SARL SAUCAPS est une PME familiale créée en 1990 et basée à Beaune (21200) en Côte-d'Or. Elle est spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de capsules de surbouchage, coiffes et pions fiscaux. Son activité principale est la fabrication et la commercialisation de capsules de surbouchage créées à partir de bobines colorées de matière de complexe-aluminium. Les capsules sont décorées selon les souhaits des clients grâce à l'impression par transfert à chaud de décor sur la jupe et/ou sur la tête de la capsule.

Dans le cadre de son développement, l'entreprise SAUCAPS souhaite investir dans une nouvelle machine de fabrication de capsules, sa capacité de production actuelle ne permettant pas d'absorber la hausse du volume des commandes clients. Cette nouvelle machine permettra également d'améliorer la qualité du système d'embossage et de proposer des nouvelles longueurs de jupes courtes permettant ainsi de répondre à une nouvelle demande des clients.

Cet investissement permettra à l'entreprise d'améliorer sa compétitivité grâce à l'augmentation de sa capacité de production et une meilleure qualité des produits proposés. Elle sera ainsi en mesure de produire davantage tout en réduisant ses délais de livraison.

La société SAUCAPS sollicite une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la compétitivité des PME.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Présentation de l'entreprise : La SARL SAUCAPS est une PME basée à Beaune (21200) en Côte-d'Or et spécialisée dans la fabrication et la commercialisation de capsules de surbouchage créées à partir de bobines colorées de matière de complexe-aluminium. Les capsules sont décorées selon les souhaits des clients grâce à l'impression par transfert à chaud de décor sur la jupe et/ou sur la tête de la capsule.

Objectifs et éligibilité de l'opération : Le projet consiste en l'investissement dans une nouvelle machine de fabrication de capsules neuve et innovante lui permettant de répondre à une demande croissante de sa clientèle, de réduire ses délais de fabrication et de diversifier sa production, renforçant ainsi son positionnement sur le marché.

L'opération est éligible à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME" de l'OS1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER)" de la priorité 1 prévue au Programme Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027. Elle répond aux objectifs du programme de contribuer au renforcement de la croissance et de la compétitivité des PME en soutenant leurs investissements.

Éligibilité du porteur : En tant que PME, le porteur de projet est un bénéficiaire éligible à la Fiche Action "Investissements stratégiques des PME" de l'OS1.3 de la priorité 1 prévue au Programme Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027. L'entreprise SAUCAPS est qualifiée de petite entreprise au sens de l'annexe 1 du règlement général d'exemption par catégorie n° 800/2008 du 6 août 2008.

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle est située à Beaune en Côte-d'Or (21). Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 30/06/2023 via le portail e-Synergie. Au regard des éléments transmis, aucun engagement juridique n'a été passé avant cette date.

Régime d'aide : Cette opération s'inscrit dans le cadre du régime n° SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026. Le taux d'aide publique maximum prévu par ce régime est de 20% pour les petites entreprises. Celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 65 440 €, soit 10% d'une assiette totale de 654 400 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EUROPEENNE | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|--|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 588 960,00 € | 65 440,00 € | | | | | |
| Taux | 90,00 % | 10,00 % | | | | | |
| Coût éligible | 654 400,00 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|------------------------------------|--|---|-----------------|
| Poste de dépense | | | |
| MACHINE DE FABRICATION DE CAPSULES | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 654 400,00 € |
| | | Total dépenses | 654 400,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | Résultat | ETP Annuels | 2,00 |
| FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) | Résultat | Euros | 588 960,00 |
| FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | Résultat | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | Réalisation | Entreprises | 1,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC003065 - Agrandissement des locaux qui abritera les nouvelles lignes de fabrication d'équipement d'accès en hauteur pour AUDINNOV SAS |
| Porteur de projet | FONCIERE ATLON |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive |
| Type d'action | PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME |
| Eligibilité temporelle | du 14/11/2022 au 31/01/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 14/11/2022 au 30/09/2024 |
| Coût total éligible | 1 863 155,72 € HT |
| Montant de l'aide UE | 362 631,14 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le nouveau bâtiment aura une superficie de 3 300 m². Les 2 halls seront équipés de 1500m² de panneaux photovoltaïques qui permettront une autoconsommation partielle des machines (300kw crête) et la revente sur le marché du surplus (WE et jours de faible consommation). Une série de bornes de recharge VL sera installée.

Ces nouveaux locaux permettront à l'entreprise de :

- Optimiser l'organisation globale, en regroupant ces îlots de production et stockages sur un seul site pour réduire les coûts de transports entre sites de production et pour centraliser les ressources humaines et matériels,
- Créer un cinquième îlot de production (400 m²) dédié à la fabrication de profils, matière première des produits AUDINNOV. L'intercalation de ce procédé permettra de réduire le coût des matières premières, de sous-traitance et de transport.
- Diversifier ces compétences et savoir-faire qui seront uniques en France.
- D'augmenter ces parts de marché, en répondant plus facilement à des appels d'offres France et export sur de gros volumes, grâce à l'optimisation des délais d'approvisionnement de notre matière première.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La demande de subvention déposée par la SARL Foncière Atlon répond à l'ensemble des exigences réglementaires imposées par le programme FEDER 21-27.

- La SARL Foncière Atlon en tant que petite entreprise au sens de la Recommandation 2003/361/CE de la Commission Européenne est éligible au programme.

- L'opération L'opération consiste en l'extension d'un bâtiment industriel déjà existant. Cet investissement a pour finalité d'assurer l'accroissement de l'entreprise Audinnov liée à 100% à la société Foncière Atlon et son dirigeant Monsieur Yves BUGY répond bien aux objectifs du programme opérationnel FEDER-FSE 2021-2027 et plus précisément dans le cadre du PR01 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" - et l'O.S 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création des emplois dans les PME, y compris les investissements productifs" et en compatibilité avec le Type d'Action suivant: "Investissements

stratégique des PME".

A terme, cela se traduira pour la société Audinnov par à un gain de compétitivité, une augmentation du chiffre d'affaires de l'entreprise estimée à 20% par an pour les 3 années à venir, soit un CA de 7 millions d'euros en 2026 et une augmentation des exportations de 15%.

La demande de subvention déposée par la SARL Foncière Atlon est donc éligible au programme FEDER 21-27.

La SARL Foncière Atlon sollicite donc une subvention européenne pour réaliser ce projet de développement. Cette opération s'inscrit au titre de l'OS1.3 et vise à renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs (FEDER).

Cette opération s'inscrit également dans le cadre du régime au régime cadre exempté de notification n°SA.111728 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2024-2026, le taux d'intervention publique maximum est de 20,00% ; celui-ci est bien respecté puisque l'intervention du FEDER s'élève à 19,46% additionné à un cofinancement de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne équivalent à 0,54% de l'assiette éligible retenue.

Compte tenu de ces éléments, il est proposé une aide FEDER de 362 631,14 €, représentant un taux de 19,46% d'une assiette s'élevant à 1863 155,72 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | |
|---------------|----------------|--------------|--|------------------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | UNION EUROPEENNE | AUTRES PUBLICS |
| Engagement | | | Fonds européen de développement régional | Communauté de communes |
| | | | | |
| Montant | 1 490 524,58 € | 372 631,14 € | 362 631,14 € | 10 000,00 € |
| Taux | 80,00 % | 20,00 % | 19,46 % | 0,54 % |
| Coût éligible | 1 863 155,72 € | | | |

| DEPENSES | | |
|------------------|------------------------------------|-------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| LOT 1 | 240- Autres dépenses (à spécifier) | 646 597,00 € |
| LOT 2 | 240- Autres dépenses (à spécifier) | 875 697,95 € |
| LOT 3 | 240- Autres dépenses (à spécifier) | 340 860,77 € |
| Total dépenses | | 1 863 155,72 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | Résultat | ETP Annuels | 5,00 |
| FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) | Résultat | Euros | 1 490 524,58 |
| FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | Résultat | Entreprises | 20,00 |
| FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | Réalisation | Entreprises | 1,00 |

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 3 : "Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité"
Programmation initiale : avis favorable

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Coût total | FEDER | Taux FEDER | Etat | Région | Département | Autres publics | Privé | Autofinancement | Régime d'aide | | |
|--------------------------------------|---------------------|---------------|--------------|---|--|-----------------------|------------------------|------------|-----------------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|------------|-----------------------|--|------------|-----------------------|
| 3 | 2.1 | 1 | BFC007450 | SAINT LOUP SUR SEMOUSE (70), 1 à 6 Place Morelle : Rénovation énergétique de 47 logements sociaux dans 5 bâtiments | HABITAT 70 | 470 000,00 € | 188 000,00 € | 40,00 % | | 32 328,79 € | | 181 623,84 € | | 68 047,37 € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC008398 | VIEUX-CHARMONT (25), 8-9 Rue Es Coutey, 9-11-13-19-21 Rue Crépon, 10 Rue du Nord : Rénovation énergétique de 34 logements sociaux dans 8 bâtiments (Arbues 2) | SA HLM NEOLIA | 340 000,00 € | 136 000,00 € | 40,00 % | | 30 548,15 € | | 113 333,33 € | | 60 118,52 € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC008469 | MAICHE 10, 12 et 26, avenue du Maréchal Leclerc - Amélioration de 18 logements | OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS | 180 000,00 € | 72 000,00 € | 40,00 % | 14 194,28 € | 18 765,19 € | 2 774,52 € | | | 72 266,01 € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC008713 | CHENOUE BAT ILM 90 LOGEMENTS 14 à 30 rue Ernest Renan | ORVITIS | 900 000,00 € | 303 013,93 € | 33,67 % | | 400 909,86 € | | 196 076,21 € | | - € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC009582 | MONTBELIARD (25), 1 à 11 rue Claude Debussy : Rénovation énergétique de 54 logements sociaux dans 8 bâtiments | SA HLM NEOLIA | 540 000,00 € | 216 000,00 € | 40,00 % | | 32 268,69 € | | 108 000,00 € | | 183 731,31 € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC009833 | AUXONNE 2 à 18 rue des Ursulines 58 logements | ORVITIS | 580 000,00 € | 232 000,00 € | 40,00 % | | 64 168,60 € | 35 041,67 € | | | 248 789,73 € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC009839 | BESANCON (25), 22 à 32 Avenue Ile de France : Rénovation énergétique de 198 logements sociaux dans 1 bâtiment | SA HLM NEOLIA | 1 980 000,00 € | 792 000,00 € | 40,00 % | | 82 615,73 € | | | | 1 105 384,27 € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC010113 | DIJON (21), ZUP du Lac, 1-3-5-7 Allée de Chambéry et 12-14-16 Avenue du Lac : Rénovation énergétique de 160 logements sociaux dans 3 bâtiments | ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLML | 1 600 000,00 € | 640 000,00 € | 40,00 % | | 163 801,36 € | | 65 248,69 € | | 730 949,95 € | 2012-21 Décision d'exemption SIEG notifiée sous le numéro C2011-9380 | | |
| Sous-total | | | 8 | | | 6 590 000,00 € | 2 579 013,93 € | | 14 194,28 € | 825 406,37 € | 37 816,19 € | 664 282,07 € | - € | 2 469 287,16 € | | | |
| 3 | 2.1 | 2 | BFC005202 | Rénovation énergétique de l'école maternelle du Colombier | COMMUNE DE POUILLY-EN-AUXOIS | 997 216,19 € | 118 578,56 € | 11,89% | 299 165,02 € | 146 660,87 € | 233 368,51 € | | | 199 443,23 € | Auc - Aucun régime d'aide | | |
| 4 | 2.2 | 3 | BFC007027 | Nouveau groupe scolaire BEPOS et salle multi-activités et intergénérationnelles | Mairie de Saint Vit | 3 710 225,75 € | 1 000 000,00 € | 26,95% | 571 107,46 € | 207 930,31 € | 158 290,06 € | 160 000,00 € | | 1 612 897,92 € | Auc - Aucun régime d'aide | | |
| Sous-total | | | 2 | | | 4 707 441,94 € | 1 118 578,56 € | | 870 272,48 € | 354 591,18 € | 391 658,57 € | 160 000,00 € | - € | 1 812 341,15 € | | | |
| 3 | 2.2 | 1 | BFC007935 | Réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire | COMMUNE DE SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX | 723 265,42 € | 160 770,91 € | 22,23% | 202 070,35 € | | | 143 444,53 € | | 216 979,63 € | SA111726 - Régime cadre exempté relatif aux aides en faveur de la protection de l'environnement (ex RA n° SA59108) | | |
| Sous-total | | | 1 | | | 723 265,42 € | 160 770,91 € | | 202 070,35 € | - € | - € | 143 444,53 € | - € | | | | |
| 3 | 2.7 | 1 | BFC006062 | Restauration éco-morphologique du Tacon par l'application de solutions fondées sur la nature | SM du Parc naturel régional du Haut-Jura | 225 152,61 € | 69 538,23 € | 30,88% | | | | 108 310,30 € | | 47 304,08 € | Auc - Aucun régime d'aide | | |
| 3 | 2.7 | 1 | BFC006858 | Travaux de reméandrage de la Brenne à Chaudrey | EPAGE Seille et Affluents | 282 620,34 € | 83 201,00 € | 29,44% | | | | 138 669,00 € | | 60 750,34 € | Auc - Aucun régime d'aide | | |
| 3 | 2.7 | 1 | BFC006929 | Mise en oeuvre du Plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté en 2024 | CONSERVATOIRE D'ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE | 809 911,68 € | 430 527,03 € | 53,16% | 90 307,33 € | 125 898,20 € | 45 582,29 € | 117 377,14 € | | 219,69 € | Auc - Aucun régime d'aide | | |
| Sous-total | | | 3 | | | 1 317 684,63 € | 583 266,26 € | | 90 307,33 € | 125 898,20 € | 45 582,29 € | 364 356,44 € | - € | 108 274,11 € | | | |
| Nombre de projets présentés : | | | 14 | | | TOTAL | 13 338 391,99 € | | 4 441 629,66 € | | 1 176 844,44 € | 1 305 895,75 € | | 475 057,051 € | 332 083,04 € | - € | 4 389 902,42 € |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC007450 - SAINT LOUP SUR SEMOUSE (70), 1 à 6 Place Morelle : Rénovation énergétique de 47 logements sociaux dans 5 bâtiments |
| Porteur de projet | 39960618500011 HABITAT 70 |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 03/04/2024 au 31/10/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 03/04/2024 au 03/10/2025 |
| Coût total éligible | 470 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 188 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

HABITAT 70 réhabilite 47 logements dans 5 bâtiments collectifs construits dans les années 1970 et qui sont situés autour de la Place Morelle à Saint-Loup-sur-Semouse :

- Bâtiment A situé au n°1 Place Morelle de 17 logements,
- Bâtiment B situé au n°3 Place Morelle de 10 logements,
- Bâtiment C situé au n°5 Place Morelle de 5 logements,
- Bâtiment D situé au n°2 Place Morelle de 5 logements,
- Bâtiment E situé aux n°4 et 6 Place Morelle de 10 logements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 47 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- Gain thermique calculé par la DTE de :
- 107,19 kWhep/m².an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,
- 113,36 kWhep/m².an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,
- 111,57 kWhep/m².an pour le bâtiment C au n°5 de 5 logements,
- 112,06 kWhep/m².an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,
- 109,94 kWhep/m².an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 311,33 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 66,54 teqCO2/an

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation fixé à 104,00 kWhEp/m².an :
78,60 kWhEp/m².an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,
87,02 kWhEp/m².an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,
79,27 kWhEp/m².an pour le bâtiment C au n°5 de 5 logements,
79,78 kWhEp/m².an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,
78,40 kWhEp/m².an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

HABITAT 70 a transmis une attestation datée du 19/08/2024 qui indique ne pas récupérer la TVA. Pour autant, l'instruction des dossiers de logements sociaux est effectuée en HT depuis la programmation 2014-2020.

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Gain thermique calculé par la DTE de :

107,19 kWhEp/m².an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,
113,36 kWhEp/m².an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,
111,57 kWhEp/m².an pour le bâtiment C au n°5 de 5 logements,
112,06 kWhEp/m².an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,
109,94 kWhEp/m².an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,
soit ≤ 200 kWhEp/m².an

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 260 m : pour le département 70 avec une altitude ≤ 400 m, la consommation d'énergie primaire (CEP) doit être > 65 et ≤ 104 kWhEp/m².an

CEP du projet :

78,60 kWhEp/m².an pour le bâtiment A au n°1 de 17 logements,
87,02 kWhEp/m².an pour le bâtiment B au n°3 de 10 logements,
79,27 kWhEp/m².an pour le bâtiment C au n°5 de 5 logements,
79,78 kWhEp/m².an pour le bâtiment D au n°2 de 5 logements,
78,40 kWhEp/m².an pour le bâtiment E aux n°4 et 6 de 10 logements,
Soit une assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 47 logements x 10 000,00 € par logement

= 470 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 470 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 47 logements = 188 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 188 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 188 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 188 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 470 000 € * 40% = 188 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 188 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Ce dossier a été ajourné au CRP du 23/05/2025 en raison d'une précision à apporter sur l'origine des fonds du cofinancement ETAT - PALULOS. Par mail reçu de la DREAL du 27/05/2025, il est confirmé que la décision de financement date de 2023, donc hors plan de relance PALULOS car la fin d'engagement de dossiers plan de relance était fixée au 31 décembre 2022 (NB : Le plan de relance n'était pas cumulable avec le FEDER parce que financé en partie avec des fonds européens). Le cofinancement PALULOS est donc cumulable avec l'aide FEDER.

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 188 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Avance de 30% non demandée par HABITAT 70.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | Autre partenaire ponctuel | REGION | UNION EUROPEENNE |
|---------------|--------------|--------------|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | ETAT - PALULOS 2023 sur crédits internes | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Fonds européen de développement régional |
| Engagement | | | | | |
| Montant | 68 047,37 € | 401 952,63 € | 181 623,84 € | 32 328,79 € | 188 000,00 € |
| Taux | 14,48 % | 85,52 % | 38,64 % | 6,88 % | 40,00 % |
| Coût éligible | 470 000,00 € | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant | 020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire | 470 000,00 € |
| Total dépenses | | 470 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 47,00 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 311,33 |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 66,54 |
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | Non pertinent |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC008398 - VIEUX-CHARMONT (25), 8-9 Rue Es Coutey, 9-11-13-19-21 Rue Crépon, 10 Rue du Nord : Rénovation énergétique de 34 logements sociaux dans 8 bâtiments (Arbues 2) |
| Porteur de projet | 30591873200010 SA HLM NEOLIA |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 25/10/2022 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 25/10/2022 au 14/12/2025 |
| Coût total éligible | 340 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 136 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 34 logements dans 8 bâtiments collectifs répartis dans le quartier des Arbues (tranche 2) sur la commune de VIEUX-CHARMONT (25).

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine.

Les logements rénovés sont répartis comme suit :

- 8 Rue Es Coutey : 6 logements
- 9 Rue Es Coutey : 6 logements
- 9 Rue Crépon : 2 logements
- 11 Rue Crépon : 4 logements
- 13 Rue Crépon : 4 logements
- 19 Rue Crépon : 4 logements
- 21 Rue Crépon : 4 logements
- 10 Rue du Nord : 4 logements

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 34 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE

- Gain énergétique > 200 kWhep/m².an pour les 8 bâtiments rénovés,
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 177,05 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 37,31 teqCO₂/an

ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée (> 60 et ≤ 96 kWhep/m².an) à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation :
 - 9 Rue Crépon - 2 logements : gain de 258,47 kWhep/m².an et CEP de 86,88 kWhep/m².an
 - 10 Rue du Nord - 4 logements : gain de 322,64 kWhep/m².an et CEP de 68,25 kWhep/m².an
- Consommation d'Énergie Primaire (CEP) après travaux projetée (≤ 60 kWhep/m².an) à et qui est inférieure au niveau requis avec modulation :
 - 8 Rue Es Coutey - 6 logements : CEP 59,56 kWhep/m².an
 - 9 Rue Es Coutey - 6 logements : CEP 59,56 kWhep/m².an
 - 11 Rue Crépon - 4 logements : CEP 48,99 kWhep/m².an
 - 13 Rue Crépon - 4 logements : CEP 48,99 kWhep/m².an
 - 19 Rue Crépon - 4 logements : CEP 53,02 kWhep/m².an
 - 21 Rue Crépon - 4 logements : CEP 53,02 kWhep/m².an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE :

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 318 m :

- 1) Assiette forfaitaire de 12 500,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE > 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :
 - 9 Rue Crépon - 2 logements : gain de 258,47 kWhep/m².an et CEP de 86,88 kWhep/m².an
 - 10 Rue du Nord : 4 logements : gain de 322,64 kWhep/m².an et CEP de 68,25 kWhep/m².an

- 2) Assiette forfaitaire de 15 000,00 € par logement sans condition de gain car CEP projet ≤ 60 kWhep/m².an :

- 8 Rue Es Coutey - 6 logements : CEP 59,56 kWhep/m².an
- 9 Rue Es Coutey - 6 logements : CEP 59,56 kWhep/m².an
- 11 Rue Crépon : 4 logements : CEP 48,99 kWhep/m².an
- 13 Rue Crépon : 4 logements : CEP 48,99 kWhep/m².an
- 19 Rue Crépon : 4 logements : CEP 53,02 kWhep/m².an
- 21 Rue Crépon : 4 logements : CEP 53,02 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

$$= (6 \text{ logements} \times 12 500,00 \text{ € par logement}) + (28 \text{ logements} \times 15 000,00 \text{ € par logement})$$

$$= 75 000,00 \text{ €} + 420 000,00 \text{ €}$$

$$= 495 000,00 \text{ €}$$

Bonus matériaux biosourcés : Non

La demande déposée par NEOLIA a été déposée avec un montant de dépenses de 340 000,00 € et correspond à un forfait de 10 000,00 € par logement. Le montant total des dépenses éligibles est plafonné à 340 000,00 €.

Total dépenses éligibles : 340 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT OU DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE PRIMAIRE :

Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 318 m :

1) Forfait de 5 000 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE > 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- 9 Rue Crépon - 2 logements : gain de 258,47 kWhep/m².an et CEP de 86,88 kWhep/m².an
- 10 Rue du Nord : 4 logements : gain de 322,64 kWhep/m².an et CEP de 68,25 kWhep/m².an

Soit un forfait de 5 000,00 € par logement 4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an
Soit 5 000,00 € x 6 logements = 30 000,00 €

2) Forfait de 6 000,00 € par logement sans condition de gain car CEP projet ≤ 60 kWhep/m².an :

- 8 Rue Es Couteay - 6 logements : CEP 59,56 kWhep/m².an
- 9 Rue Es Couteay - 6 logements : CEP 59,56 kWhep/m².an
- 11 Rue Crépon - 4 logements : CEP 48,99 kWhep/m².an
- 13 Rue Crépon - 4 logements : CEP 48,99 kWhep/m².an
- 19 Rue Crépon - 4 logements : CEP 53,02 kWhep/m².an
- 21 Rue Crépon - 4 logements : CEP 53,02 kWhep/m².an

Soit 6 000,00 € x 28 logements = 168 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 30 000,00 € + 168 000,00 € = 198 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande de FEDER déposée par NEOLIA est de 136 000 € et correspond à un montant plafond de 4 000,00 € par logement.
AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST PLAFFONNÉE AU MONTANT DEMANDE SOIT 136 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 340 000 € * 40% = 136 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFFONNÉE A 136 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉ :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 136 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

L'avance de 30% a été demandée par NEOLIA par message Synergie en date du 23/12/2024.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

| RESSOURCES | | | Autre partenaire ponctuel | REGION | UNION EUROPEENNE |
|---------------|---------------------|---------------------|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | ETAT - PALULOS 2023 sur crédits internes | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Fonds européen de développement régional |
| Engagement | | | 27/12/2023 | 11/12/2023 | |
| Montant | 60 118,52 € | 279 881,48 € | 113 333,33 € | 30 548,15 € | 136 000,00 € |
| Taux | 17,68 % | 82,32 % | 33,33 % | 8,98 % | 40,00 % |
| Coût éligible | 340 000,00 € | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|------------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant | 020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire | 340 000,00 € |
| Total dépenses | | 340 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 34,00 |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 37,31 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 177,05 |
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | Non pertinent |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC008469 - MAICHE 10, 12 et 26, avenue du Maréchal Leclerc - Amélioration de 18 logements |
| Porteur de projet | 27250001800010 OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DU DEPARTEMENT DU DOUBS |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2023 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/07/2023 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 180 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 72 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |



Résumé du projet

L'amélioration thermique est le principal objectif de cette opération et elle passe par le changement des menuiseries extérieures, le remplacement des chaudières individuelles et la pose d'une isolation thermique par l'extérieur. L'amélioration du confort du locataire est également recherchée : réfection des pièces humides et le remplacement des appareils sanitaires, mise en œuvre d'une VMC et réfection de toutes les peintures du logement.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 18 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 101,29 MWhep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 23,88 teqCO2/an.

Référence département du Doubs et altitude de 790/801m > 800 m : niveau à atteindre : 112 CEP > 72,38 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Plancher bois sur combles avec scories ou 8cm de laine de verre détériorée. Composition / état après travaux : Dépose et mise en place de 28cm de laine de verre, et isolation polyuréthane de 18cm. Performance après travaux : $R= 8.2 \text{ à } 8.7 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Mur en pierres non isolés. Composition / état après travaux : ITE PSE enduit 16cm. Performance après travaux : $R= 5.15 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Plancher : Composition / état avant travaux : Plancher béton sur sous sol avec fibrastyrene de 5cm. Composition / état après travaux : Dépose et installation 14cm flocage en remplacement. Performance après travaux : $R= 3.65 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries double vitrage 4/12/4 Uw= 2.6 W/m²K. Composition / état après travaux : Portes palières bois non isolantes Menuiseries double vitrage 4/16/4 BE AR avec volets roulants Portes palières métalliques isolantes. Performance après travaux : $Uw= 1.3 \text{ W/m}^2$. $Ud < 1.3 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$

Chauffage : Composition / état avant travaux : Chaudières individuelles gaz Radiateurs gaz sur ventouses. Composition / état après travaux : Chaudières individuelles gaz condensation. Performance après travaux : Vanes thermostatiques

ECS : Composition / état avant travaux : liée au chauffage et ballons électriques 150l pour le R+2 . Composition / état après travaux : liée au chauffage

Ventilation : Composition / état avant travaux : VMC simple flux auto-réglable. Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | REGION | UNION EUROPEENNE | DEPARTEMENT | ETAT | REGION |
|---------------|--------------|--------------|--|--|-------------|---|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | | | | | |
| Engagement | | | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Fonds européen de développement régional | Doubs | Logement, égalité des territoires et ruralité | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon |
| | | | 12/12/2023 | | 03/10/2022 | 23/12/2023 | 07/12/2021 |
| Montant | 72 266,01 € | 107 733,99 € | 11 242,00 € | 72 000,00 € | 2 774,52 € | 14 194,28 € | 7 523,19 € |
| Taux | 40,15 % | 59,85 % | 6,25 % | 40,00 % | 1,54 % | 7,89 % | 4,18 % |
| Coût éligible | 180 000,00 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---|-----------------|
| Poste de dépense | | | |
| dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi de comptage des consommations | | 020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire | 180 000,00 € |
| Total dépenses | | | 180 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 23,88 |
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 18,00 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 101,29 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|---|---|
| Projet | BFC008713 - CHENOVE BAT ILM 90 LOGEMENTS 14 à 30 rue Ernest Renan |
| Porteur de projet | 27210001700024 ORVITIS |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 16/01/2023 au 01/03/2025 |
| Coût total éligible | 900 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 303 013,93 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |



Résumé du projet

Orvitis souhaite améliorer la performance énergétique de 90 logements situés rue Ernest Renan à Chenove(21) afin d'atteindre le niveau BBC rénovation. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 90 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire de 524,07MWhep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 34,17 teqCO2/an.

Référence département de la Côte d'Or et altitude de 260m < 400 m : niveau à atteindre : 96 CEP > 84,17 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Terrasse avec 5cm d'isolant. Composition / état après travaux : Dépose et mise en place de 18cm isolation polyuréthane. Performance après travaux : $R= 7.5 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Mur béton non isolé Composition / état après travaux : ITE enduite 19cm ou isolant sous bardage 16cm ITE enduite 16cm. Performance après travaux : $R= 4 \text{ à } 5.1 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Plancher : Composition / état avant travaux : Plancher béton avec flocage 3cm Composition / état après travaux : Flocage en sous face de plancher sur sous sol ou fibrastyrène ep 13.5 en sous face sur extérieur. Performance après travaux : $R= 3.5 \text{ m}^2 \cdot ^\circ\text{C}/\text{W}$

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries bois simple vitrage avec volets roulants Composition / état après travaux : Menuiseries PVC double vitrage 4/16/4. Performance après travaux : $Uw= 1.3 \text{ W}/\text{m}^2 \cdot \text{K}$

Chauffage : Composition / état avant travaux : Sur réseau de chaleur de Dijon Composition / état après travaux : inchangé

ECS : Composition / état avant travaux : liée au chauffage Composition / état après travaux : inchangé

Ventilation : Composition / état avant travaux : VMC simple flux auto-réglable Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | AUTRES PUBLICS | UNION EUROPEENNE | REGION | REGION | EPCI |
|---------------|--------------|--------------|----------------|--|--|--|-----------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | ANRU | Fonds européen de développement régional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Dijon Métropole |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 0,00 € | 900 000,00 € | 180 000,00 € | 303 013,93 € | 30 000,00 € | 370 909,86 € | 16 076,21 € |
| Taux | 0,00 % | 100,00 % | | 20,00 % | 33,67 % | 3,33 % | 41,21 % |
| Coût éligible | 900 000,00 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---|-----------------|
| Poste de dépense | | | |
| dépenses éligibles économies d'énergie par logement | | 020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire | 900 000,00 € |
| Total dépenses | | | 900 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 90,00 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 524,07 |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 34,17 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC009582 - MONTBELIARD (25), 1 à 11 rue Claude Debussy : Rénovation énergétique de 54 logements sociaux dans 8 bâtiments |
| Porteur de projet | 30591873200010 SA HLM NEOLIA |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 01/03/2023 au 31/12/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/03/2023 au 31/12/2026 |
| Coût total éligible | 540 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 216 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

NEOLIA poursuit sa volonté d'entretenir et d'améliorer son patrimoine locatif en inscrivant sur ses feuilles de route ses bâtiments énergivores.

NEOLIA réhabilite 2 bâtiments collectifs situés à MONTBELIARD (25) aux 1 à 11 rue Claude Debussy.

Ces bâtiments construits en 1974 et de type R+4, se compose de 54 logements répartis sur 2 bâtiments (30 logements pour le bâtiment A et 24 logements pour le bâtiment B) et 8 entrées dont 2 individuelles.

On y trouve 5 T2, 23 T3, 20 T4, 5 T5 et 1 T6.

Le quartier de la Petite Hollande est en pleine requalification et le projet s'intégrera parfaitement dans son nouvel environnement.

Ces travaux permettront d'atteindre le niveau BBC, ce qui permettra de faire réaliser des économies de charges aux occupants tout en améliorant l'impact écologique de l'immeuble.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 54 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment A - 30 logements : gain de 137,84 kWhep/m².an et CEP de 80,06 kWhep/m².an
- Bâtiment B - 24 logements : gain de 131,01 kWhep/m².an et CEP de 92,09 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 395,36 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 29,82 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 330 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE > 200 kWhEp/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhEp/m².an :

- Bâtiment A - 30 logements : gain de 137,84 kWhEp/m².an et CEP de 80,06 kWhEp/m².an

- Bâtiment B - 24 logements : gain de 131,01 kWhEp/m².an et CEP de 92,09 kWhEp/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 54 logements x 10 000,00 € par logement

= 540 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 540 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

4 000 € par logement pour un gain jusqu'à 200 kWhEp/m².an

Soit 4 000 € x 54 logements = 216 000 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 216 000 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLlicité PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 216 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSIL, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 216 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 540 000 € * 40% = 216 000 €

AINSIL, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 216 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 216 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Avance non demandée par NEOLIA.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | | |
|---------------|--------------|--------------|----------------|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | AUTRES PUBLICS | REGION | UNION EUROPEENNE |
| Financeur | | | ANRU | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Fonds européen de développement régional |
| Engagement | | | | | |
| Montant | 183 731,31 € | 356 268,69 € | 108 000,00 € | 32 268,69 € | 216 000,00 € |
| Taux | 34,02 % | 65,98 % | 20,00 % | 5,98 % | 40,00 % |
| Coût éligible | 540 000,00 € | | | | |

| DEPENSES | | | |
|---|---|----------------|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant | 020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire | 540 000,00 € | |
| | | Total dépenses | 540 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | Non pertinent |
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 54,00 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 395,36 |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 29,82 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | | |
|---|---|---|
| Projet | BFC009833 - AUXONNE 2 à 18 rue des Ursulines 58 logements | |
| Porteur de projet | 27210001700024 ORVITIS | |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 | |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité | |
| Type d'action | PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique | |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 01/09/2026 |  |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 15/09/2023 au 28/03/2025 | |
| Coût total éligible | 580 000,00 € HT |  |
| Montant de l'aide UE | 232 000,00 € | |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 | |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 | |

Résumé du projet

Orvitis souhaite améliorer la performance énergétique de 58 logements situés rue des Ursulines à Auxonne (21) afin d'atteindre le niveau BBC rénovation. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Projet répondant aux objectifs de la fiche action « Rénovation énergétique logement social » du Programme Opérationnel Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 21-27 :

Cette opération de réhabilitation de 58 logements avec une consommation finale projetée d'énergie primaire RCR26 de 317,57MW-hep/an permettra l'atteinte du niveau BBC Rénovation. Une diminution de la consommation énergétique des ménages est visée. Les émissions de gaz à effet de serre projetées RCR29 sont de 66,48 teqCO2/an.

Référence département de la Côte d'Or et altitude de 185m < 400 m : niveau à atteindre : 96 CEP > 91,41 le niveau BBC Effinergie est donc atteint.

Points techniques de l'opération analysés par la DTE (Direction de la Transition Énergétique) :

Toiture : Composition / état avant travaux : Plancher béton sous combles avec 15cm laine de verre vétuste. Composition / état après travaux : Dépose et mise en place de 30cm laine de verre. Performance après travaux : R= 8 m².°C/W

Murs extérieurs : Composition / état avant travaux : Mur béton / lame d'air / brique avec ITE 7cm en pignons. Composition / état après travaux : ITE PSE haute densité enduit 15cm. Performance après travaux : R= 4.2 m².°C/W

Plancher : Composition / état avant travaux : Plancher béton avec flocage 6cm R=1.1 m².K/W. Composition / état après travaux : Conservé en l'état car espace insuffisant pour augmenter l'épaisseur

Menuiseries extérieures : Composition / état avant travaux : Menuiseries PVC Uw= 2.17 W/m²K. Composition / état après travaux : Inchangé (révision des joints d'étanchéité)

Chauffage : Composition / état avant travaux : Chaufferie collective gaz avec 2 chaudières condensation pour le bat. 2-14 Composition / état après travaux : inchangé Chaufferie collective gaz ancienne bat 16-18. . Composition / état après travaux : Dépose et mise en place de 2 chaudières condensation en chaufferie

ECS : Composition / état avant travaux : Chauffe-bains gaz individuels. Composition / état après travaux : Mise en place de production d'ECS collective sur préparateur instantané en remplacement de l'initial

Ventilation : Composition / état avant travaux : VMC naturelle. Composition / état après travaux : VMC simple flux hygro B

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | REGION | UNION EUROPEENNE | DEPARTEMENT | REGION |
|---------------|--------------|--------------|--|--|-------------|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Fonds européen de développement régional | Côte-d'Or | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon |
| Engagement | | | | | | |
| Montant | 248 789,73 € | 331 210,27 € | 27 976,60 € | 232 000,00 € | 35 041,67 € | 36 192,00 € |
| Taux | 42,89 % | 57,11 % | 4,82 % | 40,00 % | 6,04 % | 6,24 % |
| Coût éligible | 580 000,00 € | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|------------------|---|---|-----------------|
| Poste de dépense | dépenses éligibles économies d'énergie par logement | 020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire | 580 000,00 € |
| | | Total dépenses | 580 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 58,00 |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 66,48 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 317,57 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC009839 - BESANCON (25), 22 à 32 Avenue Ile de France : Rénovation énergétique de 198 logements sociaux dans 1 bâtiment |
| Porteur de projet | 30591873200010 SA HLM NEOLIA |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 30/01/2024 au 30/06/2028 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 30/01/2024 au 15/04/2027 |
| Coût total éligible | 1 980 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 792 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

NEOLIA réhabilite 198 logements dans le bâtiment collectif situé aux 22 à 32 Avenue Ile de France à Besançon, situé dans le quartier de Planoise. Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine historique.

Cet immeuble, construit dans les années 1970, se compose de 33 T1, 66 T2, 66 T3 et 33 T4.

Un programme de travaux a été réalisé sur ce bâtiment en 2002 (avenant n°10 de la convention APL).

Le bâtiment est relié au réseau de chaleur urbain.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 198 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment de 198 logements : gain de 76,62 kWhep/m².an et CEP de 58,11 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 935,29 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 58,11 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 268 m) :

Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- Bâtiment de 198 logements : gain de 76,62 kWhep/m².an et CEP de 64,38 kWhep/m².an

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 198 logements x 10 000,00 € par logement

= 1 980 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 980 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 268 m) :

Forfait de 4 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :

- Bâtiment de 198 logements : gain de 76,62 kWhep/m².an et CEP de 64,38 kWhep/m².an

Soit 198 logements x 4 000,00 € = 792 000,00 €

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 792 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 792 000,00 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST CONFORME AU MONTANT CALCULE SOIT 792 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITE DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 1 980 000,00 € * 40% = 792 000,00 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 792 000,00 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 792 000,00 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Pas d'avance sollicitée

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EUROPEENNE | REGION | REGION |
|---------------|-----------------------|---------------------|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon |
| Engagement | | | | | 10/12/2024 |
| Montant | 1 105 384,27 € | 874 615,73 € | 792 000,00 € | 52 615,73 € | 30 000,00 € |
| Taux | 55,83 % | 44,17 % | 40,00 % | 2,66 % | 1,52 % |
| Coût éligible | 1 980 000,00 € | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|----------------------|---|
| Poste de dépense | | | |
| Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant | | | 020- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire |
| | | | 1 980 000,00 € |
| | | | 1 980 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | Non pertinent |
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 198,00 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 935,29 |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 58,11 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC010113 - DIJON (21), ZUP du Lac, 1-3-5-7 Allée de Chambéry et 12-14-16 Avenue du Lac : Rénovation énergétique de 160 logements sociaux dans 3 bâtiments |
| Porteur de projet | 77569094400506 ICF SUD-EST MEDITERRANEE SA D'HLM |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 01/07/2022 au 31/03/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/07/2022 au 31/12/2026 |
| Coût total éligible | 1 600 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 640 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

ICF SUD-EST MEDITERRANEE réhabilite la résidence ZUP du Lac à DIJON construite dans les années 1970.

La dernière réhabilitation date de 1997.

C'est un ensemble résidentiel situé en entrée du quartier Fontaine d'Ouche. Le site a une surface totale d'environ 8 812m² et comprend 3 immeubles résidentiels (8 allées), des espaces extérieurs et stationnements en surface.

La résidence est composée de 160 logements du studio au T5 :

- Bâtiment A de 63 logements situés aux 3-5-7 Allée de Chambéry,
- Bâtiment B de 39 logements situés aux 12-14-16-18 Avenue du Lac,
- Bâtiment C de 58 logements situés au 1 Allée de Chambéry.

Ces travaux permettront de faire réaliser des économies importantes aux locataires, avec une baisse des charges de chauffage et l'atteinte du niveau BBC Rénovation.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Ce projet répond aux objectifs du Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 :

- Priorité : Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité
- Type d'action : PR3-RSO2.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique
- Fiche action : Rénovation énergétique logement social – version 3 du 03/05/2024 applicable à partir du 01/06/2024 (OCS).

Cette opération de réhabilitation de 160 logements permettra une diminution de la consommation d'énergie et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

COMMUNICATION SPECIFIQUE SUR CE PROJET :

Le projet de rénovation globale ayant un coût prévisionnel supérieur à 10 M€ HT, le porteur de projet a été informé le 23/04/2025 par message Synergie qu'une action ou une activité de communication en y associant la Région Bourgogne-Franche-Comté devait être réalisée.

Le 06/05/2025, le porteur de projet nous informe que la livraison des travaux est projetée à fin novembre 2025 et se tient à disposition pour échanger à ce sujet.

GAIN ÉNERGÉTIQUE ET GAZ A EFFETS DE SERRE ET ATTEINTE DU NIVEAU BBC RÉNOVATION

- Bâtiment A - 63 logements : gain de 158,83 kWhep/m².an et CEP de 62,97 kWhep/m².an
- Bâtiment B - 39 logements : gain de 148,93 kWhep/m².an et CEP de 60,82 kWhep/m².an
- Bâtiment C - 58 logements : CEP de 57,00 kWhep/m².an
- Consommation finale projetée d'énergie primaire annuelle (RCR26) de 842,76 MWhep/an
- Émissions de gaz à effet de serre projetées (RCR29) de 252,10 teqCO₂/an

MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

- Menuiseries extérieures bois ou bois-aluminium : Non
- Isolation du plancher haut et des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non
- Isolation des murs (extérieure ou intérieure) en matériaux biosourcés : Non

CALCUL DE LA DÉPENSE ÉLIGIBLE (Modulation en fonction de l'altitude du projet situé à 243 m) :

- 1) Assiette forfaitaire de 10 000,00 € par logement pour un gain thermique calculé par la DTE < 200 kWhep/m².an et CEP projet > 60 et ≤ 96 kWhep/m².an :
- Bâtiment A - 63 logements : gain de 158,83 kWhep/m².an et CEP de 62,97 kWhep/m².an
 - Bâtiment B - 39 logements : gain de 148,93 kWhep/m².an et CEP de 60,82 kWhep/m².an

- 2) Assiette forfaitaire de 15 000,00 € par logement sans condition de gain car CEP projet ≤ 60 kWhep/m².an :

- Bâtiment C - 58 logements : CEP de 57,00 kWhep/m².an

Le porteur ayant demandé indiqué une assiette forfaitaire de 10 000 € pour l'ensemble des logements, le montant du forfait est plafonné à 10 000,00 €

Dépenses éligibles : Nombre de logements x assiette forfaitaire par logements

= 160 logements x 10 000,00€ par logement

= 1 600 000,00 €

Bonus matériaux biosourcés : Non

Total dépenses éligibles : 1 600 000,00 €

TAUX MAXIMUM D'AIDES PUBLIQUES FIXE A 100 %

Le maximum d'aides publiques est vérifié via le tableau d'absence de surcompensation SIEG, avec l'ensemble des cofinanceurs, les recettes et les prêts, et ce, dans sa version en cours au moment de l'instruction du dossier.

CALCUL DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE : SOUTIEN FINANCIER EN FONCTION DU GAIN ÉNERGÉTIQUE PAR BÂTIMENT

102 logements répartis sur les bâtiments A et B avec un gain énergétique jusqu'à 200 kWhEp/m².an soit 102 x 4 000,00 € = 408 000,00 €

58 logements répartis sur le bâtiment C sans condition de gain si Cep ≤ 60 kWhep/m².an soit 58 x 6 000,00 € = 348 000,00 €

BONIFICATION LIÉE AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS

Pas de bonification sur ce projet

MONTANT TOTAL DE FEDER MAXIMUM DE 408 000,00 € + 348 000,00 € = 756 000,00 €

VÉRIFICATION 1 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE SUPÉRIEUR AU PLANCHER MINIMAL DE 50 000 € ET NE PEUT EXCÉDER LE MONTANT SOLICITÉ PAR LE PORTEUR

La demande du porteur portait sur une demande d'aide prévisionnelle de 640 000 € correspondant à un montant plafond de 4 000 € par logement.

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE FEDER EST PLAFONNÉ AU MONTANT DEMANDE SOIT 640 000 €.

VÉRIFICATION 2 : LE MONTANT D'AIDE PROPOSÉE DOIT ÊTRE DANS LE LIMITÉ DE 40 % DES DÉPENSES ÉLIGIBLES

Montant des dépenses éligibles retenues * 40% soit 1 600 000 € * 40% = 640 000 €

AINSI, LE MONTANT DE L'AIDE PLAFONNÉE A 640 000 € EST CONFORME.

MONTANT DE L'AIDE FEDER PROPOSÉE :

Le montant de l'aide FEDER proposé est de 640 000 € et représente 40 % du coût total éligible prévisionnel.

Pas d'avance sollicitée

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | Autre partenaire récurrent | Autre partenaire ponctuel | UNION EUROPEENNE | REGION | REGION | REGION | REGION |
|---------------|----------------|--------------|----------------------------|--|--|--|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Dijon Métropole | SOCIETE IMMOBILIERE DES CHEMINS DE FER FRANCAIS (SICF) | Fonds européen de développement régional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon |
| Engagement | | | 12/04/2024 | 18/12/2024 | | 29/04/2024 | 04/11/2024 | 04/11/2024 | 04/11/2024 |
| Montant | 730 949,95 € | 869 050,05 € | 53 333,33 € | 11 915,36 € | 640 000,00 € | 83 858,00 € | 19 101,50 € | 29 101,71 € | 31 740,15 € |
| Taux | 45,68 % | 54,32 % | 3,33 % | 0,74 % | 40,00 % | 5,24 % | 1,19 % | 1,82 % | 1,98 % |
| Coût éligible | 1 600 000,00 € | | | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---|-------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Dépenses d'efficacité énergétique y compris matériaux biosourcés et outils de suivi et de comptage des consommations le cas échéant | | 020- Dépenses d'investissement matériel et immatériel sous forme de coût unitaire | 1 600 000,00 € |
| Total dépenses | | | 1 600 000,00 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | Non pertinent |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 842,76 |
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 160,00 |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 252,10 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC005202 - Rénovation énergétique de l'école maternelle du Colombier |
| Porteur de projet | 21210501900013 COMMUNE DE POUILLY-EN-AUXOIS |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/03/2024 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 997 216,19 € HT |
| Montant de l'aide UE | 118 578,56 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Rénovation énergétique de l'école maternelle du Colombier à Pouilly-en-Auxois : rénovation globale du bâtiment scolaire pour tendre à un bâtiment exemplaire, économe en énergie et qui permettra également une amélioration du confort d'hiver et d'été des utilisateurs.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'école maternelle du Colombier a été construite en 1976, à Pouilly en Auxois (21), ce bâtiment n'est pas isolé et le mode de chauffage est électrique. Ce bâtiment est une passoire thermique. C'est ce qui a poussé la commune à faire une rénovation énergétique globale.

Les objectifs recherchés sont les suivants : faire des économies d'énergie, s'engager dans un projet vertueux pour l'environnement, améliorer le confort et l'usage du bâtiment par les utilisateurs tant en été qu'en hiver ; mise en place d'un système de chauffage par géothermie.

Il s'agit d'une rénovation au niveau BBC (bâtiment basse consommation avec cept inférieure à 40% de la consommation de référence). Des matériaux biosourcés sont utilisés.

Les travaux engagés permettent l'atteinte du niveau BBC rénovation, ce qui permettra de diminuer fortement les coûts d'exploitation, et d'améliorer drastiquement le confort d'occupation des salles de classe, sans oublier une amélioration de la qualité de l'air grâce à la ventilation double-flux.

Des matériaux biosourcés sont utilisés en menuiseries bois/alu.

La rénovation énergétique de l'école permettra de diminuer les consommations énergétiques et les émissions de gaz à effets de serre concourant à la lutte contre le dérèglement climatique.

Les consommations en énergie primaire sont divisées par 7, et les émissions de GES divisées par 17.

Le porteur de projet est la Commune de Pouilly en Auxois (21) est éligible au dispositif de soutien : Communes (notamment), cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER "Bâtiments exemplaires" ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Résultat de la sélection (1ère vague de dépôts entre le 01/01/24 et le 15/04/24), comité réuni le 15/10/24 : avis favorable
projet de rénovation : 145 point / 200
projet arrivé en 5ème position.

Eligibilité temporelle

Dossier déposé le 08/02/2024

date prévisionnelle de l'opération du 01/03/2024 au 31/12/2025 - la période d'éligibilité court jusqu'au 31/12/2026

CONTRÔLE DE REGULARITE DES MARCHES :

- Marché de travaux :

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Des avenants ont été passés pour les lots 2,5,7 et 10.

Concernant les lots 2,5 et 10, les avenants passés ne remettent pas en cause l'économie générale du marché.

Cependant, concernant le lot 7, 3 avenants ont été passés entraînant une variation financière de 27,08%.

Suite à la demande de pièces complémentaires, le bénéficiaire a transmis une note de justification des avenants passés sur le lot 7. Ainsi, le marché peut être modifié et ce en application de l'article R2194-2 du CCP qui précise que « Le marché peut être modifié lorsque, sous réserve de la limite fixée à l'article R. 2194-3, des travaux, fournitures ou services supplémentaires, quel que soit leur montant, sont devenus nécessaires et ne figuraient pas dans le marché initial, à la condition qu'un changement de titulaire soit impossible pour des raisons économiques ou techniques tenant notamment à des exigences d'interchangeabilité ou d'interopérabilité avec les équipements, services ou installations existants achetés dans le cadre du marché initial. »

Au regard des éléments transmis et des justifications apportées par le bénéficiaire, il ressort que les modifications opérées sur le lot 7, bien qu'entraînant une variation financière de 27,08 %, ne sont pas considérées comme substantielles au sens de l'article R.2194-7 du code de la commande publique. Les travaux supplémentaires réalisés (remplacement des blocs portes et ajout d'oculus pour répondre aux exigences de sécurité et d'accueil dans une école maternelle) relèvent de nécessités techniques et fonctionnelles imprévues, rendant leur exécution indispensable en cours d'exécution du marché.

Dès lors, ces modifications répondent aux conditions prévues aux articles L.2194-1 et R.2194-2 du code de la commande publique, notamment en tant que prestations devenues nécessaires ne figurant pas dans le marché initial, pour lesquelles un changement de titulaire est économiquement ou techniquement impossible.

Par conséquent, l'avenant peut être considéré comme régulier.

Relance 1 lot 3 + relance 2 :

Il s'agit d'un marché passé en procédure adaptée soumis aux dispositions de l'article L2123-1 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

- Marché de MOE :

La présente consultation concerne une mission de maîtrise d'œuvre passée sous la forme d'une procédure adaptée restreinte passée en application des articles R. 2123-1, R. 2123-4 à R. 2123-6 du Code de la commande publique, pour la rénovation et la réhabilitation énergétique de l'école maternelle du Colombier.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Le bénéficiaire a transmis la déclaration sur l'honneur relative au respect de la réglementation pour les marchés publics répondant à un besoin d'une valeur inférieure à la réglementation en vigueur signée le 07/04/2025

DEPENSES :

Les dépenses prévisionnelles (travaux, maîtrise d'œuvre, SPS, CT, études, sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des marchés publics et devis dont l'analyse conclut à la régularité de la réglementation de la commande publique).

Le coût total du projet et le montant retenu au titre du FEDER est de 997 216.19 € HT (dont 897 662.70 € HT de travaux).

Les dépenses éligibles retenues représentent les coûts admissibles liés directement à l'augmentation du niveau d'efficacité énergé-

tique dans les bâtiments (travaux, études de conception, thermiques, d'ingénierie, instrumentation et outils de suivi et MOE) . Les lots éligibles sont retenus en totalité

RESSOURCES

RSO2.1 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 V1.2 visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés"

la part d'autofinancement minimum à respecter est de 20 %

pour cette opération, ce seuil est respecté, taux d'autofinancement : 20 % (199 443.23 € sur une assiette de 997 216.19 € HT)

Plafond d'aide du FEDER : 50 %. Plancher minimal de subvention : 50 000 €

cf. cahier des charges A&P visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés" partie 5 Modalités financières / financement des projets en l'espèce : montant FEDER : 118 578.56 € soit 11.89 % du coût total éligible (montant qui dépasse bien le seuil des 50 000€)

Subventions obtenues de :

- l'Etat : subvention de 462 280 € (sur une assiette de 1 540 932.50 €), soit 30 % (décision du 28/06/2023)
- Région travaux : subvention de 180 000 eur sur une assiette de 1 416 000 € HT, soit 12.71 % (convention 15/10/2024)
- Région (programmation) : subvention de 10 500 € sur une assiette de 21 000 € HT, soit 50 % (notification du 19/07/2022)
- Région (études) : subvention de 22 051.20 € sur une assiette de 73 504 € HT, soit 30 % (notification du 07/06/2024)
- Département : subvention de 400 000 eur sur une assiette de 1 709 255.81 € HT, soit 23.40 % (convention 03/04/2024)

Subvention sur assiette FEDER : 65.90 % d'aide publique (hors FEDER)

- l'Etat : 299 165.02 € soit 30 % (proratisé sur le total éligible)
- Région (travaux) : 114 109.67 soit 11.44 % (proratisé sur tvx éligibles)
- Région (programmation) : 10 500 € soit 1.05 % (retenu en totalité)
- Région (études) : 22 051.20 € soit 2.21 % (retenu en totalité)
- Département : 233 368.51 € soit 23.40 % (proratisé sur le total éligible)

Compte tenu de la qualité du projet porté par la Commune de Pouilly en Auxois, sélectionné et arrivé 5ème des projets déposés dans le cadre de la 1ère vague de dépôts entre le 01/01/24 et le 15/04/24 de A&P visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie", il est proposé une aide du FEDER pour 118 578.56 €, soit 11.89 % d'une assiette de dépenses éligibles de 997 216.16 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | DEPARTE-MENT | UNION EUROPEENNE | REGION | REGION | ETAT |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Côte-d'Or | Fonds européen de développement régional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Écologie, développement durable et énergie |
| Engagement | | | 03/04/2024 | | 07/06/2024 | 19/07/2022 | 28/06/2023 |
| Montant | 199 443,23 € | 797 772,96 € | 233 368,51 € | 118 578,56 € | 22 051,20 € | 10 500,00 € | 299 165,02 € |
| Taux | 20,00 % | 80,00 % | 23,40 % | 11,89 % | 2,21 % | 1,05 % | 30,00 % |
| Coût éligible | 997 216,19 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Charpente bois - couverture et bardage métallique | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 282 000,00 € |
| CVC Plomberie | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 377 600,00 € |
| Désamiantage et démolition | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| Electricité | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| Etanchéité | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 81 994,90 € |
| Menuiseries extérieures | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 156 067,80 € |
| Menuiseries intérieures | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| Peinture et revêtements muraux | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| Plâtrerie, cloisons, doublages et faux plafonds | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| Revêtements de sols et faïences | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| Terrassement, VRD et maçonnerie | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| Assurances, plans topo, provisions... | 140- Dépenses de prestations externes | 0,00 € |
| Cordination SPS | 140- Dépenses de prestations externes | 2 611,52 € |
| Maitrise d'oeuvre | 140- Dépenses de prestations externes | 91 840,54 € |
| Mission contrôle technique | 140- Dépenses de prestations externes | 5 101,43 € |
| Total dépenses | | 997 216,19 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|----------|----------------------|-----------------------|
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 1,45 |

| | | | |
|--|-------------|--------------------------------|--------|
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | 727,00 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 54,82 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC007027 - Nouveau groupe scolaire BEPOS et salle multi-activités et intergénérationnelles |
| Porteur de projet | 21250527500017 Mairie de Saint Vit |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/11/2023 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 3 710 225,75 € HT |
| Montant de l'aide UE | 1 000 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Dans le cadre du projet de création de la zone d'équipements publics de la Hourette, la commune de St Vit (25) porte les projets de construction d'un nouveau pôle scolaire BEPOS.

Ce nouveau groupe scolaire permettra de regrouper deux écoles qui sont aujourd'hui nergivores, inadaptées, compliquées d'accès et non fonctionnelles

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Dans le cadre du projet de création de la zone d'équipements publics de la Hourette, la commune de St Vit (25) porte les projets de construction d'un nouveau pôle scolaire BEPOS.

Ce nouveau groupe scolaire permettra de regrouper deux écoles qui sont aujourd'hui énergivores, inadaptées, compliquées d'accès et non fonctionnelles.

A travers la construction d'un nouveau pôle scolaire Bâtiment à Energie Positive, la commune souhaite fusionner deux écoles existantes qui sont aujourd'hui énergivores et non fonctionnelles. Le futur pôle scolaire, répondant aux normes de la RT2012, sera construit en bois local et avec des matériaux biosourcés.

Il s'agit d'un projet de construction d'un bâtiment au niveau Effinergie BEPOS 2017, avec atteinte du niveau E3.

Le bâtiment est construit avec différents systèmes constructifs comme les murs à ossature bois et une structure béton, isolés avec des matériaux biosourcés comme la laine de bois et de réemploi (sanitaire, portes, plaques de plafond).

Le programme de travaux incorpore tous les aspects d'une construction durable : bonne performance énergétique, isolation bio-sourcée, chauffage par géothermie et panneaux solaires photovoltaïques.

AAP :

Le porteur de projet est la Commune de St Vit (25)

Bénéficiaires éligibles au dispositif de soutien : Communes (notamment), cf. cahier des charges de l'appel à projets FEDER Bâtiments exemplaires ouvert du 01/01/2024 au 31/08/2024

Résultat de la sélection (2ème vague de dépôts entre le 16/04/24 et le 31/08/24), comité réuni le 15/10/24 : avis favorable
projet de construction : 115 point / 200
projet arrivé en 4ème position.

ELIGIBILITE TEMPORELLE

Le dossier a été déposé le 09/07/2024, l'opération n'était ni matériellement achetée ni totalement mise en œuvre à cette date,
Travaux : calendrier 01/11/23 au 31/12/25
la période d'éligibilité court jusqu'au 31/12/2026

CONTROLE REGULARITE MP

Marché de travaux :

Marché public de travaux 2023-01

Pour la construction d'un groupe scolaire-périscolaire et d'une salle multi-activités intergénérationnelle.

Il s'agit d'un marché passé en procédure d'appel d'offres ouvert soumis aux dispositions de l'article R2161-2 du Code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Aucun avenant passé à ce jour

Marché public de travaux 2023-03

Pour la construction d'un groupe scolaire-périscolaire et d'une salle multi-activités intergénérationnelle.

Relance des lots infructueux en procédure concurrentielle avec négociation

Il s'agit d'un marché passé en procédure concurrentielle avec négociation soumis aux dispositions de l'article Articles R2161-12 à R2161-20 du code de la commande publique.

Le pouvoir adjudicateur a mis en œuvre l'ensemble des procédures de publicité et mise en concurrence adéquate, permettant d'attester que les prestations choisies correspondent de manière pertinente au besoin et à l'objet du marché et constituent l'offre la plus avantageuse économiquement.

Au terme de l'analyse de la régularité de la commande publique, aucune irrégularité n'est admise.

Des avenants ont été passé pour augmentation du montant de – de 4 %, ils sont jugés conformes.

Le bénéficiaire a également transmis la déclaration d'absence de conflits d'intérêts.

DEPENSES

Les dépenses prévisionnelles (travaux) sont toutes rattachables à l'opération et réalistes (basées sur des marchés publics, l'analyse conclut à la régularité de la réglementation de la commande publique).

Le montant retenu au titre du FEDER est de 3 710 225.75 € HT (uniquement des travaux).

Les dépenses éligibles retenues représentent les coûts admissibles liés directement à l'augmentation du niveau d'efficacité énergétique dans les bâtiments (travaux, études de conception, thermiques, d'ingénierie, instrumentation et outils de suivi et MOE) .

Les lots éligibles sont retenus en totalité

cf. cahier des charges AàP Bâtiments exemplaires FEDER (01/01/2024 au 31/08/2024) partie 5 modalités financières

Les dépenses totales d'investissement ont été proratisées par une clé surfacique : en effet, 91.23 % est la part éligible que représente superficie de l'école élémentaire + maternelle + restaurant scolaire (total de 2 841 m²) dans la superficie du projet (hors salle d'activités non retenus au titre du FEDER), soit 3 114 m².

RESSOURCES

RSO2.1 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 V1.2 visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés"

la part d'autofinancement minimum à respecter est de 20 %

pour cette opération, ce seuil est respecté, taux d'autofinancement : 43.47 % (1 612 897.92 € sur une assiette de 3 710 225.75 HT)

Plafond d'aide du FEDER : 50 %. Plancher minimal de subvention : 50 000 €

cf. cahier des charges AàP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie ; constructions neuves ou rénovations de bâtiments intégrant des matériaux biosourcés" partie 5 Modalités financières / financement des projets en l'espèce : montant FEDER : 1 000 000 € soit 26.95 % du coût total éligible (montant qui dépasse bien le seuil des 50 000€)

Subventions obtenues de :

- l'Etat : * phase 1 2022 : subvention de 500 000 € (sur une assiette de 3 396 011.01 € HT), soit 14.72 % (décision du 02/06/2022) sur les lots 2-3 + études
* phase 2 2023 : subvention de 500 000 € (sur une assiette de 2 460 403.13 € HT), soit 20.32 % (décision du 24/04/2023) sur les lots 4-5-6-7-16 + études
* phase 3 2024 : subvention de 500 000 € (sur une assiette de 3 356 027 € HT), soit 14.90 % (décision du 12/04/2024) sur les lots 11 12 (plafonds et CVC) – 14 – 18 + études
Soit un total de 1 500 000 € sur 9 212 441.17 € HT
- ADEME (géothermie - chauffage) : subvention de 160 000 eur sur une assiette de 1 342 557.34 € HT, soit 11.92 % (convention 02/06/2025)
- Région (lot 3 bardage) : subvention de 250 000 eur sur une assiette de 1 223 073.65 € HT, soit 20.44 % (convention 22/01/2024)
- Département 25 : subvention de 350 000 eur sur une assiette de 8 203 794 € HT, soit 4.27 % (notification 30/04/2024)

Subvention sur assiette FEDER :

- l'Etat : * phase 1 2022 : subvention proratisée sur le lot commun 3, de 149 772.24€, soit 4.04 %
* phase 2 2023 : subvention proratisée sur les lots communs 4-5-7, de 214 026.09 €, soit 5.77 %
* phase 3 2024 : subvention proratisée sur le lot commun 12, de 207 309.14 €, soit 5.59 %
Soit un total de 571 107.46 € soit 15.39 %
- ADEME : subvention de 160 000 eur retenue en totalité, soit 4.31 %
- Région : subvention proratisée sur le lot commun 3, de 207 930.31 €, soit 5.60 %
- Département 25 : subvention proratisée sur tvx éligibles de 158 290.06 €, soit 4.27 %
Le total des cofi hors FEDER s'élève à 1 097 327.83 soit 29.58 %, sur l'assiette de 3 710 225.75 € HT
le FEDER intervient à hauteur de 26.95 % soit 1 000 000 €

le total d'aides publiques est donc de 2 097 327.83 € soit 56.53 % (inférieur aux 80 % max)
la part d'autofinancement est de 1 612 897.92 € soit 43.47 % (minimum de 20 % respecté)

Compte tenu de la qualité du projet porté par la Commune de St Vit, sélectionné et arrivé 4ème des projets déposés dans le cadre de la 2ème vague de dépôts entre le 16/04/24 et le 31/08/24 de l'AàP visant "au déploiement de bâtiments exemplaires économies en énergie", il est proposé une aide du FEDER pour 1 000 000 €, soit 26.95 % d'une assiette de dépenses éligibles de 3 710 225.75 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | REGION | DEPARTEMENT | ETAT | AUTRES PUBLICS |
|---------------|----------------|----------------|--|--|--------------|---------------------------------------|----------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Doubs | Décentralisation et fonction publique | ADEME |
| Engagement | | | | 22/01/2024 | 30/04/2024 | 12/04/2024 | 02/06/2025 |
| Montant | 1 612 897,92 € | 2 097 327,83 € | 1 000 000,00 € | 207 930,31 € | 158 290,06 € | 571 107,46 € | 160 000,00 € |
| Taux | 43,47 % | 56,53 % | 26,95 % | 5,60 % | 4,27 % | 15,39 % | 4,31 % |
| Coût éligible | 3 710 225,75 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|------------------|-----------------------------|---|-------------------|
| Poste de dépense | création d'un pôle scolaire | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 3 710 225,75 € |
| | | Total dépenses | 3 710 225,75 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 11,07 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 33,22 |
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m² | |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC007935 - Réalisation d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie bois pour le groupe scolaire |
| Porteur de projet | 21390487300014 COMMUNE DE SAINT-LAURENT-EN-GRANDVAUX |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.2-TA1 - Soutenir les investissements dans les équipements de production d'énergies renouvelables |
| Eligibilité temporelle | du 30/09/2024 au 31/07/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 19/04/2023 au 01/08/2026 |
| Coût total éligible | 723 265,42 € HT |
| Montant de l'aide UE | 160 770,91 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le groupe scolaire de la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux est composé de plusieurs bâtiments, alimentés par une chaufferie au gaz naturel. Le fonctionnement actuel n'étant pas optimisé (pas thermostat d'ambiance, pas de réduit de nuit, pas de calendrier d'occupation des locaux, régulation sommaire ou inexistante des circulateurs), la commune a engagé une réflexion pour l'amélioration de la performance du système de chauffage du groupe scolaire. Afin de valoriser une énergie disponible et renouvelable sur le territoire, le choix s'est orienté vers l'approvisionnement en plaquettes forestières.

Une étude de faisabilité a ainsi été réalisée par le bureau d'études B2EC (qualifié RGE) en novembre 2022, pour la réalisation d'un réseau de chaleur et chaufferie au bois à plaquettes forestières pour l'ensemble du groupe scolaire.

La chaufferie bois est constituée de 2 chaudières à plaquettes couvrant 100% des besoins de chauffage des bâtiments. Un silo attenant permettra une autonomie de 5 jours en période de très grand froid.

L'approvisionnement en combustible sera réalisé par une entreprise locale possédant la certification CQB + (Charte Qualité Bois +). Aussi, afin d'optimiser les dépenses énergétiques, le projet comporte la reprise intégrale des départs de chauffage des bâtiments existants.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Mise en place d'une chaufferie biomasse d'une puissance de 260 kW qui alimentera l'ensemble du groupe scolaire de la commune de Saint-Laurent-en-Grandvaux. La chaufferie est constituée de 2 chaudières à plaquettes couvrant 100% des besoins de chauffage des bâtiments. Un silo attenant permettra une autonomie de 5 jours en période de très grand froid. L'approvisionnement en combustible sera réalisé par une entreprise locale possédant la certification CQB + (Charte Qualité Bois +).

Selon les indicateurs environnementaux prévisionnels du projet de construction d'un réseau de chaleur biomasse, celui-ci contribuera à diminuer significativement l'empreinte carbone :

TEP du programme : 31,6 TEP/an
Combustible bois valorisé : 105 tonnes/an
CO2 fossile évité : 72,92 TeqCO2/an

Le projet a été sélectionné lors du comité de sélection réuni le 15/11/2024. La note obtenue, à l'aune des 4 critères (prix de la chaleur, contenu CO2, taux de plaquette et taux d'EnR dans la production distribuée), est de 35 pts/40.

L'opération correspond donc bien aux critères de sélection et répond aux objectifs visés par l'OS 2.2 du programme FEDER FSE + Massif du Jura 2021-2027

L'analyse de la commande publique n'a relevé aucune irrégularité, le porteur est à jour de ses obligations sociales et fiscales et a démontré sa capacité financière à soutenir son projet.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | ETAT | UNION EUROPEENNE | AUTRES PUBLICS | | |
|---------------|--------------|--------------|--|--|----------------|---|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Écologie, développement durable et énergie | Fonds européen de développement régional | ADEME | E | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 216 979,63 € | 506 285,79 € | 202 070,35 € | 160 770,91 € | 143 444,53 € | | |
| Taux | 30,00 % | 70,00 % | 27,94 % | 22,23 % | 19,83 % | | |
| Coût éligible | 723 265,42 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|------------------|--|---|-----------------|
| Poste de dépense | | | |
| Travaux | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 723 265,42 € |
| | | Total dépenses | 723 265,42 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCR32 - Capacité opérationnelle supplémentaire installée pour l'énergie produite à partir de sources renouvelables | Résultat | MW | 0,22 |
| FED_RCO22 - Capacité supplémentaire de production d'énergie renouvelable (dont: électricité, chaleur) | Réalisation | MégaWatt (MW) | 0,26 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC006062 - Restauration éco-morphologique du Tacon par l'application de solutions fondées sur la nature |
| Porteur de projet | 25390166400016 SM du Parc naturel régional du Haut-Jura |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité |
| Eligibilité temporelle | du 01/05/2024 au 30/04/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/05/2024 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 225 152,61 € HT |
| Montant de l'aide UE | 69 538,23 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet présenté au travers de ce document a donc été retenu car il constitue le meilleur compromis entre la protection des enjeux humains en place et la restauration des milieux inféodés au Tacon. En effet, alors que ce secteur est urbanisé et classé en PPRI, nous proposons un retour vers une morphologie moins contrainte à l'image de ce qui pouvait être observé sur le secteur durant les années 50. Ce projet propose de gagner 50% d'espace de bon fonctionnement. L'amélioration de ce compartiment induisant :

- Une diminution des contraintes hydrauliques appliquées par le cours d'eau ;
- Une restauration locale des processus morphodynamiques, véritable moteur de la diversité des habitats alluviaux et des espèces inféodées à ces milieux ;

La volonté du maître d'ouvrage est de réaliser un projet exemplaire en termes de réemploi des éléments du site (notion d'économie circulaire tout en intégrant au maximum l'emploi du vivant) et de pérennité des aménagements.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Sur le territoire de Villard Saint-Sauveur, le Tacon parcourt 4.2 km avant d'entrer au sein de la commune de Saint-Claude. Le cours d'eau subit les conséquences de l'artificialisation de son bassin versant et est fortement contraint dans son lit mineur par la construction historique de nombreux ouvrages.

Si l'amont du cours d'eau présente encore des secteurs préservés, le linéaire aval, dont le tronçon de Villard Saint Sauveur fait partie, présente un état dégradé qui se traduit par une simplification des habitats aquatiques. Le secteur est en effet caractérisé par de fortes potentialités à l'incision en partie causées par la présence de protections de berges dans un contexte de déficit sédimentaire amont.

Les crues récentes de 2015 et 2019 ont également engendré un ajustement morphologique important du profil en long du secteur (incision du lit par manque d'apports de matériaux). Ces ajustements ont induit une succession de dégradations des protections de berges, en particulier au droit du méandre du lotissement de la Verne.

Conscient de ces enjeux, le PNR du Haut-Jura a lancé une mission de maîtrise d'oeuvre permettant un aménagement durable du site alliant la sécurité des riverains à un objectif de restauration du Tacon.

Suite au rendu de l'étude EBF sur le Tacon et le PRO sur le secteur de Villard-Saint-Sauveur, il est proposé de passer en phase travaux en maximisant les gains possibles et en poussant la réflexion sur le génie végétal. En effet, nous pensons avoir réorienter le projet difficile vers un projet à forte plus value environnementale alors même que nous sommes dans un secteur en PPRI.

Objectif global : Restaurer un fonctionnement hydrodynamique et hydraulique local tout en diminuant le risque inondation

Alors que l'on est dans un secteur en PPRI, on gagne :

- 50 % d'espace de bon fonctionnement pour le Tacon ;

- 1600 m3 de réinjection de matériaux ;
 - Création d'un front d'érosion naturel ;
 - Création d'un bras secondaire sur le Tacon ;
 - Démantèlement de quelques protection de berges ;
 - Conservation d'une protection de berge mais ajout de troncs d'arbres et deflecteurs en saule pour avoir un continuum végétal ;
- Les gains du projet sur la morphologie du cours d'eau seront très positifs en lien avec un gain conséquent d'espace mobilisable par le cours d'eau.

En effet, le projet prévoit la libération de 1 600 m² de terrasses en rive droite au niveau de l'intrados ainsi qu'en rive gauche, soit environ 50 % de gain d'espace mobilisable. Suite à l'enfoncement du Tacon, ces zones sont devenues faiblement mobilisables en crue. L'objectif ici est de les abaisser afin de donner la possibilité au cours d'eau de les recoloniser. On observera donc à termes, une restauration locale des processus morphodynamiques, véritable moteur de la diversité des habitats alluviaux et des espèces inféodées à ces milieux ;

Notons par ailleurs la proximité du substratum sur le secteur qui limite l'enfoncement futur du cours d'eau et pérennise ainsi la fonctionnalité de cette opération.

Également, le démantèlement des 20 m aval de la protection actuelle rive droite et l'abaissement de la terrasse en berge permettra l'amélioration de sa mobilisation par le cours d'eau.

De plus, le front d'érosion présent en rive droite au niveau de la zone enrésinée sera conservé voire amélioré du fait de l'abattage des éléments en berge.

Notons par ailleurs que bien que le projet prévoie la mise en place de protections en berge, éléments néfastes sur la morphologie d'un cours d'eau, celles-ci se limitent majoritairement sur des linéaires d'ores et déjà protégés. L'impact de ces protections sera par ailleurs diminué via l'utilisation du génie végétal.

Enfin, il est important de noter que l'ensemble des matériaux alluvionnaires déblayés dans le cadre de l'abaissement des terrasses attenantes (1600 m³) sera réinjecté dans le lit du Tacon

Opération portant sur la restauration eco-morphologique de cours d'eau concourant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes

cf. RSO2.7 du programme FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027 V1.2

L'opération proposée par le SM du parc naturel du Haut Jura s'inscrit directement dans les objectifs de l'appel à projets FEDER Biodiversité ouvert du 01/11/23 au 30/6/24 (action 2 trame bleue : travaux de restauration écologique des rivières)

Délibération du comité syndical pour engager l'opération et solliciter le FEDER en date du 28/05/2025

Résultat de la sélection (4ème vague de dépôts entre le 01/05/2024 et le 30/06/2024), comité réuni le 5 et 13/09/2024

Trame bleue - travaux sur les berges et/ou lit mineur : 15 pts/65

projet arrivé en 5ème position

Eligibilité temporelle et géographique

Dossier déposé le 30/3/23 dans le cadre de l'appel à projets FEDER biodiversité ouvert du 01/11/23 au 30/6/24

Opération non achevée au moment du dépôt (actes d'engagement non signés), travaux prévus s'achever en décembre 2025

Travaux sur la commune de Villard-Saint-Sauveur , département du Jura, région Bourgogne-Franche-Comté

commande publique :

le MAPA de travaux est analysé dans la partie financement de ce rapport d'instruction (annexe commande publique) : l'analyse conclut au respect de la réglementation de la commande publique

encadrement communautaire :

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'Etat.

Plan de financement prévisionnel

Total assiette éligible au FEDER : 225 152,61 €

Ressources

Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : 108 310,30€ (attestation cofinanceur)

FEDER : 69 538,23 € (30,88%, respectant le taux max fixé à 60%, cf. AàP partie 5 modalités financières)

Total aide publique : 177 848,53 € (78,99%, respectant le plafond max d'aide publique 80%, cf. cahier des charges de l'AàP Biodiversité, partie 5 modalités financières)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | Autre partenaire récurrent | UNION EUROPEENNE | | | |
|---------------|--------------|--------------|----------------------------|--|---|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Agence de l'eau | Fonds européen de développement régional | E | | |
| | | | 15/04/2025 | | | | |
| Montant | 47 304,08 € | 177 848,53 € | 108 310,30 € | 69 538,23 € | | | |
| Taux | 21,01 % | 78,99 % | 48,11 % | 30,88 % | | | |
| Coût éligible | 225 152,61 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|--|--|--|-----------------|
| Poste de dépense | | | |
| MOE Pro et phases chantier Safege | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 21 000,00 € |
| Travaux | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 184 162,00 € |
| OCS | | 100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs | 14 729,61 € |
| Etat initial /Sauvetage FD Pêche Tranche ferme | | 140- Dépenses de prestations externes | 5 261,00 € |
| Total dépenses | | | 225 152,61 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---|-----------------------|
| IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | Réalisation | Nombre de stratégies et plans d'actions | 1,00 |
| ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Résultat | Superficie en ha | 0,76 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC006858 - Travaux de reméandrage de la Brenne à Chaumergy |
| Porteur de projet | EPAGE Seille et Affluents |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité |
| Eligibilité temporelle | du 27/06/2024 au 31/12/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/07/2024 au 31/12/2024 |
| Coût total éligible | 282 620,34 € HT |
| Montant de l'aide UE | 83 201,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

La rivière Brenne à Chaumergy (39) a bénéficié de travaux de reméandrage portés par l'ancien Syndicat de la Brenne en 2021. L'EPAGE Seille et Affluents, qui a pris la compétence GEMAPI depuis juillet 2022, a fait, suite à ces travaux, le constat de différents points à améliorer : l'alimentation en eau de l'annexe hydraulique, lit très homogène et faciès d'écoulement lentique, berges abruptes et hautes ne permettant pas une connectivité des berges au cours d'eau, une reprise trop intense des robiniers faux-acacias sur l'ensemble du secteur et enfin l'absence d'entretien de l'ilôt central.

L'EPAGE Seille et Affluents souhaite ainsi améliorer le fonctionnement hydraulique du site et améliorer les travaux par la création d'habitats aquatiques aussi bien dans le lit mineur de la Brenne renaturée que dans l'emprise globale du chantier.

Les propositions d'amélioration de l'EPAGE visent à diversifier les écoulements en lit mineur avec création de caches pour la faune aquatique et création d'une zone humide sur l'ensemble de l'emprise foncière du site.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : La rivière Brenne à Chaumergy (39) a bénéficié de travaux de reméandrage portés par l'ancien Syndicat de la Brenne en 2021. L'EPAGE Seille et Affluents, qui a pris la compétence GEMAPI depuis juillet 2022, a fait, suite à ces travaux, le constat de différents points à améliorer que sont l'alimentation en eau de l'annexe hydraulique, un lit très homogène et un faciès d'écoulement lentique, des berges abruptes et hautes ne permettant pas une connectivité des berges au cours d'eau, une reprise trop intense des robiniers faux-acacias sur l'ensemble du secteur et enfin l'absence d'entretien de l'ilôt central.

L'EPAGE Seille et Affluents souhaite ainsi améliorer le fonctionnement hydraulique du site et améliorer les travaux par la création d'habitats aquatiques aussi bien dans le lit mineur de la Brenne renaturée que dans l'emprise globale du chantier.

Les objectifs visés par les travaux sont les suivants :

- améliorer la variation de la granulométrie du lit reméandré
- créer un faciès d'écoulement plus rapide du lit reméandré
- augmenter l'alimentation en eau de l'annexe hydraulique afin que celle-ci puisse remplir sa fonction de frayère pour la reproduction du brochet
- amélioration de la connectivité entre berges et cours d'eau
- réduction de la population de robiniers faux-acacias

Il est prévu de réaliser les travaux d'amélioration suivants :

- Reconstitution d'une zone humide sur tout ou partie de l'emprise foncière disponible entre l'annexe hydraulique et la rive gauche

de la Brenne reméandrée ainsi qu'entre la rive droite de la Brenne reméandrée et l'ancien lit rectifié et comblé de la Brenne.

- Conservation des plus beaux sujets arborés (chênes notamment, arbres à cavités etc...) sur l'ensemble du secteur.

- Coue sélective de la végétation rivulaire. Élimination systématique des robiniers.

- Diversification des écoulements et des habitats dans le lit mineur de la Brenne renaturée avec plusieurs techniques végétales.

- Utilisation de la passerelle suite aux travaux avec la mise en place d'un ponton ou caillebotis avec panneaux pédagogiques.

Ce projet s'inscrit directement dans les objectifs du programme tels définis dans la priorité III du programme visant à promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité, opération émargeant à l'objectif spécifique 2.7 visant à améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et renforcer les infrastructures vertes.

Il répond aux attentes de l'appel à projets FEDER Biodiversité ouvert du 01/11/2023 au 30/06/2024 visant à améliorer la gestion, la restauration et la conservation des milieux naturels composant les trames de continuités écologiques (réservoirs et corridors), la circulation des espèces, afin de contribuer à la préservation de la biodiversité. Le projet porté par l'EPAGE Seille et Affluents s'inscrit dans l'action :

2. trame bleue liées aux travaux de restauration écologique des rivières

Encadrement communautaire :

Les activités constitutives de l'opération se rapportent à la protection de la nature (ayant trait à la conservation du patrimoine accessible au public gratuitement -> mission purement sociale et culturelle), et ne revêtent pas de caractère commercial, elles ne sont donc pas de nature économique. Le porteur de projet n'est donc pas une « entreprise ». L'opération n'est pas concernée par la réglementation des aides d'État.

Compte tenu de la pertinence du projet porté par l'EPAGE Seille et Affluents, sélectionné et arrivé 4ème des projets déposés dans le cadre de la dernière vague de dépôts (01/11/2023 au 30/06/2024), il est proposé une aide du FEDER de 83 201 €, soit 29,44% d'une assiette de dépenses éligibles de 282 620,34 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | AUTRES PUBLICS | UNION EUROPEENNE | | | |
|---------------|---------------------|---------------------|--|--|---|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse | Fonds européen de développement régional | E | | |
| Engagement | | | 15/04/2025 | | | | |
| Montant | 60 750,34 € | 221 870,00 € | 138 669,00 € | 83 201,00 € | | | |
| Taux | 21,50 % | 78,50 % | 49,07 % | 29,44 % | | | |
| Coût éligible | 282 620,34 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|------------------|--|--|------------------------|
| Poste de dépense | | | |
| travaux | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 264 131,16 € |
| Coûts indirects | | 100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs | 18 489,18 € |
| | | Total dépenses | 282 620,34 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---|-----------------------|
| ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Résultat | Superficie en ha | 0,95 |
| IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | Réalisation | Nombre de stratégies et plans d'actions | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC006929 - Mise en oeuvre du Plan d'actions quinquennal du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté en 2024 |
| Porteur de projet | 39211387400060 CONSERVATOIRE D ESPACES NATURELS DE FRANCHE COMTE |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 30/09/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2024 au 30/06/2025 |
| Coût total éligible | 809 911,68 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 430 527,03 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

L'objectif de ce projet est de permettre au Conservatoire d'espaces naturels de mener les actions de gestion, de restauration et de conservation des milieux naturels en 2024, conformément aux objectifs du Plan d'action quinquennal 2020-2024 commun avec le CEN Bourgogne, validé conjointement par l'État et la Région. Ces actions répondent aux axes 3 et 4 de l'appel à projet Biodiversité du FEDER.

Concernant l'axe 3, il s'agit d'actions menées sur des sites en maîtrise foncière et d'usages du Conservatoire, donc protégés et gérés par le Conservatoire :

- rédiger ou évaluer des documents de gestion
- mettre en oeuvre études, animation, travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle prévus dans le plan de gestion
- mener des interventions portant sur une espèce ou un milieu
- réaliser des études préalables à des actions de restauration

Concernant l'axe 4, afin de mener des actions transversales :

- Pour la gestion et l'organisation générale du troupeau Conservatoire afin d'intervenir sur la restauration d'espaces à enjeux et corridors
- Pour l'élaboration et le déploiement du programme annuel d'animations

Il s'agira également de créer des supports de diffusion et de communication, sur site ou au travers de revues (Azuré, Sabot de Vénus)

Enfin, il s'agit également de d'animer des stratégies ou des programmes « milieux naturels » tel que :

- Pôle Milieux humides BFC
- Programme régional Pelouses BFC
- Plan d'actions Tourbières
- Programme Sylvae BFC

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'action du CEN Franche-Comté, comme celle de l'ensemble des conservatoires d'espaces naturels, est fondée sur la négociation, la concertation et le partenariat public et privé. Il travaille en synergie avec d'autres organismes, réseaux ou structures afin de mettre en œuvre ses missions de préservation, de gestion et de restauration des milieux naturels. réservation et de la gestion du patrimoine naturel.

Ces missions sont aujourd'hui reconnues dans la loi et le CEN Franche-Comté est ainsi « Conservatoire d'espaces naturels agréé » au

titre de l'article L414-11 du Code de l'environnement par l'arrêté n°2014352-0003 du 18 décembre 2014 (Etat / Région), sur la base d'un Plan d'action quinquennal.

Dans le cadre de la nouvelle région, les CEN Bourgogne et Franche-Comté ont ainsi harmonisé leur programmation et ont proposé une articulation commune, autour des axes partagés de notre Plan d'actions quinquennal (PAQ) commun 2020-2024, validé par l'État et le Conseil régional :

- Axe 1. Connaître, protéger, gérer, valoriser durablement un réseau de sites sur lesquels les Conservatoires disposent d'une maîtrise foncière ou d'usage
- Axe 2. Développer, soutenir et démultiplier les actions en faveur du patrimoine naturel en s'impliquant dans les politiques publiques
- Axe 3. Animer et participer aux dynamiques de réseaux, au partage d'expérience et à la transmission des savoirs
- Axe 4. Développer l'assise citoyenne au service de la prise en compte de la Nature et de sa préservation

Une partie des actions prévues dans ce projet 2024 concerne l'axe 1 du plan d'action quinquennal régional, c'est à dire les sites en maîtrise foncière et d'usage du Conservatoire. Ces sites sont issues d'interventions foncières issues de démarches développées par grand type d'enjeu (milieux humides, pelouses, etc.) et s'articulent avec les différentes politiques publiques régionales, liées notamment au déploiement des zonages environnementaux (ZNIEFF...), aux stratégies d'intervention régionales (SRB, SNAP, etc.) ou territoriales. Elles intègrent par ailleurs les enjeux liés aux déclinaisons régionales des plans d'actions en faveur des espèces, et accueillent donc de très nombreux espèces protégées et à enjeux.

Ainsi, sur ces sites, il s'agira notamment de :

- rédiger ou évaluer des plans de gestion (sur 20 sites ou groupes de sites)
- mettre en œuvre études, animation, travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle prévus dans le plan de gestion (sur 36 sites)
- mener des interventions portant sur une espèce ou un milieu ou réaliser des études préalables à des actions de restauration (sur 23 sites)
- de créer des supports de diffusion et de communication, notamment panneaux et fiches sites (sur 7 sites)

Sur le réseau de sites gérés par le Conservatoire, il s'agira également de mener des actions transversales :

- Pour la gestion et l'organisation générale du troupeau Conservatoire afin d'intervenir sur le restauration et la fonctionnalités des réseaux de sites (notamment pelouses)

- Pour le déploiement du programme annuel d'animations et sensibilisation sur les sites du Conservatoire

Par ailleurs, Les Conservatoires d'espaces naturels sont des acteurs de la mise en œuvre des politiques publiques dédiées à la biodiversité en région. De par l'expérience acquise sur leur réseau de sites, ils disposent d'une expérience leur permettant de contribuer à la démultiplication des actions menées en faveur du patrimoine naturel, en soutenant les structures compétentes et en portant directement une part de la mise en œuvre de certaines politiques.

Les Conservatoires d'espaces naturels mettent à disposition des services de l'État et des collectivités leurs compétences scientifiques et techniques pour garantir une préservation durable du patrimoine naturel. Cette compétence d'accompagnement des politiques publiques s'est donc accentuée au fil des années. Il s'agit ainsi de contribuer notamment à la mise en œuvre de la Stratégie nationale des aires protégées (SNAP), à la Stratégie régionale de la biodiversité (SRB) ou des Plans nationaux d'actions en faveur des espèces (PNA).

Ainsi, dans le cadre de ce projet et en cohérence avec l'axe 2 de notre Plan d'actions quinquennal, il s'agira de déployer des programmes régionaux thématiques (milieux humides, pelouses et landes, tourbières, forêt/Sylvae). Ces programmes s'inscrivent comme outils multithématisques et opérationnels de mise en œuvre des politiques régionales.

Enfin, il s'agira également de sensibiliser et communiquer sur les enjeux de préservation, gestion et restauration de la biodiversité vers le grand public, au travers de la revue Sabot de Venus, ou à l'attention des gestionnaires d'espaces naturels grâce à la revue l'Azuré.

Les sites gérés grâce à une maîtrise foncière et d'usage sont le cœur historique d'intervention des Conservatoires d'espaces naturels. Les interventions prévues sur ces espaces sont réalisées en tant qu'acteur local, le Conservatoire menant ces actions en lien étroit avec les acteurs des territoires (élus, exploitants agricoles et forestiers, habitants) pour une meilleure prise en compte de la biodiversité. Les interventions sur les sites sont développées en référence à un bon état de conservation avec des pratiques adaptées, mais sont également le produit du contexte et de la concertation menée localement. Ces interventions visent ainsi le maintien, la préservation et le développement de nombreux éléments constitutifs de notre biodiversité régionale, sur des typologies de sites très divers : milieux humides (dont tourbières), pelouses sèches, étangs, milieux forestiers, milieux prairiaux...

Par ailleurs, il s'agit de poursuivre un objectif d'une prise en compte croissante de l'importance du fonctionnement des écosystèmes dans la gestion. Ainsi, le Conservatoire met de plus en plus en œuvre des opérations de restauration ou de réhabilitation fonctionnelle des sites dégradés.

Enfin, un des objectifs du Conservatoire est de participer à une prise en compte durable de la biodiversité au niveau local par une intégration du site dans la vie du territoire.

L'approche de préservation et de gestion d'un réseau de sites confère une spécificité régionale aux Conservatoires d'espaces naturels. Ceci leur permet de disposer d'un réseau couvrant une grande diversité d'enjeux et de problématiques, voire de rechercher des cohérences ou des complémentarités dans la consolidation et le développement de ce réseau (notions de réseaux, cohérences ou complémentarités dans des unités écopaysagères, etc.).

De plus, l'échelle d'intervention du Conservatoire d'espaces naturels lui permet de répondre aux enjeux, schémas, zonages et outils de cadrage et de prospective régionaux et territoriaux, et lui donne également la capacité d'animer des programmes thématiques régionaux dans une approche partenariale.

Enfin, le réseau de sites des Conservatoires d'espaces naturels constitue également un support d'actions démonstratives ou exemplaires, afin de concourir au développement de références régionales pour la gestion des milieux naturels.

Les actions prévues dans le cadre de ce projet concourent également à répondre aux objectifs du Plan d'action quinquennal des Conservatoires d'espaces naturels, validé par l'État et la Région. Ce document cadre est lié à l'agrément spécifique des CEN, au regard de leurs actions inscrites dans la Loi « Les Conservatoires régionaux d'espaces naturels contribuent à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels, notamment par des actions de connaissance, de maîtrise foncière et d'usage, de gestion et de valorisation du patrimoine naturel, sur le territoire régional. Ils mènent également des missions d'expertise locales et des missions d'animation territoriale, en appui aux politiques publiques en faveur du patrimoine naturel... »

Les actions portées par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté dans le cadre de ce projet répondent aux objectifs 2.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 visant à « soutenir la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité », car il s'agit de mener des actions de gestion, de restauration et de conservation des milieux naturels, conformément aux objectifs de notre Plan d'action quinquennal 2020-2024 commun avec le CEN Bourgogne, validé conjointement par l'État et la Région.

Ces actions consistent à la fois à préserver et reconquérir la biodiversité, par des actions de gestion, de restauration, de préservation menées sur un réseau de sites gérés par le Conservatoire. Mais elles visent également à animer des projets de sauvegarde de la biodiversité, notamment au travers de thématiques « milieux naturels », tels que pelouses sèches, milieux humides ou tourbières. Par ailleurs, depuis 30 ans que la Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté a été créé, celui-ci n'a cessé de développer une activité de gestion, de restauration et de conservation des milieux naturels. L'ambition des deux Conservatoires d'espaces naturels de Bourgogne-Franche-Comté a d'ailleurs été rappelée et formalisée dans notre Plan d'actions quinquennal 2020-2024, qui prévoit sur cette période l'augmentation de 25 % des surfaces en maîtrise foncière et d'usages. Cette ambition répond d'ailleurs à celle de la Stratégie régionale de la Biodiversité sur les différents outils à déployer sur le territoire régionale de plus en plus fortement.

L'approche du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté s'appuie sur la concertation locale afin de développer cette ambition et de l'inscrire dans une pérennité qui permet l'association de tous les acteurs autour des sites et des programmes. Ce travail porte ses fruits avec une appropriation de plus en plus forte, au niveau des territoires, des enjeux liés à la biodiversité, ainsi que des attentes qui y sont associés afin de mener ces actions de préservation, que ce soit sur le réseau de sites gérés mais également les programmes à déployer.

Ainsi, le facteur limitant l'ambition du programme d'actions du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté n'est plus celle de la conviction ou de l'appropriation locale, mais il s'agit bien des moyens financiers (permettant moyens humains et opérations de sous-traitance). La mobilisation des financements locaux, s'il s'est diversifié, ne permet toutefois pas de répondre à l'urgence lié à la transition écologique pour la biodiversité. Les financements européens FEDER ont donc clairement un effet levier pour porter et développer ces différents projets dans le cadre de notre activité.

En réponse aux objectifs poursuivis par l'appel à projets biodiversité FEDER 2024, le programme d'actions 2024 du CENFC consiste à :

- Rédiger ou évaluer des documents de gestion. Pour 2024, il peut s'agir de la phase 1 (diagnostic), de la phase 2 (objectifs et actions) ou de l'ensemble de la rédaction. Il peut également s'agir de sa finalisation pour présentation au Conseil scientifique et technique : ENS de Damprichard, Pelouse du Crêt Hautechaux Roide, Milieux Humides du Doubs, ENS de Dambelin, Pelouses de la Loue, Pelouses sèches du Second Plateau du Doubs_ECG, Pelouses et Prés bois de Verrière de Joux, Carrière de Charchilla, La Chau à Montolier, Tourbières de la Combe de la Joux Devant, Pelouses du Revermont, Pelouses sèches de Baume les Messieurs, Tourbière de Rosel, Pelouses sèches de Sur la Roche à Doucier, Site du Lac de Vouglans, Pelouses sèches des Monts de Gy, Milieux alluviaux de la confluence Saône Lanterne, Vallée de la Saône, Tourbières du Plateau de Saint-Bresson, Forêt de Lamadaleine.

- Mettre en oeuvre études, animation, travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle prévus dans le plan de gestion (quelques ex) : RNN du ravin de Valbois avec l'ensemble des activités liées à l'animation générale de la Réserve naturelle, Tourbières de la Combe du Lac avec le relevé de sonde piézométrique et l'analyse des relevés des dernières années, Etangs et mares de la plaine jurassienne avec le renouvellement des inventaires d'odonates sur l'ensemble des plans d'eau du site, Tourbière du lac des Rouges Truites avec le suivi de deux espèces patrimoniales et le suivi de la turfogenèse, Tourbières et milieux associés du plateau de Nozeroy avec une réunion de présentation auprès des acteurs locaux suite au diagnostic établi sur la zone humide dite « A l'étang », Val-Dessous avec des échanges réguliers avec les exploitants afin d'améliorer le pâturage sur le site, en lien avec ses enjeux naturels.

- Mener des interventions portant sur une espèce ou un milieu, ou des études préalables à des travaux de restauration : Pelouses sèches du Second Plateau du Doubs avec des opérations de broyage et de débroussaillage, Tourbières du Bassin de Passonfontaine avec le pâturage en faveur du mélibée, Tourbière de la Brure avec l'arrachage et l'exportation des systèmes racinaires de solidage géant pour éradiquer cette plante invasive, Pelouses sèches du plateau de Champlitte avec le bucheronnage de pins qui se sont développés sur la pelouse, Pelouses sèches des Monts de Gy avec l'élaboration des CCTP visant à engager les travaux de remise en place des installations pastorales pour leur préservation, Milieux alluviaux de la confluence Saône Lanterne avec une restauration de mare, Tourbières du Plateau des Mille Étangs avec le maintien d'ouverture par coupe de ligneux pour la préservation d'espèces menacées, Tourbières et marais de Petite Montagne avec la poursuite de l'étude pluridisciplinaire préalable aux travaux au marais des Monteilliers.

- Créer des supports de diffusion et de communication :

Milieux Humides du Doubs avec l'actualisation de la fiche-site de présentation et des ses enjeux, Coteaux de la Vallée de la Bièvre avec le développement d'un projet pédagogique et de communication en lien avec la gestion et les enjeux à préserver, les Baumes à

Macornay pour installer un panneau d'entrée de site « CEN FC » afin d'identifier le gestionnaire, les Prairies de la Combe d'Ain avec les premières réflexions sur la création d'un sentier et de supports de communication, la RNR de la côte de Mancy avec une communication via les bulletins municipaux et des supports électroniques.

Sur le réseau de sites gérés par le Conservatoire, il s'agira de mener des actions transversales :

- Pour la gestion et l'organisation générale du troupeau Conservatoire afin d'intervenir sur le restauration d'espaces à enjeux et corridors

Animation du COTECH, Chantier bénévole, Organisation globale de la rotation de pâturage sur la Vallée de la Loue et en périphérie, Réflexion sur évolution du troupeau,

- Pour le déploiement du programme annuel d'animations et sensibilisation sur les sites du Conservatoire. Ces activités seront présentés dans le programme annuel d'activités du CEN, à destination de tous les publics.

Pour l'animation de stratégies ou de programmes « milieux naturels » :

- Pôle Milieux humides BFC

- Programme BFC Pelouses, landes et milieux associés

Pour ces deux programmes : Animation, gouvernance et suivi du programme, Cellule d'assistance technique, Développement d'outils régionaux, Stratégies territoriales d'intervention

- Projet « Sylvae » BFC (conservation du patrimoine naturel forestier et des vieilles forêts) : Animer, développer les actions, identifier les stratégies d'intervention et communiquer

- Plan d'actions en faveur des tourbières : Animer le plan d'action, Actions visant à concilier activités économiques et préservation des tourbières, Multiplier les projets de restauration et/ou d'entretien, Renforcer la protection et la reconnaissance des tourbières.

Résultats attendus :

- Engagement ou finalisation de la rédaction de documents (et/évaluation des documents de gestion) sur 20 sites (ou groupes de sites). Pour 2024, il peut s'agir de la phase 1 (diagnostic), de la phase 2 (objectifs et actions) ou de finalisation pour soumettre à validation. Cette étape est nécessaire pour définir les objectifs de gestion et de préservation des sites, ainsi que les actions nécessaires pour y parvenir.

- Mise en œuvre des actions prévues dans les plans de gestion déjà rédigé, et notamment les études, l'animation locale, les travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle, sur 36 sites (ou groupes de sites).

- Développement des interventions portant sur une espèce ou un milieu, notamment pour les espèces bénéficiant d'un plan de conservation (sur 23 sites). Il peut s'agir d'actions de gestion (mise en place de pâturage, de fauche, de gestion des espèces exotiques envahissantes...) ou de restauration (travaux de réouvertures, travaux hydrologiques, restauration de mares...). Des études préalables peuvent être nécessaires s'il faut disposer d'un niveau d'information plus précis que ce qui est contenu dans les documents de gestion.

- L'approche du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté s'appuyant sur la concertation locale afin de développer nos actions et de les inscrire de façon pérenne, il est nécessaire de créer des supports de diffusion et de communication, notamment panneaux et fiches sites. Le déploiement du programme annuel d'animations et sensibilisation sur les sites du Conservatoire, à destination de tous les publics, au travers d'un programme annuel d'activités du CEN Franche-Comté, vise également cet objectif de pérennité et

d'appropriation locale des enjeux biodiversité et du patrimoine naturel. C'est le cas également de l'élaboration et de la diffusion de la revue "Sabot de venus".

Les actions menées, les documents produits et les animations locales sont à l'attention de l'ensemble des acteurs du territoire : élus, agriculteurs, usagers, habitants... Concernant la revue l'Azuré, les cibles sont les autres gestionnaires d'espaces naturels.

Si des actions sont portées spécifiquement sur des sites identifiés, d'autres concernent l'ensemble ou une partie du réseau de site, afin d'être un support stratégique des actions menées.

Ainsi, pour la gestion et l'organisation générale du troupeau Conservatoire, il s'agit de développer cette solution de restauration et de gestion des milieux naturels, dans les cas où les contraintes des sites ne permettent pas une intervention de type agricole. Cela permet de viser une démultiplication des interventions, dans une approche de continuité écologique au sein d'un réseau de sites. Pour l'animation de stratégies ou de programmes « milieux naturels » (Pôle Milieux humides BFC, Programme régional Pelouses, landes et milieux associés, Plan d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté), l'attendu principal est de permettre une démultiplication des actions en faveur de ces milieux naturels, au-delà des actions portées en propre par le Conservatoire.

Cela passe notamment par de l'appui à la connaissance (pour que ces milieux naturels puissent être pris en compte dans l'ensemble des démarches locales), de l'appui aux stratégies d'intervention en lien avec les autres acteurs territoriaux et de l'appui aux opérations, pour lequel le CEN apporte une expertise technique d'accompagnement.

Les actions menées, les documents techniques produits et les animations de programmes et stratégies sont à l'attention des différents acteurs agissant en faveur de ces milieux (services de l'Etat, collectivités et établissements publics, autres gestionnaires).

33 personnels salariés sont impliqués dans l'opération mobilisant le FEDER (cf. activités directement liées au programme d'actions 2024 telles que définies dans les lettres de mission).

Ce projet d'actions porté par le CENFC s'inscrit directement dans les objectifs du programme BFC FEDER FSE+ Massif du Jura 2021-2027, cf. RSO 2.7 section 2.1.1.1. Type d'actions 1 soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité : actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions (travaux, aménagements, acquisitions), programmes annuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation) mis en œuvre à une échelle territoriale structurante.

Il répond aux attentes de l'appel à projets cf. Appel à projets Biodiversité FEDER 2024 "section 2 - quels sont les projets attendus ? (typologie de projets)" :

Autres projets hors trame bleue (comprenant les zones humides) :

Mesure 3 Hors trame bleue : études, plans de gestion, aménagements/travaux et acquisitions foncières

Les actions de planification (plans, notices de gestion, études territoriales, déclinaisons locales de la stratégie régionale de la biodiversité et du SRADDET) à dimension opérationnelle et impliquant nécessairement des interventions portant sur une espèce, un milieu ou un site, sur les corridors écologiques (hors trame bleue), études avant travaux, les travaux de restauration écologique, les travaux de premier aménagement d'un site naturel pour la gestion écologique, études, l'animation et les travaux d'entretien liés à la gestion annuelle ou pluriannuelle d'un site, expressément prévus dans un plan de gestion dûment validé

Mesure 4 Hors trame bleue : actions d'animation, sensibilisation, valorisation des connaissances, communication impliquant obligatoirement des livrables à destination du grand public (publications, expositions)

Les programmes annuels ou pluriannuels d'actions (de sensibilisation, communication, animation)

L'acquisition de connaissance (notamment en matière de biodiversité) couplée à un projet de diffusion à destination du grand public ou public scientifique

Édition de revues : l'Azuré et Le Sabot de Vénus

Déposé dans le cadre de l'appel à projets biodiversité FEDER 2024, il a été analysé par le comité de sélection réuni le 13/09/2024 à l'aune des 4 critères du cahier des charges de l'AàP

- cohérence du projet avec les enjeux, schémas et stratégies régionaux : 10 pts / 10

- ambition et pertinence des actions proposées : 10 pts / 10

- dimension partenariale, gouvernance et valorisation du projet : 10 pts / 10

- communication, et livrables à l'échelle de l'ensemble du territoire BCF : 10 pts /10 (édition de revues : l'Azuré et Le Sabot de Vénus)

Total : 40/40

Retenu par le comité de sélection, classé 1er

Obligations réglementaires

Eligibilité temporelle et géographique

Dépôt dans le cadre de l'AàP le 29/06/2024 - période prévisionnelle de réalisation : 01/01/2024-30/06/2025

Sites répartis sur les 4 départements de Franche Comté, région BFC, périmètre du programme

Mise en concurrence

Opération liée à du temps de travail de personnels internes à la structure, procédure de mise en concurrence sans objet.

Encadrement communautaire

Mise en œuvre du Plan quinquennal dans le cadre de missions de préservation du patrimoine naturel et de la biodiversité du CENFC (sites à enjeux patrimoniaux et écologiques forts avec différents habitats naturels d'intérêt européen et régional). Aucune activité économique liée à ce projet. Opération instruite hors champ concurrentiel.

Respect des plafonds

Taux d'aide publique : déplafonnement à 100% pour les associations déclarées (cf. AàP), intensité de l'aide publique sur le projet : 100%

Plafond d'intervention du FEDER : 60 % (FEDER mobilisé pour 53,16%)

Plafond relatif aux dépenses de personnels : 100 000 € / an / ETP

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | Imputation | Montant | Taux(%) |
|--------------------------------|--|-------------------------------|-------------------|---------------|
| Financement | Financeur | | | |
| AUTRES PUBLICS | Commune | | 496,78 | 0,06 |
| AUTRES PUBLICS | Communauté de communes | | 3 118,36 | 0,39 |
| AUTRES PUBLICS | Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse | | 113 762,00 | 14,05 |
| DEPARTEMENT | Doubs | | 22 724,94 | 2,81 |
| DEPARTEMENT | Jura | | 22 857,35 | 2,82 |
| ETAT | Écologie, développement durable et énergie | Paysages, eau et biodiversité | 90 307,33 | 11,15 |
| REGION | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | | 125 898,20 | 15,54 |
| UNION EUROPEENNE | Fonds européen de développement régional | | 430 527,03 | 53,16 |
| Sous total co-financeur | | | 809 691,99 | 99,97 |
| Bénéficiaire | | | 219,69 | 0,03 |
| Coût total éligible | | | 809 911,68 | 100,00 |

| DEPENSES | | | |
|--|--|---|---------------------|
| Poste de dépense | | Catégorie de dépense | Montant (€ TTC) |
| Salaires chargés | | 050- Frais de personnel directs | 578 508,34 € |
| Coûts éligibles restants 40 % frais personnels | | 130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs | 231 403,34 € |
| Total dépenses | | | 809 911,68 € |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---|-----------------------|
| IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | Réalisation | Nombre de stratégies et plans d'actions | 2,00 |
| ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Résultat | Superficie en ha | 19,20 |

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 5 : "Accompagner le développement territorial vers un développement durable"
Programmation initiale : avis favorable

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Coût total | FEDER | Taux FEDER | Etat | Région | Département | Autres publics | Privé | Autofinancement | Régime d'aide |
|-------------------------------|---------------------|---------------|--------------|--|-----------------------------------|-----------------------|---------------------|------------|---------------------|-----------------------|-----------------------|---------------------|------------|---------------------|--|
| 5 | 5.1 | 2 | BFC004808 | Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal à Saône | GRAND BESANCON METROPOLE | 999 369,38 € | 200 000,00 € | 20,01 % | 75 000,00 € | 206 170,85 € | 149 905,22 € | | | 368 293,31 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| 5 | 5.1 | 2 | BFC004821 | Amenagement d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare de Lons-le-Saunier | COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER | 2 974 684,41 € | 500 000,00 € | 16,81 % | 566 737,00 € | 1 044 936,63 € | | | | 863 010,78 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| Sous-total | | | 2 | | | 3 974 053,79 € | 700 000,00 € | | 641 737,00 € | 1 251 107,48 € | 149 905,22 € | | - € | - € | 1 231 304,09 € |
| 5 | 5.1 | 3 | BFC002068 | Etude du système pluvial du territoire métropolitain afin de construire une stratégie de gestion durable de celui-ci | DIJON METROPOLE | 319 215,00 € | 146 885,40 € | 46,01 % | | | | 159 607,50 € | | 12 722,10 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| Sous-total | | | 1 | | | 319 215,00 € | 146 885,40 € | | - € | - € | - € | 159 607,50 € | - € | | |
| 5 | 5.1 | 4 | BFC001896 | Friche BURGESS NORTON / Réhabilitation d'une friche industrielle en parc urbain | Pays de Montbéliard Agglomération | 455 113,31 € | 116 523,71 € | 25,60 % | 100 576,96 € | 146 989,98 € | | | | 91 022,66 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| 5 | 5.1 | 4 | BFC006623 | Réhabilitation et extension d'un bâtiment communal en Maison d'Assistantes Maternelles | COMMUNE DE CIRY-LE-NOBLE | 490 096,25 € | 126 880,00 € | 25,89 % | 147 029,17 € | | | 86 376,75 € | | 129 810,33 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| Sous-total | | | 2 | | | 945 209,56 € | 243 403,71 € | | 247 606,13 € | 146 989,98 € | - € | 86 376,75 € | - € | 220 832,99 € | |
| 5 | 5.1 | 5 | BFC002699 | Travaux d'urgence et de consolidation de l'église St Martin | COMMUNE DE BRANCHES | 229 536,03 € | 57 721,62 € | 25,15 % | 91 814,41 € | | 80 000,00 € | | | - € | Auc - Aucun régime d'aide |
| Sous-total | | | 1 | | | 229 536,03 € | 57 721,62 € | | 91 814,41 € | - € | 80 000,00 € | - € | - € | | |
| 5 | 5.2 | 2 | BFC002998 | Aménagements des mobilités pour l'accès au groupe scolaire Mi-Cour | COMMUNE DE BAUME-LES-DAMES | 628 724,57 € | 270 000,00 € | 42,94 % | 86 916,71 € | | 93 845,00 € | 19 787,00 € | | 158 175,86 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| 5 | 5.2 | 2 | BFC008739 | Requalification de l'îlot St Martin : favoriser les mobilités douces et créer un îlot de fraîcheur | COMMUNE DE LURE | 570 880,15 € | 119 514,12 € | 20,94 % | 87 190,00 € | 250 000,00 € | | | | 114 176,03 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| Sous-total | | | 2 | | | 1 199 604,72 € | 389 514,12 € | | 174 106,71 € | 250 000,00 € | 93 845,00 € | 19 787,00 € | - € | 272 351,89 € | |
| 5 | 5.2 | 3 | BFC008666 | Déploiement d'un réseau cyclable territorial | CC LES BERTRANGES | 113 404,75 € | 68 042,85 € | 60,00 % | | | 21 870,15 € | | | 23 491,75 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| 5 | 5.2 | 3 | BFC009304 | Restauration de la Tour du Paravis | Commune de Gray | 650 162,78 € | 81 174,22 € | 12,49 % | | | 190 507,00 € | 248 449,00 € | | 130 032,56 € | SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681) |
| Sous-total | | | 2 | | | 763 567,53 € | 149 217,07 € | | - € | - € | 212 377,15 € | 248 449,00 € | - € | 153 524,31 € | |
| 5 | 5.2 | 4 | BFC009639 | L'Etable de la Goulotte : une cuisine de terroir aux saveurs authentiques au pied du plateau des 1000 Etangs | L'Etable de la Goulotte | 613 262,83 € | 300 000,00 € | 48,92 % | | | | | | 313 262,83 € | 2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis |
| Sous-total | | | 1 | | | 613 262,83 € | 300 000,00 € | | - € | - € | - € | - € | - € | 313 262,83 € | |
| Nombre de projets présentés : | | | | 11 | | | | | TOTAL | 8 044 449,46 € | 1 986 741,92 € | | | | |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC004808 - Aménagement d'un Pôle d'Echange Multimodal à Saône |
| Porteur de projet | 24250036100017 GRAND BESANCON METROPOLE |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.1-TA2 - Mobilités durables urbaines |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 30/06/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2023 au 30/06/2025 |
| Coût total éligible | 999 369,38 € HT |
| Montant de l'aide UE | 200 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet d'aménagement d'un Pôle d'Échange Multimodal à Saône vise à renforcer l'intermodalité pour faciliter les déplacements et encourager les alternatives à la voiture individuelle au sein de Grand Besançon Métropole. En réponse à la saturation actuelle du stationnement et aux besoins liés à l'urbanisation croissante, ce PEM proposera des solutions de covoiturage, des parkings relais, des infrastructures cyclables et des accès pour les Personnes à Mobilité Réduite. En s'appuyant sur le Plan de Mobilité et le Plan Climat Air Énergie Territorial, l'objectif est d'améliorer la connexion entre les différents modes de transport, de réduire l'empreinte carbone et de répondre aux besoins de mobilité des usagers, en particulier des travailleurs se déplaçant vers Besançon ou la Suisse.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à l'aménagement du Pôle d'Echange Multimodal à Saône porté par Grand Besançon Métropole, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables urbaines", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 30/06/2026, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté, organisme intermédiaire, a émis un avis favorable lors du comité de sélection du 26/01/2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par Grand Besançon Métropole, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 200 000 € est proposée pour ce projet, représentant 20,01 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 999 369,38 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | REGION | ETAT | REGION | DEPARTE-MENT |
|---------------|---------------------|---------------------|--|--|--|--|--------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Écologie, dé-veloppe-ment durable et énergie | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Doubs |
| Engagement | | | | 24/11/2023 | 07/06/2024 | 15/03/2024 | 29/04/2024 |
| Montant | 368 293,31 € | 631 076,07 € | 200 000,00 € | 13 000,00 € | 75 000,00 € | 193 170,85 € | 149 905,22 € |
| Taux | 36,85 % | 63,15 % | 20,01 % | 1,30 % | 7,50 % | 19,33 % | 15,00 % |
| Coût éligible | 999 369,38 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---------------------------------------|--|---|------------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Travaux d'aménagement du PEM de Saône | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 999 369,38 € |
| Total dépenses | | | 999 369,38 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés | Résultat | Nombre d'habitant | 200 000,00 |
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC004821 - Amenagement d'un pôle d'échange multimodal sur le site de la gare de Lons-le-Saunier |
| Porteur de projet | 21390300800364 COMMUNE DE LONS-LE-SAUNIER |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.1-TA2 - Mobilités durables urbaines |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2021 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 2 974 684,41 € HT |
| Montant de l'aide UE | 500 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

La gare ferroviaire est un site stratégique pour la ville de Lons-le-Saunier. Elle constitue une porte d'entrée du centre-ville tout en permettant de relier les quartiers sud au centre-ville. Localisée en bordure de la rocade-est de la ville, elle concentre un grand nombre d'échanges touchant à des modes de déplacements diversifiés. On note en moyenne un trafic de 15 000 véhicules/jours. Le projet d'aménagement du pôle d'échange multimodal permettra à terme de :

- . Sécuriser l'ensemble des modes de déplacement et les connexions les unissant, en logique d'intermodalité,
- . Végétaliser les espaces publics, assurer la préservation des arbres et gérer les eaux pluviales sur le site,
- . Aménager un parc de stationnement adapté aux usages de la gare ferroviaire et aux besoins du site.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération d'aménagement d'un PEM sur le site de la gare de Lons-le-Saunier, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1, « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER)

Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables urbaines".

Eligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Eligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/01/2021 au 31/12/2027

Eligibilité organisme intermédiaire : Le Pôle métropolitain Centre Franche-Comté a émis un avis favorable en comité de sélection le 26/01/2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 16,81 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Mobilités durables urbaines"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la Ville de Lons-le-Saunier, une subvention FEDER de 500 000 € est proposée pour le PEM, représentant 16,81 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 2 974 684,41 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | ETAT | REGION | ETAT | REGION | UNION EUROPEENNE |
|---------------|----------------|----------------|---------------------------------------|--|---------------------------------------|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Décentralisation et fonction publique | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Décentralisation et fonction publique | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Fonds européen de développement régional |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 863 010,78 € | 2 111 673,63 € | 195 842,00 € | 430 000,00 € | 370 895,00 € | 485 587,60 € | 500 000,00 € |
| Taux | 29,01 % | 70,99 % | 6,58 % | 14,46 % | 12,47 % | 16,32 % | 16,81 % |
| Coût éligible | 2 974 684,41 € | | | | | | |

| DEPENSES | | | |
|--|--|---|-------------------|
| Poste de dépense | | Catégorie de dépense | Montant |
| Etudes connexes | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 15 035,70 € |
| Fourniture, pose et mise en service de modules sanitairesx | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 43 550,00 € |
| Lot 1 - Aménagements provisoires VRD | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 347 965,10 € |
| Lot 1- Aménagements provisoires VRD Marché de prestations similaires | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 86 076,85 € |
| Lot 2- Terrassements / structures / enrobés / réseaux humides et réseaux secs | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 686 604,60 € |
| Lot 3- Aménagements paysagers | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 940 107,10 € |
| Lot 4 - Travaux de menuiserie en acier et serrurerie pour abribus | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 278 756,37 € |
| MOE | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 93 650,00 € |
| Rampe d'accès modes doux | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 284 105,00 € |
| Travaux de création des réseaux d'éclairage public et de mise en place de lanternes Leds | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 198 833,69 € |
| Total dépenses | | | 2 974 684,41 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés | Résultat | Nombre d'habitant | 34 122,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC002068 - Etude du système pluvial du territoire métropolitain afin de construire une stratégie de gestion durable de celui-ci |
| Porteur de projet | 24210041000123 DIJON METROPOLE |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville |
| Eligibilité temporelle | du 25/02/2022 au 30/10/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 25/02/2022 au 30/06/2025 |
| Coût total éligible | 319 215,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 146 885,40 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Dans un contexte de réchauffement climatique et de raréfaction de la ressource en eau, Dijon métropole, référence écologique sur le territoire national et en Europe, a décidé d'engager une étude du système pluvial de son territoire qui conduira à terme à la construction d'une stratégie de gestion durable de celui-ci. Cette stratégie tiendra compte de la volonté de désimperméabiliser et de verdier les espaces publics grâce à la création d'îlots végétaux gérant l'eau pluviale sur site, ce qui limitera l'impact des eaux pluviales rejetées sur les milieux naturels et notamment les cours d'eau, et qui s'intègrera dans la stratégie de transition alimentaire en mettant à disposition des acteurs de l'agriculture locale vivrière une eau recueillie localement.

Ce projet s'inscrit parfaitement dans la stratégie intégrée de développement urbain durable de la métropole dijonnaise et dans la priorité 5 du PO FEDER 2021-2027 de la Région Bourgogne-Franche-Comté qui vise notamment à soutenir les territoires urbains vers une transition écologique.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

Éligibilité du porteur de projet : En tant que collectivité territoriale, Dijon Métropole est un bénéficiaire éligible à l'action "Infrastructures vertes en ville" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027 : fiche action infrastructures vertes (approuvée au comité de suivi du 15/12/2022).

Objectifs et éligibilité de l'opération : Dijon Métropole, dans le cadre de l'exercice de ses compétences relatives à l'eau, l'assainissement et les systèmes pluviaux, a décidé de réaliser une étude du système pluvial de son territoire afin de collecter les données nécessaires à la construction d'une stratégie de gestion durable du système pluvial existant. Cette étude contribuera fortement à la lutte contre l'artificialisation des sols, à l'amélioration de l'usage de l'eau ainsi qu'à terme à la végétalisation, au verdissement du tissu urbain et à la renaturation de zones urbanisées.

L'opération est éligible à la Fiche Action "Infrastructures vertes en ville" de l'OS 5.1 "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les

"zones urbaines" de la priorité 5 prévue au Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura FEDER-FSE+ 2021-2027. Le projet répond aux objectifs du programme d'accompagner le développement territorial vers un développement durable grâce notamment à la régulation du climat en ville et à la désimperméabilisation des sols.

Éligibilité temporelle et géographique : L'opération est localisée dans la zone couverte par le programme puisqu'elle est située en Côte-d'Or (21). Le dossier de demande de subvention a été réceptionné le 02/06/2023 via le portail e-Synergie et la fin de l'opération est prévue pour juin 2025.

Taux d'aide FEDER : 46,01% conforme au plafond de 60% autorisé par la fiche action "Infrastructures vertes".

Taux d'aide publique : 96,01% conforme au taux maximal d'aide publique autorisée par la réglementation européenne et nationale applicable.

A l'issue de l'instruction du dossier, une subvention FEDER de 146 885,40 € est proposée pour la réalisation du projet, représentant 46,01% d'une assiette de dépenses éligibles de 319 215 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | AUTRES PUBLICS | | | |
|----------------------|---------------------|--------------|---|--|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds euro-péen de déve-loppe-ment régional | Agence de l'eau Rhône-Mediterranée-Corse | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 12 722,10 € | 306 492,90 € | 146 885,40 € | 159 607,50 € | | | |
| Taux | 3,99 % | 96,01 % | 46,01 % | 50,00 % | | | |
| Coût éligible | 319 215,00 € | | | | | | |

| DEPENSES | | | |
|--|---------------------------------------|------------------------|--|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Etude système pluvial de Dijon métropole | 140- Dépenses de prestations externes | 319 215,00 € | |
| | Total dépenses | 319 215,00 € HT | |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques | Réalisation | Hectares | |
| FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées | Résultat | Personnes | |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC001896 - Friche BURGESS NORTON / Réhabilitation d'une friche industrielle en parc urbain |
| Porteur de projet | 20006564700014 Pays de Montbéliard Agglomération |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.1-TA4 - Renouvellement urbain |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2021 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 455 113,31 € HT |
| Montant de l'aide UE | 116 523,71 € |
| Date comité de programmation | 03 juillet 2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

La friche industrielle Burgess Norton à Vieux Charmont (25) près de Montbéliard en Franche Comté, est un ancien site de fabrication mécanique automobile, abandonné au début des années 2000. Il reste aujourd’hui des traces d’anciennes cuves et d’un ancien étang de stabilisation, des déchets enfouis, un bâtiment résiduel et des sols artificialisés et pollués. Un milieu forestier spontané s’est implanté autour d’une ancienne voirie qui structure le site, situé aux abords de la Commune de Vieux-Charmont. L’implantation d’un living lab spécialisé en phytomanagement sur une friche polluée de 2 hectares va permettre d’aménager et d’ouvrir un parc urbain, intégrant, en plus de la recherche, un volet de vulgarisation scientifique sur la dépollution des sols et ainsi d’opérer une réappropriation de ces lieux abandonnés par les habitants du territoire en y créant un parc urbain ouvert à tous. L’aménagement du parc urbain -hors travaux liés au Living Lab en lui-même- incluant une signalétique à vocation informative et éducative pour la population en général est le cœur du projet FEDER.

Avis du service instructeur : Favorable

Avis favorable au regard de l’opération et de son adéquation avec les attendus de la priorité V et de la fiche action Renouvellement urbain.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EUROPEENNE | ETAT | REGION | | |
|---------------|---------------------|---------------------|--|----------------------------------|--|---|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | Économie, industrie et numérique | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | E | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 91 022,66 € | 364 090,65 € | 116 523,71 € | 100 576,96 € | 146 989,98 € | | |
| Taux | 20,00 % | 80,00 % | 25,60 % | 22,10 % | 32,30 % | | |
| Coût éligible | 455 113,31 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|-------------------------|--|---|------------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Acquisition terrain | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 2 856,76 € |
| Aménagement du parc | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 412 495,55 € |
| Scénographie | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 16 500,00 € |
| Medias d'interpretation | | 140- Dépenses de prestations externes | 23 261,00 € |
| Total dépenses | | | 455 113,31 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC006623 - Réhabilitation et extension d'un bâtiment communal en Maison d'Assistantes Maternelles |
| Porteur de projet | 21710132800011 COMMUNE DE CIRY-LE-NOBLE |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.1-TA4 - Renouvellement urbain |
| Eligibilité temporelle | du 23/03/2023 au 01/06/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 23/03/2023 au 01/06/2025 |
| Coût total éligible | 490 096,25 € HT |
| Montant de l'aide UE | 126 880,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Il y a une carence de structures d'accueil de la petite enfance sur la commune de Ciry-le-Noble et donc un vrai besoin de la part des habitants concernés.

L'ancien club-house de tennis de la commune situé en centre bourg étant abandonné et désuet, et le club de tennis ayant fermé, la commune a décidé de de le réhabiliter et de l'agrandir afin de créer une Maison des Assistantes Maternelles.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : PRESENTATION

Il y a une carence de structures d'accueil de la petite enfance sur la commune de Ciry-le-Noble et donc un vrai besoin de la part des habitants concernés.

L'ancien club-house de tennis de la commune situé en centre bourg étant abandonné et désuet, et le club de tennis ayant fermé, la commune a décidé de de le réhabiliter et de l'agrandir afin de créer une Maison des Assistantes Maternelles.

L'objectif est de créer 12 places pour accueillir des enfants de 0 à 3 ans afin de répondre aux attentes des familles résidants sur la commune et ses alentours.

ELIGIBILITE

Cette opération s'inscrit dans la priorité 5 "Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.1 , « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité dans les zones urbaines (FEDER) »

Elle n'est pas soumise à l'incitativité car il n'y a pas de régime d'aide d'Etat applicable.

Le dossier a été déposé dans SYNERGIE le 10/06/24, date à laquelle il n'était pas achevé.
Les PV de réception des travaux sont en cours de rédaction.

La Direction de l'Aménagement et du Territoire a émis un avis favorable sur la réalisation de cette opération (fiche d'avis favorable en date du 16/06/25).

Eligibilité FA "Renouvellement urbain"

Un des objectifs attendus de cette fiche action est d'optimiser l'espace urbanisé existant en facilitant le traitement des friches dans le but de leur redonner un usage.

C'est le cas pour ce projet car il s'agit de rénover un club-house de tennis, abandonné, pour le transformer et l'agrandir en Maison des Assistantes Maternelles.

Éligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Éligibilité temporelle : opération déployée entre le 23/03/23 (signature de l'étude de faisabilité) et le 01/06/2025 (prévision procès verbal de réception).

Éligibilité OI/CS : 'OI CUCM a validé la cohérence du projet porté par la commune de Ciry le Noble lors du Comité de sélection / Conférence des Financeurs du 12/12/24.

AIDE ETAT

Il n'y a pas de régime d'aide d'état car le projet n'est pas susceptible d'attirer des clients ou investisseurs étrangers. C'est une aide purement locale.

COMMANDE PUBLIQUE

La commande publique a été analysée pour le marché d'honoraires et le marché de travaux. Il n'apparaît pas d'irrégularité.

DEPENSES

Les postes suivants sont actualisés en accord avec le porteur de projet.

ASSURANCES et IMPREVUS

Les dépenses d'assurances pour 3 420,00 € HT et d'imprévus pour 21 357,00 € HT ne sont pas éligibles.

TRAVAUX

Les actes d'engagement signés et les avenants sont en réalité de 415 736,25 € HT et non de 428 592,00 € HT.

MOE

L'acte d'engagement est effectivement de 53 850,00 € HT.

CT et SPS

Ces dépenses sont, à la lecture des contrats signés, de 7 920,00 € HT et non 7 270,00 € HT.

Un avenant a été ajouté pour 650,00 € HT concernant le CT.

ETUDES DIVERSES

Ces dépenses sont, à la lecture des contrats signés, de 12 590,00 € HT et non 12 600,00 € HT.

RECAPITULATIF TOTAL coût éligible

Travaux= 415 736,25 € HT

MOE = 53 850,00 € HT

CT/SPS = 7 920,00 € HT

Etudes diverses = 12 590,00 € HT

Soit un total éligible de 490 096,25 € HT.

RESSOURCES

Taux maximum d'aide publique

La FA "Renouvellement urbain" autorise un taux maximal d'aide publique de 100% dans le respect de la réglementation européenne et nationale (dont autofinancement des collectivités territoriales et leurs groupements).

Ce taux est respecté, il est de 100,00% sur l'opération globale.

Part d'autofinancement minimum

Pour ce projet, la ville de Ciry le Noble est chef de file de la compétence puisqu'il s'agit d'une opération d'aménagement de voiries.

La part d'autofinancement minimum est de 20% car il y a un CTEC sur la Saône et Loire.

Ce taux est respecté, il est de 20,00% sur l'assiette globale.

Taux de cofinancement européen

La FA "Renouvellement urbain" autorise un taux maximum de financement européen de 60%.

Ce taux est respecté, il est de 25,89% sur l'assiette éligible.

Rappel:

- opération globale = assiette éligible FEDER = 490 096,25 € HT

La subvention FEDER sollicitée par le porteur était de 156 474,00€ HT.

Cependant, afin de respecter le taux maximum d'aide publique et, conséquemment, la part d'autofinancement minimum, la subvention FEDER est réduite à 126 880,00 € HT.

FEDER = 126 880,00 € HT

CO FINANCEUR = 265 197,00 € HT

AUTOFINANCEMENT = 98 019,25 € HT

TOTAL projet global = 490 096,25€ HT

TOTAL éligible au FEDER = 490 096,25 € HT

AVIS

Compte tenu de la qualité du dossier présenté par la commune de Ciry le Noble, une subvention FEDER de 126 880,00 € est proposée pour la réhabilitation d'un club-house de tennis en vue de sa transformation en Maison des Assistantes Maternelles, représentant 25,89 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 490 096,25 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | Autre partenaire récurrent | ETAT | UNION EUROPEENNE | | |
|---------------|--------------|--------------|---------------------------------|---------------------------------------|--|---|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Caisse d'allocations familiales | Décentralisation et fonction publique | Fonds européen de développement régional | E | |
| | | | 23/10/2023 | 18/06/2024 | 03/07/2025 | | |
| Montant | 129 810,33 € | 360 285,92 € | 86 376,75 € | 147 029,17 € | 126 880,00 € | | |
| Taux | 26,49 % | 73,51 % | 17,62 % | 30,00 % | 25,89 % | | |
| Coût éligible | 490 096,25 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|-----------------------------|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| CT/SPS | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 7 920,00 € |
| Diag repérage avant travaux | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 450,00 € |
| Etude géotechnique | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 1 550,00 € |
| Etudes diverses | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 9 700,00 € |
| Géomètre | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 890,00 € |
| Maîtrise d'oeuvre | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 53 850,00 € |
| Travaux | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 415 736,25 € |
| Total dépenses | | 490 096,25 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 94 159,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 1,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC002699 - Travaux d'urgence et de consolidation de l'église St Martin |
| Porteur de projet | 21890053800057 COMMUNE DE BRANCHES |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.1-TA5 - Tourisme durable et patrimoine en milieu urbain |
| Eligibilité temporelle | du 01/12/2023 au 30/06/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/12/2023 au 30/06/2025 |
| Coût total éligible | 229 536,03 € HT |
| Montant de l'aide UE | 57 721,62 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

L'opération permettra de réaliser des travaux importants pour consolider l'église St Martin, dont le rayonnement artistique est national. Cela permettra de mettre en valeur ce patrimoine exceptionnel, inscrit sur la liste des monuments historiques en 2001, de grande valeur artistique, parfait représentant de l'art de construire et de peindre au Moyen-âge.

L'opération permettra de mettre en valeur ce patrimoine et de le rendre accessible au plus grand nombre.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à la fiche action tourisme durable et a été sélectionnée par l'organisme intermédiaire d'Auxerre.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EUROPEENNE | ETAT | DEPARTEMENT |
|---------------|--------------|--------------|--|--------------------------|-------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | Culture et communication | Yonne |
| Engagement | | | | | |
| Montant | 0,00 € | 229 536,03 € | 57 721,62 € | 91 814,41 € | 80 000,00 € |
| Taux | 0,00 % | 100,00 % | 25,15 % | 40,00 % | 34,85 % |
| Coût éligible | 229 536,03 € | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---|-----------------|
| Poste de dépense | | | |
| Coordination SPS | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 1 500,00 € |
| Maîtrise d'oeuvre | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 21 900,00 € |
| Restauration de la toiture de la nef et des façades Nord et Est du clocher de l'église St Martin à Branches | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 206 136,03 € |
| | | Total dépenses | 229 536,03 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus | Réalisation | Sites touristiques et culturels | 1,00 |
| FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | Résultat | Visiteurs / an | 100,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC002998 - Aménagements des mobilités pour l'accès au groupe scolaire Mi-Cour |
| Porteur de projet | 21250047400011 COMMUNE DE BAUME-LES-DAMES |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.2-TA2 - Mobilités durables rurales |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2022 au 31/12/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2022 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 628 724,57 € HT |
| Montant de l'aide UE | 270 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

La construction du nouveau groupe scolaire Mi-cour à Baume-les-Dames va générer de nouveaux flux. L'augmentation attendue du trafic, des transports scolaires et des piétons nécessite des mesures de sécurité. Les élèves de l'école des Terreaux et du Breuil effectueront plusieurs trajets quotidiens entre les sites, soulignant la nécessité de sécuriser les abords et les déplacements à pied entre les écoles. La ville prévoit de sécuriser les accès au site en favorisant les modes de déplacement doux tels que la marche et le vélo, ainsi que les transports en commun. Une voie dédiée aux modes doux sera aménagée pour permettre un accès sécurisé au groupe scolaire en privilégiant le vélo et la marche.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Cette opération d'aménagements des mobilités pour l'accès au groupe scolaire Mi-Cour à Baume-les-Dames, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2, "Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER)"

Eligibilité fiche action : La nature de l'opération est conforme à la fiche action "Mobilités durables".

Eligibilité géographique : territoire de la Bourgogne Franche-Comté

Eligibilité temporelle : opération déployée entre le 01/01/2022 et le 31/12/2025

Eligibilité AMI rural : Le PETR Doubs Central a transmis une délibération du 03/07/2023 validant la cohérence de l'opération avec la stratégie du territoire.

Taux d'aide du FEDER : 42,94 % conforme au plafond (60 %) autorisé par la fiche action "Mobilités durables"

Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Baume-les-Dames une subvention FEDER de 270 000 € est proposée, représentant 42,94 % d'une assiette de dépenses éligibles prévisionnelles de 628 724,57 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | AUTRES PU-BLICS | DEPARTE-MENT | UNION EU-ROPEENNE | ETAT | DEPARTE-MENT |
|----------------------|---------------------|---------------------|---|--------------|---|---|--------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | - Autre (à renseigner dans "Préci-sions") | Doubs | Fonds euro-péen de déve-loppement ré-gional | Logement, égalité des territoires et ruralité | Doubs |
| Montant | 158 175,86 € | 470 548,71 € | 19 787,00 € | 57 637,00 € | 270 000,00 € | 86 916,71 € | 36 208,00 € |
| Taux | 25,16 % | 74,84 % | 3,15 % | 9,17 % | 42,94 % | 13,82 % | 5,76 % |
| Coût éligible | 628 724,57 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|-------------------|--|---|------------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Maîtrise d'oeuvre | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 32 899,00 € |
| Travaux | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 595 825,57 € |
| | | Total dépenses | 628 724,57 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien | Réalisation | Km | 0,00 |
| ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés | Résultat | Nombre d'habitant | 550,00 |
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC008739 - Requalification de l'îlot St Martin : favoriser les mobilités douces et créer un îlot de fraîcheur |
| Porteur de projet | 21700310200019 COMMUNE DE LURE |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.2-TA2 - Mobilités durables rurales |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/10/2024 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 570 880,15 € HT |
| Montant de l'aide UE | 119 514,12 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet de requalification de l'îlot Saint-Martin place les mobilités douces au cœur de ses objectifs. Situé à l'intersection des rues Desault et Pasteur, cet aménagement vise à sécuriser et développer les déplacements piétons et cyclistes grâce à des infrastructures adaptées et apaisées, en lien avec le Schéma Directeur des Mobilités Douces. L'objectif est de favoriser les trajets utilitaires et de loisirs, tout en connectant les différentes zones stratégiques de la ville, comme les commerces, les établissements scolaires et les services. Parallèlement, le projet prévoit de désimperméabiliser les sols, planter des arbres et végétaux pour créer un îlot de fraîcheur, et renforcer la biodiversité. Ces aménagements amélioreront le cadre de vie, réduiront les îlots de chaleur et contribueront à une baisse des émissions de gaz à effet de serre.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la requalification de l'îlot Saint-Martin afin de favoriser les mobilités douces et de créer un îlot de fraîcheur en centre-ville de Lure, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "mobilités durables", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2026, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des Vosges Saônoises, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable par un courrier en date du 17 octobre 2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Lure, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 119 514,12 € est proposée pour ce projet, représentant 20,94 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 570 880,15 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EUROPEENNE | REGION | ETAT |
|---------------|--------------|--------------|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Écologie, développement durable et énergie |
| Engagement | | | | 27/06/2025 | 16/09/2024 |
| Montant | 114 176,03 € | 456 704,12 € | 119 514,12 € | 250 000,00 € | 87 190,00 € |
| Taux | 20,00 % | 80,00 % | 20,94 % | 43,79 % | 15,27 % |
| Coût éligible | 570 880,15 € | | | | |

| DEPENSES | | |
|----------------------|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Maîtrise d'oeuvre | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 39 325,00 € |
| SPS | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 1 192,50 € |
| Travaux | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 524 737,65 € |
| Etudes géotechniques | 140- Dépenses de prestations externes | 5 625,00 € |
| Total dépenses | | 570 880,15 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| ISR04 - Population ayant accès à des services de transports durables améliorés | Résultat | Nombre d'habitant | 19 131,00 |
| FED_RCO58 - Aménagement spécifique de pistes cyclables bénéficiant d'un soutien | Réalisation | Km | 0,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC008666 - Déploiement d'un réseau cyclable territorial |
| Porteur de projet | 20006808800018 CC LES BERTRANGES |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural |
| Eligibilité temporelle | du 13/10/2023 au 15/05/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 13/10/2023 au 15/05/2025 |
| Coût total éligible | 113 404,75 € HT |
| Montant de l'aide UE | 68 042,85 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet consiste en la création et la pose du jalonnement sur les itinéraires identifiés, afin de garantir la lisibilité, la sécurité et la continuité des parcours. Les tracés empruntent des voies à faible trafic présentant un intérêt patrimonial, paysager ou écologique.

Le jalonnement sera complété par des supports de communication adaptés, incluant une cartographie papier et une application numérique intégrant les parcours et les points d'intérêt touristiques. L'objectif est de structurer une offre cohérente de mobilité active, répondant aux besoins des usagers locaux et touristiques.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible au regard des objectifs ciblés dans la fiche action tourisme durable en permettant la sécurisation de la pratique des modes de transport doux et en faisant connaître ces moyens.

Le projet a reçu un avis favorable du Pays Val de Loire Nivernais en date du 13/06/2024.

La direction du tourisme a émis un avis favorable en date du 06/06/2025.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|-------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | UNION EUROPEENNE | DEPARTEMENT |
| Engagement | | | Fonds européen de développement régional | Nièvre |
| | | | | |
| Montant | 23 491,75 € | 89 913,00 € | 68 042,85 € | 21 870,15 € |
| Taux | 20,71 % | 79,29 % | 60,00 % | 19,29 % |
| Coût éligible | 113 404,75 € | | | |

| DEPENSES | | |
|--------------------------------|--|------------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Jalonnement du réseau cyclable | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 67 203,25 € |
| Maîtrise d'oeuvre | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 24 852,50 € |
| Stations de vélos | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 13 930,00 € |
| Forfait coûts indirects de 7% | 100- Coûts indirects - taux forfaitaire max de 7 % des coûts directs | 7 419,00 € |
| Total dépenses | | 113 404,75 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---------------------------------|-----------------------|
| FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | Résultat | Visiteurs / an | 0,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 1,00 |
| FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus | Réalisation | Sites touristiques et culturels | 0,00 |
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 74 773,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC009304 - Restauration de la Tour du Paravis |
| Porteur de projet | 21700279900153 Commune de Gray |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.2-TA3 - Tourisme durable, patrimoine, équipements culturels en milieu rural |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/11/2022 au 31/12/2026 |
| Coût total éligible | 650 162,78 € HT |
| Montant de l'aide UE | 81 174,22 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

La Tour du Paravis, vestige du château de Gray et classée Monument Historique depuis 1916, présente des altérations nécessitant une restauration et une mise en valeur. La ville de Gray engage une opération visant à restaurer l'édifice, sécuriser le site et valoriser son usage futur. Les travaux comprendront la consolidation des façades, la restitution de la toiture et l'aménagement des espaces intérieurs, afin d'assurer l'étanchéité, la stabilité et la préservation du patrimoine. L'objectif est également de permettre l'accès du public dans un cadre sécurisé et attractif, contribuant ainsi au rayonnement culturel et touristique du site. Cette opération s'inscrit dans une démarche de valorisation du patrimoine et de développement durable, au bénéfice des habitants et des visiteurs.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la restauration de la Tour du Paravis à Gray, vestige du château, classée monument historique, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "tourisme durable, patrimoine et culture en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le PETR du Pays Graylois, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable par une délibération en date du 17 avril 2024, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la commune de Gray, collectivité territoriale éligible, une subvention FEDER de 81 174,22 € est proposée pour ce projet, conforme aux dispositions du Régime cadre exempté de notification n°SA.111666 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026, représentant 12,49 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 650 162,78 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | DEPARTE-MENT | DEPARTE-MENT | Autre partenaire récurrent | UNION EUROPEENNE | |
|---------------|--------------|--------------|--------------|--------------|----------------------------|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Haute-Saône | Haute-Saône | DRAC | Fonds européen de développement régional | |
| Engagement | | | 05/05/2025 | 06/05/2024 | 28/11/2023 | | |
| Montant | 130 032,56 € | 520 130,22 € | 109 565,00 € | 80 942,00 € | 248 449,00 € | 81 174,22 € | |
| Taux | 20,00 % | 80,00 % | 16,85 % | 12,45 % | 38,21 % | 12,49 % | |
| Coût éligible | 650 162,78 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|-----------------------|--|---|-----------------|
| Poste de dépense | | | |
| Contrôle technique | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 4 650,00 € |
| Diagnostic | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 10 600,00 € |
| Etudes archéologiques | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 38 933,00 € |
| Maitrise d'oeuvre | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 36 400,00 € |
| SPS | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 3 800,00 € |
| Travaux | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 555 779,78 € |
| Total dépenses | | | 650 162,78 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 35 850,00 |
| FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus | Réalisation | Sites touristiques et culturels | 1,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 1,00 |
| FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | Résultat | Visiteurs / an | 5 000,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC009639 - L'Etable de la Goulotte : une cuisine de terroir aux saveurs authentiques au pied du plateau des 1000 Etangs |
| Porteur de projet | 93361570000012 L'Etable de la Goulotte |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.2-TA4 - Projets de renouvellement urbain en milieu rural |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 10/10/2024 au 31/12/2026 |
| Coût total éligible | 613 262,83 € HT |
| Montant de l'aide UE | 300 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet relatif à l'Etable de la Goulotte vise à réhabiliter une ancienne ferme des Vosges Saônoises, laissée à l'abandon depuis plusieurs décennies, pour la transformer en un restaurant de terroir authentique. Situé au pied du Plateau des 1000 Étangs, cet établissement répond à un besoin de développement sur un territoire où l'offre de restauration est limitée. Il proposera une cuisine traditionnelle mettant à l'honneur les produits locaux et le savoir-faire régional, tout en favorisant les circuits courts. En plus de préserver un patrimoine architectural rural menacé, ce projet contribuera à la dynamisation économique et touristique de la région en créant un véritable lieu de convivialité et d'échanges, ouvert aux habitants comme aux visiteurs en quête d'authenticité.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération relative à la réhabilitation d'une ancienne ferme des Vosges Saônoises, vacante et dégradée, à Melisey en vue de réaliser un restaurant de terroir authentique au pied du plateau des mille étangs, l'Etable de la Goulotte, s'inscrit dans la priorité 5 « Accompagner le développement territorial vers un développement durable » du PO FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté 2021-2027 et au sein de l'objectif spécifique 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines (FEDER) ». La nature de l'opération est conforme à la fiche action "renouvellement urbain en milieu rural", ce qui la rend éligible pour une subvention. En termes d'éligibilité géographique, l'opération se situe sur le territoire de la Bourgogne Franche-Comté. L'opération sera déployée entre le 01/01/2021 et le 31/12/2027, respectant ainsi les critères d'éligibilité temporelle. Le Pays des Vosges Saônoises, territoire de contractualisation, a émis un avis favorable par une délibération en date du 10 janvier 2025, indiquant que l'opération est cohérente avec la stratégie du territoire. Au vu des pièces produites et de la demande formulée par la SAS L'Etable de la Goulotte, PME éligible, une subvention FEDER de 300 000 € est proposée pour ce projet, au titre du régime « de minimis » représentant 48,92 % (conforme au plafond de 60 %) de l'assiette éligible subventionnable de 613 262,83 € HT.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | |
|---------------|--|--------------|------------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | UNION EUROPEENNE |
| | Fonds européen de développement régional | | |
| Engagement | | | |
| Montant | 313 262,83 € | 300 000,00 € | 300 000,00 € |
| Taux | 51,08 % | 48,92 % | 48,92 % |
| Coût éligible | 613 262,83 € | | |

| DEPENSES | | |
|--|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Aménagement paysager et parking, assainissement et réseaux | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 203 799,00 € |
| Chauffage | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 49 578,00 € |
| Electricité | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 42 078,25 € |
| Maîtrise d'oeuvre | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 55 751,25 € |
| Menuiseries intérieures | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 15 678,00 € |
| Métallerie | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 33 458,33 € |
| Platrerie, isolation, peintyre | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 170 352,00 € |
| Revêtement de sols | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 42 568,00 € |
| Total dépenses | | 613 262,83 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 6 : "Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura"
Programmation initiale : avis favorable

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Coût total | FEDER | Taux FEDER | Etat | Région | Département | Autres publics | Privé | Autofinancement | Régime d'aide |
|--------------------------------------|---------------------|---------------|--------------|--|---|-----------------------|-----------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|---------------------|--|
| 6 | 5.2 | 2 | BFC004570 | Rénovation et restructuration des bâtiments du musée des Maisons comtoises | Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises | 3 118 853,93 € | 708 440,63 € | 22,71 % | 548 700,00 € | 811 000,00 € | 47 018,21 € | 202 641,64 € | 28 690,72 € | 772 362,73 € | SA111666 - Régime cadre exempté de notification relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2024-2026 (ex RA n° SA42681) |
| 6 | 5.2 | 2 | BFC005968 | Aménagement du site "la Plage de Doucier" | COMMUNE DE DOUCIER | 370 668,71 € | 55 517,62 € | 14,98 % | 100 000,00 € | | 74 023,00 € | 55 517,62 € | | 85 610,47 € | 2023-2831 Règlement (UE) 2023/2831 du 13/12/2023 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis. |
| Sous-total | | 2 | | | | 3 489 522,64 € | 763 958,25 € | | 648 700,00 € | 811 000,00 € | 121 041,21 € | 258 159,26 € | 28 690,72 € | 857 973,20 € | |
| Nombre de projets présentés : | | 2 | | | | TOTAL | 3 489 522,64 € | 763 958,25 € | | 648 700,00 € | 811 000,00 € | 121 041,21 € | 258 159,26 € | 28 690,72 € | 857 973,20 € |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC004570 - Rénovation et restructuration des bâtiments du musée des Maisons comtoises |
| Porteur de projet | 25250801500010 Syndicat mixte du musée des Maisons comtoises |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura |
| Type d'action | PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 30/06/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2021 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 3 118 853,93 € HT |
| Montant de l'aide UE | 708 440,63 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le musée des Maisons comtoises est dédié à la conservation et diffusion du patrimoine franc-comtois par la découverte de son architecture, son agriculture, ses habitants, son environnement, ses savoir-faire, les origines de ses industries. Le syndicat mixte du musée investit dans un projet de réhabilitation et de création de bâtiments pour mieux valoriser le patrimoine franc-comtois. Cette valorisation permettra de mettre en valeur les collections, d'offrir de nouvelles offres culturels, artistiques et touristiques et ainsi d'étendre la saisonnalité, et de ce fait d'augmenter son attractivité culturelle et touristique et sa fréquentation.

Pour ce faire, l'opération consiste en :

- la construction d'un bâtiment de réserves pour entreposer les collections. Elle permettra de valoriser les collections et de dynamiser la visite du musée par la rotation des collections, soit le renouvellement régulier du parcours permanent.
- la construction d'une galerie d'exposition du machinisme agricole permanente. Ce bâtiment accueillera une exposition sur l'évolution de l'agriculture au travers de ses outils et le machinisme. Il permettra de s'interroger sur l'évolution climatique.
- la réhabilitation de la maison forestière en un lieu de résidence pour artistes, artisans, architectes, écologues. La maison forestière s'inscrit sur le site comme un lieu de création et de diffusion de l'art contemporain favorisant ainsi des collaborations qui feront l'objet de représentations et d'installations artistiques. Ces collaborations devraient être source d'attractivité pour de nouveaux publics, plus urbains.
- le réaménagement de la grange Vellerot en un lieu d'accueil pour la pause méridienne des visiteurs souhaitant pique-niquer ou pour l'accueil de spectacles conduit par des professionnels (théâtre, musique, danse...), des conférences. Il permettra sa privatisation pour des évènements d'entreprises et la création d'une « guiguette » en 2025 avec la collaboration avec Doubs Tourisme.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

- le projet répond à la priorité VI et à la fiche action "Patrimoine naturel et culturel" par son objectif de valorisation du patrimoine culturel local et le développement d'activités touristiques ;
- le budget est équilibré en dépenses appuyées des contrats de prestations et de travaux et en ressources toutes acquises.
- les indicateurs permettront de justifier l'atteinte des objectifs, notamment par le nombre de visiteurs accueillis ;
- le taux des aides publiques maximum est respecté dans le cadre du régime exempté d'aide d'Etat en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine ;
- la publicité du financement européen envisagée est conforme (plaquette pérénne et site Internet) ;
- le principe sur le développement durable est pris en compte (construction bois local et récupérateur d'eau de pluie).

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | REGION | ETAT | AUTRES PUBLICS | UNION EUROPEENNE | PRIVE |
|---------------|----------------|----------------|--|--------------------------|--|--|---|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | | | | | |
| Engagement | | | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Culture et communication | - Autre (à renseigner dans "Précisions") | Fonds européen de développement régional | 00000000000000 / - Autre (à renseigner dans "Précisions") |
| | | | 17/07/2024 | 26/11/2020 | 20/06/2022 | | 14/06/2023 |
| Montant | 772 362,73 € | 2 346 491,20 € | 211 000,00 € | 548 700,00 € | 202 641,64 € | 708 440,63 € | 28 690,72 € |
| Taux | 24,76 % | 75,24 % | 6,77 % | 17,59 % | 6,50 % | 22,71 % | 0,92 % |
| Coût éligible | 3 118 853,93 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|-------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Travaux pour la réalisation des opérations de constructions et de réhabilitations | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 2 603 550,18 € |
| Accompagnement Maîtrise d'Ouvrage pour la phase réalisation des études et des travaux | 140- Dépenses de prestations externes | 0,00 € |
| Consultation diagnostics amiante et plomb | 140- Dépenses de prestations externes | 4 614,00 € |
| Honoraires de Maîtrise d'œuvre | 140- Dépenses de prestations externes | 445 229,75 € |
| Investigations géotechniques in-situ | 140- Dépenses de prestations externes | 8 500,00 € |
| Marché de prestation intellectuelle pour la réalisation d'une expertise biodiversité | 140- Dépenses de prestations externes | 2 400,00 € |
| Mission de contrôle technique | 140- Dépenses de prestations externes | 10 540,00 € |
| Mission de coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé des travailleurs (S.P.S.) | 140- Dépenses de prestations externes | 11 540,00 € |
| Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination (O.P.C.) | 140- Dépenses de prestations externes | 32 480,00 € |
| Total dépenses | | 3 118 853,93 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus | Réalisation | Sites touristiques et culturels | 1,00 |
| FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | Résultat | Visiteurs / an | 42 990,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC005968 - Aménagement du site "la Plage de Doucier" |
| Porteur de projet | 21390201800018 COMMUNE DE DOUCIER |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR6 - Promouvoir un développement touristique durable dans le Massif du Jura |
| Type d'action | PR6-RS05.2-TA2 - Accompagner le territoire vers un développement toutes saisons |
| Eligibilité temporelle | du 01/09/2023 au 31/12/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/09/2023 au 31/12/2024 |
| Coût total éligible | 370 668,71 € HT |
| Montant de l'aide UE | 55 517,62 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Suite à une étude scientifique, il est apparu que le lac de Chalain, plus grand lac naturel du Jura, et comme d'autres lacs glaciaires, s'eutrophise, manque d'oxygène, mettant en danger sa biodiversité. C'est pourquoi, le Département du Jura a décidé en 2022, de ne plus abaisser par marnage (versement d'une partie de l'eau du lac dans la rivière de l'Ain) le niveau du lac. La conséquence du maintien du niveau de l'eau du lac a été la disparition de la plage de sable à Doucier qui participait à l'attractivité touristique du site. Afin de maintenir un équilibre entre l'attractivité touristique du lac, le développement de l'économie liée au tourisme tout en préservant l'environnement de ce site classé naturel, la mairie de Doucier a fait le choix de réaménager sa plage. L'aménagement consistera au reprofilage des berges, par la création de pentes plus douces. De plus, des zones seront délimitées par des haies d'essences locales pour le parking et l'espace détente. Un projet global de végétalisation sera mis en œuvre afin de valoriser l'environnement du lac et de la plage. Le snack et le poste de secours seront reconstruit par changement du bardage. Un récupérateur d'eau permettra l'alimenter les toilettes et de réaliser le nettoyage. L'ensemble du site sera accessible aux PMR avec des places parking réservé, fauteuil de mise à l'eau pour accéder à l'eau, toilettes adaptées.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

- le projet répond à la priorité VI et à la fiche action "Patrimoine naturel et culturel" par son objectif de valorisation du patrimoine naturel (le lac de Chalain) et le développement d'activités touristiques (baignade, activités nautiques) ;
- le budget est équilibré en dépenses appuyées des contrats et devis de prestations et de travaux, et en ressources toutes acquises ;
- l'indicateur de réalisation est renseigné avec le nombre de sites soutenus ;
- le respect des règles de la commande publique ;
- le respect du règlement de minimis par les attestations fournies ;
- les modalités de publicité du financement européen envisagées sont conformes ;
- le principe sur le développement durable est pris en compte .

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | AUTRES PUBLICS | ETAT | UNION EUROPEENNE | DEPARTEMENT | ETAT |
|---------------|--------------|--------------|----------------------------|---------------------------|--|-------------|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Communauté de communes TEC | Préfecture du Jura / DETR | Fonds européen de développement régional | Jura | Commissariat à l'aménagement du Massif / FNADT |
| Engagement | | | 06/03/2024 | 28/11/2024 | | 27/06/2024 | 21/11/2024 |
| Montant | 85 610,47 € | 285 058,24 € | 55 517,62 € | 25 000,00 € | 55 517,62 € | 74 023,00 € | 75 000,00 € |
| Taux | 23,10 % | 76,90 % | 14,98 % | 6,74 % | 14,98 % | 19,97 % | 20,23 % |
| Coût éligible | 370 668,71 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| INSTALLATIONS DIVERS : PMR, panneaux d'affichage, toilettes sèches | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 15 867,50 € |
| LOT 1 TERRASSEMENT : voirie, confortement, réseaux humides, réseaux secs, signalisation | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 192 558,30 € |
| LOT 2 PAYSAGISME : stationnement drainant, cheminement rampe et poste, aire de jeux, plantation, clôture, lisse-bois, portail | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 80 047,50 € |
| LOT 3 BATI : construction d'un poste de secours rénovation snack | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 65 067,97 € |
| LOT 4 STATIONNEMENT: marquage | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € |
| honoraires architecte | 140- Dépenses de prestations externes | 2 212,44 € |
| honoraires maîtrise d'œuvre | 140- Dépenses de prestations externes | 13 515,00 € |
| levées topographiques | 140- Dépenses de prestations externes | 1 400,00 € |
| Total dépenses | | 370 668,71 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO77 - Nombre de sites touristiques et culturels soutenus | Réalisation | Sites touristiques et culturels | 1,00 |
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCR77 - Nombre de visiteurs de sites culturels et touristiques bénéficiant d'un soutien | Résultat | Visiteurs / an | 0,00 |

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura

FEDER-FSE+ 2021-2027

Programmation initiale : avis défavorable

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Coût total | UE | Taux UE | Commentaires |
|-------------------------------|---------------------|---------------|--------------|--|------------------------------|----------------|--------------|---------|---|
| 1 | 1.3 | 1 | BFC002772 | Investissement productif 2023-2024 | PARQUETERIE DU BEAU SOLEIL | 1 060 000,00 € | 371 000,00 € | 35,00 % | Cette dernière détient désormais 51% des parts de la Parquerterie du Bois Soleil. Suite à cette acquisition, la société demanderesse prend la qualification de grande entreprise. |
| 1 | 1.3 | 1 | BFC003778 | Installation d'une ligne d'assemblage automatique de caisses en bois | EON PACK | - € | - € | 0,00 % | La dépense présentée est inéligible puisqu'il s'agit d'un modèle d'exposition. |
| 3 | 2.7 | 2 | BFC001036 | La Beau: Tiers lieu culturel sur la thématique de la préservation de la biodiversité | PULSART | 168 665,03 € | - € | 0,00 % | Rejet de la demande de FEDER au motif que le calendrier ne peut pas être respecté et sans garantie sur la poursuite des objectifs définis en 2023. Le porteur sera informé de la possibilité d'un nouveau dépôt dans le cadre du prochain dispositif de mise en oeuvre. |
| 5 | 5.1 | 3 | BFC001683 | Création d'un verger conservatoire intergénérationnel | COMMUNE DE NEUILLY-CRIMOLOIS | 68 921,80 € | - € | 0,00 % | Inéligibilité du projet car celui-ci ne répond pas aux attendus de la mesure. |
| Nombre de projets présentés : | | | | | TOTAL | 1 297 586,83 € | 371 000,00 € | | |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC002772 - Investissement productif 2023-2024 |
| Porteur de projet | 32368545300017 PARQUETERIE DU BEAU SOLEIL |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive |
| Type d'action | PR1-RSO1.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME |
| Eligibilité temporelle | du 15/07/2023 au 15/07/2023 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 15/07/2023 au 15/11/2024 |
| Coût total éligible | 1 060 000,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 371 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Dans le cadre d'un projet de modernisation du matériel de la Parqueterie du Beau Soleil, nous envisageons de mener un programme d'investissement stratégique qui se déroulera sur 12 mois avec l'acquisition d'une ligne d'optimisation de coupe pour scanner, découper et trier les lames de bois en sortie de raboteuse pour gagner en productivité, proposer de meilleures conditions de travail à nos employés et maintenir l'image d'excellence des parquets Beau Soleil.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : La société Parqueterie du bois soleil a été acquise par le GROUPE TFF le 01 mai 2024. Cette dernière détient désormais 51% des parts de la Parqueterie du Bois Soleil. Suite à cette acquisition, la société demanderait la qualification de grande entreprise.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | PRIVE | UNION EUROPEENNE | | | |
|---------------|----------------|----------------|---|--|---|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | 00000000000000 / - Autre (à renseigner dans "Précisions") | Fonds européen de développement régional | E | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 0,00 € | 1 060 000,00 € | 689 000,00 € | 371 000,00 € | | | |
| Taux | 0,00 % | 100,00 % | 65,00 % | 35,00 % | | | |
| Coût éligible | 1 060 000,00 € | | | | | | |

| DEPENSES | | | |
|--|---|--------------------------|--|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Ligne d'optimisation de coupe, Opti-Kap 3103 | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 1 060 000,00 € | |
| Total dépenses | | 1 060 000,00 € HT | |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | Résultat | ETP Annuels | 0,00 |
| FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) | Résultat | Euros | 689 000,00 |
| FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | Résultat | Entreprises | 1,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC003778 - Installation d'une ligne d'assemblage automatique de caisses en bois |
| Porteur de projet | 87912833800016 EON PACK |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive |
| Type d'action | PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME |
| Eligibilité temporelle | REJET – SANS OBJET |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/03/2023 au 31/03/2025 |
| Coût total éligible | 0,00 € HT |
| Montant de l'aide UE | 0,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

A travers notre projet, nous souhaitons accompagner nos clients qui se développent à l'international, améliorer les conditions de travail, gagner en productivité, recruter et rationaliser nos consommation d'énergie

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : La société Eon Pack demande le subventionnement d'une ligne d'assemblage de caisses. Toutefois, la dépense présentée est inéligible puisqu'il s'agit d'un modèle d'exposition et, selon la Fiche Action entrée en vigueur le 1er septembre 2023, sont inéligibles "les investissements d'équipements d'occasion, de rétrofit, reconditionnés, d'exposition [...]".

Par ailleurs, le porteur de projet a présenté à sa demande de subvention, des dépenses de personnels, celles-ci sont inéligible à la Priorité 1 "Développer une économie régionale innovante et compétitive" OS 1.3 "Renforcer la croissance durable et la compétitivité et la création d'emplois dans les PME, y compris par les investissements productifs" du programme 21-27 FEDER-FSE+.

La demande de subvention présenté par le porteur de projet est par conséquent inéligible.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|---|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | UNION EUROPEENNE | PRIVE |
| Engagement | | | Fonds européen de développement régional | 0000000000000000 / - Autre (à renseigner dans "Précisions") |
| | | | | |
| Montant | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € | 0,00 € |
| Taux | 100,00 % | % | % | % |
| Coût éligible | 0,00 € | | | |

| DEPENSES | | | |
|--|---|------------------|--|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Ligne d'assemblage caisses et aménagement postes travail | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 0,00 € | |
| Main d'oeuvre interne étude, développement projet et suivi | 030- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel sous forme de montant forfaitaire | 0,00 € | |
| Total dépenses | | 0,00 € HT | |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | Réalisation | Entreprises | 0,00 |
| FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions | Réalisation | Entreprises | 404 400,00 |
| FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | Résultat | ETP Annuels | 0,00 |
| FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) | Résultat | Euros | 0,00 |
| FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | Résultat | Entreprises | 0,00 |

REFUS

| | |
|--|--|
| Projet | BFC001036 - La Beau: Tiers lieu culturel sur la thématique de la préservation de la biodiversité |
| Porteur de projet | 39918447200088 PULSART |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.7-TA2 - Accompagner l'animation et l'ingénierie des grands projets de sauvegarde de la biodiversité |
| Eligibilité temporelle | du 28/02/2023 au 31/03/2028 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2025 au 31/12/2027 |
| Coût total éligible | 168 665,03 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 0,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Création d'un Tiers-Lieu : La Beau.

Animation d'un lieu ressource sur la thématique de la préservation de la biodiversité par la mise en œuvre d'un programme triennal (2025-2027) de parcours éducatifs de sensibilisation et de communication à destination du grand public et notamment des plus jeunes. Il visera à permettre l'invention de nouvelles formes de solidarités, d'échanges et de réflexions autour des questions environnementales en alliant des compétences en matières d'insertion, prévention, et d'éducation à des compétences du champs artistique, culturel, artisanal, et d'éducation populaire.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : La demande de FEDER de l'association PULSART a connu plusieurs complications qui en ont retardé l'instruction, à commencer par des informations reçues d'un tiers (peu de temps après que le comité de sélection de l'appel à projet a analysé et retenu l'opération) semant le doute quant à la probité de certains documents fournis par le porteur de projet.

Des mesures prudentielles ont été prises. Le service instructeur a dans un premier temps contacté les expert comptable et commissaire aux comptes ; puis un contrôle (visite sur place) a été effectué le 16/07/2024 pour lever tout doute.

L'analyse de la santé financière a par ailleurs démontré la très bonne santé financière de la structure associative, qui jouit de très importantes liquidités.

sur la base de toutes ces démarches, ce n'est qu'en septembre 2024 que le porteur a été invité à préciser le déploiement de son opération et à proposer un nouveau calendrier.

Pour mémoire, le calendrier prévisionnel s'étalait sur les années civiles 2023, 2024 et 2025. Or, sans engagement du FEDER, le conseil d'administration de l'association Pulsart n'avait toujours rien engagé.

Sur la base des constats établis par l'instruction, le service FEDER a jugé que rien ne s'opposait à ce que le programme de l'association soit soutenu par l'Europe, pour la mise en place des actions qui ont fait l'objet d'une analyse par le comité de sélection de l'Appel à projets FEDER Biodiversité réuni en juin 2023.

L'opération prévoyant une réalisation sur une durée de 36 mois, l'association a été invitée à proposer un nouveau calendrier pour lui permettre de "rattraper" la période passée. Le président de l'association et le conseil d'administration ont été saisis. Un retour du CA avait été annoncé au service instructeur pour la fin d'année 2024 ; sans réponse, deux relances ont été effectuées courant premier semestre 2025 pour obtenir un nouveau calendrier prévisionnel et confirmer la réalisation prochaine de l'opération (éventuellement sur 2025-2027).

Aucune réponse d'aucune nature n'ayant été communiquée au service FEDER, le porteur a été informé que la demande allait devoir faire l'objet d'un avis défavorable, avec possibilité éventuelle, pour l'association Pulsart, de candidater de nouveau à la faveur de

l'appel à projets biodiversité en cours jusqu'à fin juin 2025, voire dans le cadre du prochain (envisagé entre fin 2025 et printemps 2026).

A ce jour, l'association n'a donné aucun signe de vie.

Il est donc proposé de rejeter la demande de FEDER au motif que le calendrier ne peut désormais plus être respecté et sans garantie sur la poursuite des objectifs définis en 2023.

Le porteur sera informé de la possibilité d'un nouveau dépôt dans le cadre du prochain dispositif de mise en œuvre.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | ETAT | DEPARTE-MENT | ETAT | ETAT |
|---------------|--------------|--------------|--|---------------------------|--------------|--------------------------|---------------------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | Ville, jeunesse et sports | Nièvre | Culture et communication | Ville, jeunesse et sports |
| Engagement | | | | | 25/04/2023 | | |
| Montant | 110 823,03 € | 57 842,00 € | 0,00 € | 8 342,00 € | 12 000,00 € | 15 000,00 € | 7 500,00 € |
| Taux | 65,71 % | 34,29 % | 0,00 % | 4,95 % | 7,11 % | 8,89 % | 4,45 % |
| Coût éligible | 168 665,03 € | | | | | | |

| DEPENSES | | | |
|----------------------|---|--------------|------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Charges de personnel | 080- Frais de personnel sous forme de montant forfaitaire | 120 475,02 € | |
| fonctionnement | 130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs | 48 190,01 € | |
| Total dépenses | | | 168 665,03 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---|-----------------------|
| ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Résultat | Superficie en ha | |
| IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | Réalisation | Nombre de stratégies et plans d'actions | 0,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC001683 - Création d'un verger conservatoire intergénérationnel |
| Porteur de projet | 20008802900018 COMMUNE DE NEUILLY-CRIMOLOIS |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR5 - Accompagner le développement territorial vers un développement durable |
| Type d'action | PR5-RS05.1-TA3 - Infrastructures vertes en ville |
| Eligibilité temporelle | du au |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/05/2023 au 31/08/2023 |
| Coût total éligible | 68 921,80 € HT |
| Montant de l'aide UE | 0,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Développer sur la commune des lieux favorables à la sauvegarde de l'environnement, au développement de la conscience collective par le biais de lieux ludiques et propices aux rencontres intergénérationnelles. Idéalement situé au plus proche des quartiers urbanisés et du Village Senior, son accessibilité est tout indiquée par les cheminements doux et vertueux.

Avis du service instructeur : Défavorable

Motivation de l'instructeur : La commune de Neuilly-Crimolois a engagé en 2021 un projet d'aménagement autour de l'historique jardin du OUI implanté sur le territoire de la commune déléguée de Crimolois. La commune souhaite conserver cette réalisation et développer autour d'elle un aménagement paysager propice à la promenade et aux cheminements ludiques intergénérationnels. Le présent projet vise à créer un espace verdoyant disposé au cheminement doux, arboré de plantations diverses, de jeux en bois et de bancs permettant la rencontre des générations dans un cadre fleuri et arborescent.

La fiche action "Infrastructures vertes" vise à soutenir des projets de désimperméabilisation et/ou de renaturation de zones urbaines afin de favoriser le développement de la biodiversité et lutter contre les îlots de chaleur.

Les projets de réaménagement de parcs urbains existants ne sont pas éligibles, or le présent projet porte sur un parc déjà existant (jardin du Oui). De plus, les dépenses présentées concernent principalement des aménagements (terrassement et minéralisation pour créer un amphithéâtre composé de dalles en pierres et d'une scène sur une dalle bétonnée, jeux pour enfants) sans lien direct avec les objectifs de la mesure.

Enfin, le projet ne comprend pas de travaux de désimperméabilisation (la zone étant déjà perméable), et très peu de dépenses de végétalisation.

A ce titre et après instruction du dossier, le service instructeur conclut à l'inéligibilité du projet car celui-ci ne répond pas aux attentes de la mesure.

Le projet n'étant pas éligible à un financement FEDER, le dossier est présenté avec avis défavorable au comité de programmation du 3 juillet 2025.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | | | | |
|----------------------|--------------------|--------------|--|--|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
| | | | Fonds européen de développement régional | | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 68 921,80 € | 0,00 € | 0,00 € | | | | |
| Taux | 100,00 % | 0,00 % | 0,00 % | | | | |
| Coût éligible | 68 921,80 € | | | | | | |

| DEPENSES | | | |
|--|---|-----------------------|--|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Fourniture de modules de jeux | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 7 753,00 € | |
| Installation des sols et des modules | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 6 160,00 € | |
| Terrassement, minéralisation et végétalisation | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 55 008,80 € | |
| | Total dépenses | 68 921,80 € HT | |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO74 - Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement territorial intégré | Réalisation | Personnes | 0,00 |
| FED_RCO75 - Stratégies intégrées de développement territorial soutenues | Réalisation | Contributions aux stratégies | 0,00 |
| FED_RCO26 - Infrastructures vertes mises en place ou réaménagées en vue de l'adaptation au changements climatiques | Réalisation | Hectares | 1,65 |
| FED_RCR95 - Population ayant accès à des infrastructures vertes nouvelles ou améliorées | Résultat | Personnes | 3 172,00 |

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour Avis

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Coût total | UE | Taux UE | Commentaires |
|-------------------------------|---------------------|---------------|--------------|--|-------------------------|----------------|--------------|---------|--|
| 3 | 2.7 | 1 | BFC000998 | Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes du Parc national de forêts | Parc National de forêts | 409 352,12 € | 242 129,15 € | 59,15 % | FEDER inchangé pour 242 129,15 € Assiette éligible revue à la hausse (de 403 548,59 € TTC à) : 409 352,12 € TTC Modification mathématique du taux de FEDER, revu à la baisse (de 60% à) : 59,15% |
| 3 | 2.7 | 1 | BFC001049 | Programme d'actions pour la conservation des espèces emblématiques du Parc national de forêts | Parc National de forêts | 376 151,54 € | 225 690,92 € | 60,00 % | FEDER sensiblement diminué (de 225 699,09 € à) : 225 690,92 € (- 8,17 €) Assiette éligible revue à la baisse (de 376 165,15 € TTC à) : 376 151,54 € TTC Taux de FEDER inchangé : 60% |
| 3 | 2.7 | 1 | BFC001064 | Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc national de forêts | Parc National de forêts | 438 368,74 € | 263 021,24 € | 60,00 % | FEDER sensiblement diminué (de 263 613,14 € à) : 263 021,24 € (- 591,90 €) Assiette éligible revue à la baisse (de 439 355,24 € TTC à) : 438 368,74 € TTC Taux de FEDER inchangé : 60% |
| Nombre de projets présentés : | | | | | TOTAL | 1 223 872,40 € | 730 841,31 € | | |

AVENANT 1

| | |
|--|---|
| Projet | BFC000998 - Mieux connaître, gérer et préserver la diversité des prairies permanentes du Parc national de forêts |
| Porteur de projet | 13002593500011 Parc National de forêts |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 28/02/2027 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/09/2023 au 31/08/2026 |
| Coût total éligible | 409 352,12 € TTC (initial : 403 548,59 € TTC) |
| Montant de l'aide UE | 242 129,15 € (inchangé) soit 59,15 % (initial : 60%) |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 (CRP initial : 21/09/2023) |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet vise l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions pluriannuel cohérent sur la partie Côte d'Orienne du Parc national de forêts et portant sur la connaissance, la protection et la valorisation des milieux prairiaux. Il vise à la fois l'acquisition de connaissances nouvelles en matière de biodiversité et de fonctionnement agronomique des systèmes herbagers, l'animation d'un réseau de coopérateurs agricoles, territoriaux et scientifiques, et un projet de diffusion de l'information et des données multicitables.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Sur demande du bénéficiaire et sans aucune incidence sur le montant de FEDER initialement engagé lors du CRP du 21/09/2023, modification des sous-postes pour constater de nouveaux recrutements et une nouvelle répartition des missions.

FEDER inchangé pour 242 129,15 €

Assiette éligible revue à la hausse (de 403 548,59 € TTC à) : 409 352,12 € TTC

Modification mathématique du taux de FEDER, revu à la baisse (de 60% à) : 59,15%

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 167 222,97 € | 242 129,15 € | 242 129,15 € | | | | |
| Taux | 40,85 % | 59,15 % | 59,15 % | | | | |
| Coût éligible | 409 352,12 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|--|--|---|------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Personnels dont l'activité est directement liée au projet | | 050- Frais de personnel directs | 292 394,37 € |
| OCS - coûts éligibles restants (forfait 40% du montant des personnels directs) | | 130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs | 116 957,75 € |
| | | Total dépenses | 409 352,12 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---|-----------------------|
| IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | Réalisation | Nombre de stratégies et plans d'actions | 1,00 |
| ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Résultat | Superficie en ha | |

AVENANT 1

| | |
|--|--|
| Projet | BFC001049 - Programme d'actions pour la conservation des espèces emblématiques du Parc national de forêts |
| Porteur de projet | 13002593500011 Parc National de forêts |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/06/2023 au 31/05/2026 |
| Coût total éligible | 376 151,54 € TTC (initial : 376 165,15 € TTC) |
| Montant de l'aide UE | 225 690,92 € (initial : 225 699,09 €), taux de FEDER inchangé : 60 % |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 (initial : 21/9/2023) |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet vise à consolider et développer la connaissance acquise sur les espèces emblématiques, à identifier et expérimenter des mesures de gestion et de restauration sur leurs habitats, et à proposer des actions de sensibilisation et des retours d'expérience. Déployé sur 3 ans, sur les espaces côte-d'orien du Parc national, en particulier autour du massif de Châtillon, il appuie le déploiement de plusieurs chantiers prioritaires de la charte du Parc national de forêts mis en place pour mieux connaître et œuvrer à améliorer l'état de conservation de la diversité spécifique de son territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Sur demande du bénéficiaire et avec légère diminution du montant de FEDER initialement engagé lors du CRP du 21/09/2023, modification des sous-postes pour constater de nouveaux recrutements et une nouvelle répartition des missions.

FEDER sensiblement diminué (de 225 699,09 € à) : 225 690,92 €

Assiette éligible revue à la baisse (de 376 165,15 € TTC à) : 376 151,54 € TTC

Taux de FEDER inchangé : 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 150 460,62 € | 225 690,92 € | 225 690,92 € | | | | |
| Taux | 40,00 % | 60,00 % | 60,00 % | | | | |
| Coût éligible | 376 151,54 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---|------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Personnels dont l'activité est directement liée au projet | | 050- Frais de personnel directs | 268 679,67 € |
| forfait couvrant les coûts directs et indirects restants liés à l'opération | | 130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs | 107 471,87 € |
| | | Total dépenses | 376 151,54 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---|-----------------------|
| IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | Réalisation | Nombre de stratégies et plans d'actions | 1,00 |
| ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Résultat | Superficie en ha | |

AVENANT 1

| | |
|--|--|
| Projet | BFC001064 - Programme d'adaptation au changement climatique des forêts du Parc national de forêts |
| Porteur de projet | 13002593500011 Parc National de forêts |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.7-TA1 - Soutenir les projets visant à préserver et reconquérir la biodiversité |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 31/12/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/06/2023 au 31/05/2026 |
| Coût total éligible | 438 368,74 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 263 021,24 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet vise à réaliser un diagnostic de vulnérabilité des forêts bourguignonnes du Parc national et à élaborer un plan d'adaptation au changement climatique (dépérissements importants de hêtres et de chênes, attaques parasitaires, des chablis, apparition du risque de feux de forêts), permettant d'accompagner les propriétaires et gestionnaires forestiers publics et privés et de leur proposer un panel d'actions concrètes pour accroître la résilience de leurs forêts et en intégrant la production de bois dans une gestion résiliente des massifs forestiers.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Sur demande du bénéficiaire et avec légère diminution du montant de FEDER initialement engagé lors du CRP du 21/09/2023, modification des sous-postes pour constater de nouveaux recrutements et une nouvelle répartition des missions.

FEDER sensiblement diminué (de 263 613,14 € à) : 263 021,24 €

Assiette éligible revue à la baisse (de 439 355,24 € TTC à) : 438 368,74 € TTC

Taux de FEDER inchangé : 60%

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds européen de développement régional | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 175 347,50 € | 263 021,24 € | 263 021,24 € | | | | |
| Taux | 40,00 % | 60,00 % | 60,00 % | | | | |
| Coût éligible | 438 368,74 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---|------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Personnels dont l'activité est directement liée au projet sur 36 mois (06/2023-05/2026) | | 050- Frais de personnel directs | 313 120,53 € |
| forfait couvrant les coûts directs et indirects restants liés à l'opération | | 130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs | 125 248,21 € |
| | | Total dépenses | 438 368,74 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|---|-----------------------|
| ISR01 - Superficie d'espaces naturels bénéficiant de mesures renforcées de protection et de restauration | Résultat | Superficie en ha | |
| IS01 - Nombre de stratégies et plans d'actions en faveur de la préservation des milieux et des espèces | Réalisation | Nombre de stratégies et plans d'actions | 1,00 |

Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Pour information

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Cout total | UE | Taux UE | Commentaires |
|--------------------------------------|---------------------|---------------|--------------|---|-------------------------------|-----------------------|---------------------|---------|--|
| 1 | 1.3 | 1 | BFC000820 | Construction d'un bâtiment abritant une nouvelle unité de production innovante | VAL DE VENNES BOIS | 666 140,46 € | 128 228,10 € | 19,25 % | Prolongation de la période d'éligibilité de 3 mois |
| 3 | 2.1 | 1 | BFC002339 | JOIGNY (89), 2 à 8 Rue Victor Hugo - Rénovation énergétique de 53 logements sociaux du bâtiment G | SIMAD | 731 563,12 € | 212 000,00 € | 28,98 % | Prolongation de la période d'éligibilité de 3 mois |
| 3 | 2.1 | 2 | BFC000496 | Construction d'une école maternelle sur le Quartier Politique de la Ville du Bois du Verne sur la commune de Montceau les Mines | Commune de Montceau les Mines | 1 454 614,75 € | 561 150,78 € | 38,58 % | Prolongation de la période d'éligibilité de 6 mois |
| Nombre de projets présentés : | | | | | TOTAL | 2 852 318,33 € | 901 378,88 € | | |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC000820 - Construction d'un bâtiment abritant une nouvelle unité de production innovante |
| Porteur de projet | 84404364600018 VAL DE VENNES BOIS EN ABREGE "VVB" |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR1 - Développer une économie régionale innovante et compétitive |
| Type d'action | PR1-RS01.3-TA1 - Soutenir les investissements stratégiques des PME |
| Eligibilité temporelle | du 01/02/2023 au 31/03/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 02/02/2023 au 31/12/2023 |
| Coût total éligible | 666 140,46 € HT |
| Montant de l'aide UE | 128 228,10 € |
| Date comité de programmation | 3/07/2025 |
| Date décision Présidente | 3/07/2025 |

Résumé du projet

La filière bois représente une opportunité majeure en France. Les nouveaux produits à base de bois, produits innovants ou existants, pouvant être susceptibles d'apporter une diversification, un nouveau développement et engendrer une croissance économique, constituent une part importante des potentialités de créations de valeurs et d'emplois. Le marché de la seconde transformation du bois favorise cette dynamique de croissance en apportant des réponses appropriées à des besoins identifiées et à l'émergence de nouveaux usages. Val de Vennes Bois veut alors porter cette vague d'opportunités grâce à la construction d'un nouveau site de production dédié qui abritera une nouvelle unité de fabrication de bois vieillis, intégrant un process innovant pour exposer sur le marché des produits à plus forte valeur ajoutée. Une véritable stratégie de développement qui permet de jouer un rôle de levier à travers l'évolution de l'activité d'étuvage mais aussi l'enrichissement d'un savoir-faire maîtrisé et l'accroissement de la capacité de production.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Le porteur a demandé un report de la date de fin d'éligibilité des dépenses. En effet, un retard dans la finalisation du bâtiment fait qu'une des factures présente un acquittement en dehors des dates initialement prévues.

Il est proposé donc de modifier le calendrier et de porter la date de fin d'éligibilité des dépenses, initialement prévue au 31/12/2024, au 31/03/2025

Il n'y a pas d'autres modifications sur cet avenant.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | |
|---------------|--------------|--------------|--|------------------------|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | UNION EUROPEENNE | AUTRES PUBLICS |
| Engagement | | | Fonds européen de développement régional | Communauté de communes |
| | | | | |
| Montant | 532 912,36 € | 133 228,10 € | 128 228,10 € | 5 000,00 € |
| Taux | 80,00 % | 20,00 % | 19,25 % | 0,75 % |
| Coût éligible | 666 140,46 € | | | |

| DEPENSES | | |
|----------------------------|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Batiment - Jurasciages | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 28 421,29 € |
| Batiment - Kirnbauer | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 25 069,86 € |
| Charpente Bardage | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 155 236,55 € |
| Couverture | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 113 690,42 € |
| Électricité | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 44 141,50 € |
| Maçonnerie Batiment | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 84 615,88 € |
| Maçonnerie Zone Chaufferie | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 86 187,00 € |
| Showroom | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 128 777,96 € |
| Total dépenses | | 666 140,46 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|---|-------------|-----------------|-----------------------|
| FED_RCO02 - Entreprises soutenues au moyen de subventions | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCO01 - Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont: micro, petites, moyennes, grandes) | Réalisation | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR19 - Entreprises à chiffre d'affaires plus élevé | Résultat | Entreprises | 1,00 |
| FED_RCR01 - Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien | Résultat | ETP Annuels | 2,00 |
| FED_RCR02 - Investissements privés complétant un soutien public (dont: subventions, instruments financiers) | Résultat | Euros | 532 912,36 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|--|
| Projet | BFC002339 - JOIGNY (89), 2 à 8 Rue Victor Hugo - Rénovation énergétique de 53 logements sociaux du bâtiment G |
| Porteur de projet | 50635005700028 SIMAD |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RS02.1-TA1 - Soutenir les projets visant à améliorer l'efficacité énergétique |
| Eligibilité temporelle | du 01/12/2022 au 31/03/2025 (prolongation de 3 mois de la date de fin conventionnée au 31/12/2024) |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/12/2022 au 31/10/2023 |
| Coût total éligible | 731 563,12 € HT |
| Montant de l'aide UE | 212 000,00 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

SIMAD réhabilite le bâtiment G composé de 53 logements situés 8 Rue Victor Hugo à Joigny.

Cet immeuble se compose de 11 T1, 13 T2, 23 T3 et 5 T4.

Cette opération s'inscrit dans la stratégie du bailleur de réaliser des rénovations énergétiques et fonctionnelles, performantes sur son patrimoine.

L'immeuble situé en quartier prioritaire de la ville est dans le périmètre du NPRU. L'opération s'inscrit dans une démarche de requalification du Quartier de la Madeleine. Démolition d'un immeuble de 40 logements, résidentialisation de l'ensemble des immeubles situés sur le quartier répondant à une démarche de quartier "gourmand", plantation d'arbres fruitiers dans les espaces verts, création d'ilot de fraîcheur, délimitation avec le domaine public et atteinte du niveau BBC rénovation pour l'ensemble des immeubles collectifs.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

DEMANDE D'AVENANT N°1 :

Par mail en date du 20/06/2025, une demande d'avenant a été déposée par Monsieur Bausseron, Directeur général, pour étendre la période d'éligibilité des dépenses du 31/12/2024 au 31/03/2025 afin de prendre en compte le paiement des retenues de garanties.

La date de fin de la période d'éligibilité des dépenses et de la période effective d'exécution sont donc prolongées du 31/12/2024 au 31/03/2025 soit un délai complémentaire de 3 mois.

Période d'éligibilité des dépenses : du 01/12/2022 au 31/03/2025 (prévue initialement au 31/12/2024)

Période effective d'exécution : du 01/12/2022 au 31/03/2025 (prévue initialement au 31/12/2024)

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | REGION | UNION EUROPEENNE |
|---------------|--------------|--------------|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Fonds européen de développement régional |
| Engagement | | | 14/06/2024 | |
| Montant | 396 563,12 € | 335 000,00 € | 123 000,00 € | 212 000,00 € |
| Taux | 54,21 % | 45,79 % | 16,81 % | 28,98 % |
| Coût éligible | 731 563,12 € | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| LOT 01 - ISOLATION THERMIQUES EXTERIEURE | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 243 922,70 € |
| LOT 02 - MENUISERIES PVC | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 174 495,00 € |
| LOT 03 - ETANCHEITE TERRASSE AVEC ISOLATION | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 93 360,80 € |
| LOT 04 - ISOLATION DES PLAFONDS DES SOUS-SOLS | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 18 020,85 € |
| LOT 05 - PLOMBERIE SANITAIRES | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 89 917,36 € |
| LOT 06 - ELECTRICITE | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 10 786,41 € |
| LOT 08 - SERRURERIE GARDE AUX CORPS | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 45 404,00 € |
| LOT 09 - VENTILATION MECANIQUE HYGRO B | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 52 456,00 € |
| LOT 10 - DESAMBIANTAGE | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 3 200,00 € |
| Total dépenses | | 731 563,12 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | Non pertinent |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 71,32 |
| FED_RCO18 - Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | Logements | 53,00 |
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 326,26 |

FICHE PROJET 2021-2027

POUR INFORMATION

| | |
|--|--|
| Projet | BFC000496 - Construction d'une école maternelle sur le Quartier Politique de la Ville du Bois du Verne sur la commune de Montceau les Mines |
| Porteur de projet | 21710306800011 Commune de Montceau les Mines |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR3 - Promouvoir un territoire régional vert, durable et préservant la biodiversité |
| Type d'action | PR3-RSO2.1-TA2 - Soutenir les projets de bâtiments démonstrateurs/exemplaires |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2021 au 30/06/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2021 au 31/12/2024 |
| Coût total éligible | 1 454 614,75 € HT |
| Montant de l'aide UE | 561 150,78 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Construction d'une école maternelle moderne avec des ambitions environnementales majeures en terme d'autoconsommation du bâtiment via les panneaux photovoltaïques et l'utilisation d'une énergie renouvelable (le chauffage à granulés bois), le rafraîchissement des locaux permettant de réduire fortement son emprunte carbone et d'atteindre le niveau de performance E4, d'utiliser du Bois Local pour la charpente et le bardage, et de favoriser l'infiltration des eaux de pluies. Regroupement de deux anciennes écoles maternelles énergivores et non adaptées dans un bâtiment moderne, bien isolé, chauffé via une énergie renouvelable

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

- Intégration de la SPL Sud Bourgogne Aménagement (mandat signé le 16/07/2021) : la collectivité demande au mandataire, qui accepte, de faire réaliser, au nom et pour le compte de ladite collectivité et sous son contrôle, la nouvelle école maternelle. La collectivité donne à la SPL à cet effet de mandat de la représenter pour accomplir en son nom et pour son compte tous les actes juridiques nécessaires. La SPL a pour objet, pour le compte de ses actionnaires et sur leur territoire exclusivement, d'accomplir tous actes visant à l'étude, la réalisation et la gestion notamment : d'opérations de construction ou de réhabilitation : La société pourra intervenir sur tous immeubles, bâtiments et ouvrages de toutes natures, tant pour ce qui concerne leur construction que leur amélioration ou leur rénovation, notamment énergétique.

Le mandat a été analysé et est considéré comme régulier : en effet, un marché public peut être attribué à un opérateur économique sans publicité ni mise en concurrence préalables, dans le cadre d'une quasi-régie.

Tel est notamment le cas lorsqu'un pouvoir ou plusieurs pouvoirs adjudicateurs confient la réalisation de prestations à une personne morale contrôlée conjointement par eux (art. L.2511-3 du CCP).

Pour établir l'existence d'une relation de quasi-régie, la Cour de justice (CJCE, 18 novembre 1999 Teckal, aff. C-107/98) et le code de la commande publique pose trois critères cumulatifs :

critère 1 : le contrôle exercé par le ou les pouvoirs adjudicateurs sur leur cocontractant doit être analogue à celui qu'ils exerçaient respectivement sur leurs propres services :

Ce critère peut être rempli, lorsque le contrôle est exercé soit par un pouvoir adjudicateur (art. L.2511-1 du CCP), sinon conjointement par plusieurs pouvoirs adjudicateurs (art. L.2511-3 du CCP).

Pour qu'un contrôle conjoint soit établi, le législateur impose que :

- les organes décisionnels de la personne morale contrôlée soient composés de représentants de tous les pouvoirs adjudicateurs, même s'il est admis qu'un représentant puisse représenter plusieurs pouvoirs adjudicateurs ;
- ces pouvoirs adjudicateurs doivent pouvoir exercer conjointement une influence décisive sur les objectifs stratégiques et les décisions importantes de l'entité contrôlée ;
- la personne morale contrôlée ne doit pas poursuivre des intérêts contraires à ceux des pouvoirs adjudicateurs de contrôle.

La SPL Sud Bourgogne aménagement a été immatriculée le 15/11/2019, suite à son assemblée constitutive du 23/09/2019, à l'initiative de la communauté d'agglomération du Grand Chalon, de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines, du Département de Saône-et-Loire et de la communauté de communes du Grand Autunois Morvan.

Lors de la constitution il a été fait apport de la somme de 225 000 eur, correspondant à la souscription de la totalité des actions et représentant les apports en espèces composant le capital social réparti comme suit :

Communauté d'agglomération le Grand chalon : 165 000 eur : 165 actions

Communauté Urbaine le Creusot – Montceau les Miens : 36 000 eur : 36 actions

Département de Saône et Loire : 12 000 eur : 12 actions

Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan : 12 000 eur : 12 actions

Cette somme de 225 000 eur correspondant à la totalité des actions numéraires souscrites a été régulièrement déposée sur un compte ouvert au nom de la société en formation.

Lors de l'année 2021, 3 communes ont rejoint le capital de la SPL, par cession d'actions de la communauté d'agglomération du Grand Chalon et de la communauté urbaine Le Creusot Montceau-les-Mines. Les communes de Montceau-les-Mines, Givry et Crissey ont ainsi acquis chacune 12 actions, leur octroyant un siège au conseil d'administration.

Il est divisé en 225 actions d'une seule catégorie de 1 000 euros chacune.

Le Grand Chalon : 117 actions

Communauté Urbaine Creusot-Montceau : 48 actions

Grand Autunois Morvan : 12 actions

Département de Saône-et-Loire : 12 actions

Ville de Montceau-les-Mines : 12 actions

Ville de Givry : 12 actions

Ville de Crissey : 12 actions

Total : 225

L'ensemble de ces actionnaires sont des pouvoirs adjudicateurs

De plus, l'article 31 des statuts prévoit que les collectivités actionnaires représentées au conseil d'administration doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services, y compris dans le cadre d'un pluri contrôle, afin que les conventions qu'elles seront amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « in house »).

Au total, la ville de Montceau les Mines exerce bien conjointement avec d'autres pouvoirs adjudicateurs un contrôle analogue à celui qu'ils exercent respectivement sur leurs propres services.

Le premier critère de qualification d'une relation de quasi-régie est donc rempli.

critère 2 : l'activité du cocontractant doit être principalement consacrée à ce ou ces pouvoirs adjudicateurs ;

Rapport annuel des représentants de la collectivité 2023 : le chiffre d'affaires de la SPL est de 402 818 en 2023 seuls les actionnaires peuvent faire appel à la SPL : l'activité de la SPL est 100 % consacrée à ses actionnaires.

En 2023, la SPL a travaillé pour 6 clients sur les 7 actionnaires : le Grand Chalon, la CUCM, le Département, la commune de Montceau les Mines, de Crissey et de Givry

Au cours de cet exercice 2023, la SPL Sud Bourgogne Aménagement a travaillé sur 23 projets. La SPL Sud Bourgogne Aménagement est intervenue au moyen de 10 mandats, deux prestations d'assistance au maître d'ouvrage et une étude notamment :

Mandat de construction de l'école maternelle du bois du Verne à Montceau-les-Mines (Client : commune de Montceau-les-Mines)

En conclusion, l'activité de la SPL est principalement consacrée aux pouvoirs adjudicateurs

critère 3 : la personne morale contrôlée ne comporte, en principe, pas de participation directe de capitaux privés.

La SPL ne comporte pas de participation directe de capitaux privés à son capital

En conséquence :

la relation de in house est bien vérifiée

L'aménageur est rémunéré par la collectivité délégante pour le service rendu (non éligible au FEDER)

La commune de Montceau assure seule la charge des dépenses engagées par le mandataire, via des avances de trésorerie versées régulièrement au mandataire, dans des conditions définies à l'article 15 du mandat.

Un solde final viendra ajuster le financement de la commune au montant effectivement payé par le mandataire suite à la présentation des DGD.

Au moment de la demande de paiement de la subvention, le bénéficiaire et le mandataire devront présenter :

- les courriers de demandes d'avances transmis par le mandataire.
- un état récapitulatif signé par le comptable public des avances et du solde payés par la commune au mandataire (ces avances devront correspondre aux montants sollicités dans les courriers de demandes d'avances transmis par le mandataire) ; La somme des avances de trésorerie devra être supérieure ou égale aux dépenses acquittées par l'aménageur.
- un état récapitulatif des dépenses acquittées, signé par le commissaire aux comptes (à fournir par le mandataire) ; joindre les factures et état d'acomptes correspondants (via le portail e-synergie) ; ces dépenses acquittées devront correspondre aux montants des postes de dépenses des marchés de travaux et honoraires engagés.

Enfin, il est proposé de modifier la date de fin d'acquittement (initialement prévue au 31/12/2025) au 30/06/2026, à la demande du porteur (courrier du 22/05/2025), afin de solder complètement l'opération au niveau des levées de retenues de garanties.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | REGION | REGION | DEPARTE-MENT | REGION |
|---------------|-----------------------|-----------------------|--|--|--|----------------|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds euro-péen de déve-loppe-ment ré-gional | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon | Saône-et-Loire | Bourgogne-Franche-Comté, chef-lieu Dijon |
| Engagement | | | | 23/08/2023 | 30/05/2022 | 08/03/2021 | 23/11/2023 |
| Montant | 316 840,66 € | 1 137 774,09 € | 561 150,78 € | 206 894,69 € | 13 203,97 € | 85 398,43 € | 142 617,86 € |
| Taux | 21,78 % | 78,22 % | 38,58 % | 14,22 % | 0,91 % | 5,87 % | 9,80 % |
| Coût éligible | 1 454 614,75 € | | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---|--------------------------|
| Poste de dépense | | | |
| travaux - études | | 010- Dépenses d'Investissement matériel et immatériel | 5 223 946,45 € |
| Investissement de référence en déduction (solution classique) | | 240- Autres dépenses (à spécifier) | -3 769 331,70 € |
| | | Total dépenses | 1 454 614,75 € HT |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| FED_RCR26 - Consommation d'énergie primaire annuelle (logements, bâtiments publics, entreprises, autres) | Résultat | MWh par an en énergie primaire | 11 747,00 |
| FED_RCO19 - Bâtiments publics bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique | Réalisation | m ² | |
| FED_RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre | Résultat | Tonnes de CO2eq / an | 1 078,70 |



FSE +

Programmation initiale : avis favorable

- Priorité 4 : synthèse p145
 - CCI de la Nièvre p147
 - Conseil Régional p151 (4 opérations)



Programme Bourgogne-Franche-Comté et Massif du Jura
FEDER-FSE+ 2021-2027

Priorité 4 : "Développer l'orientation et l'offre de formation régionale"

Programmation initiale

| Priorité | Objectif spécifique | Type d'action | N° du projet | Libellé du projet | Bénéficiaire | Coût total | FSE+ | Taux FSE+ | Etat | Région | Département | Autres publics | Privé | Régime d'aide |
|--------------------------------------|---------------------|---------------|--------------|---|------------------|-----------------------|-----------------------|-----------|------|--------|-------------|----------------|---------------------|---------------------------|
| 4 | 4.5 | 2 | BFC007630 | ORIENTATION 2024 Rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise et soutenir l'orientation tout au long de la vie | CCI DE LA NIEVRE | 62 862,90 € | 37 717,74 € | 60,00 % | | | | | 25 145,16 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| | | | | Sous-total | 1 | 62 862,90 € | 37 717,74 € | | - | - | - | - | 25 145,16 | |
| 4 | 4.7 | 1 | BFC007682 | Programme 24 :4 Programme Qualifiant | Région BFC | 575 479,40 € | 345 287,64 € | 60,00 % | | | | | 230 191,76 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| 4 | 4.7 | 1 | BFC007683 | Programme 24 :5 Programme Qualifiant | Région BFC | 1 157 540,80 € | 694 524,48 € | 60,00 % | | | | | 463 016,32 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| 4 | 4.7 | 1 | BFC007684 | Programme 24 : 6 Programme Qualifiant | Région BFC | 473 913,70 € | 284 348,22 € | 60,00 % | | | | | 189 565,48 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| 4 | 4.7 | 1 | BFC007695 | Programme 24 :16 Programme Qualifiant | Région BFC | 1 731 065,44 € | 1 038 639,26 € | 60,00 % | | | | | 692 426,18 € | Auc - Aucun régime d'aide |
| | | | | Sous-total | 4 | 3 937 999,34 € | 2 362 799,60 € | | - | - | - | - | 1 575 199,74 | |
| Nombre de projets présentés : | | 5 | | | TOTAL | 4 000 862,24 | 2 400 517,34 € | | - | - | - | - | 1 600 344,90 | |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC007630 - ORIENTATION 2024 - Rapprocher les jeunes du monde de l'entreprise et soutenir l'orientation tout au long de la vie |
| Porteur de projet | 18580003400018 CCI DE LA NIEVRE |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale |
| Type d'action | PR4-ESO4.5-TA2 - Orientation : information/promotion sur les métiers et les formations qui conduisent à ces métiers |
| Eligibilité temporelle | du 01/10/2023 au 30/04/2025 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/10/2023 au 31/12/2024 |
| Coût total éligible | 62 862,90 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 37 717,74 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

La CCI de la Nièvre s'est engagée depuis plusieurs années à développer des actions en matière d'orientation professionnelle à destination des jeunes afin de rapprocher l'école du monde de l'entreprise. En effet, devant la multitude de formations proposées, le choix de l'orientation est souvent difficile et source de stress pour les jeunes et leurs familles. Initié par les CCI il y a plusieurs années, le concept de la Nuit de l'orientation permet une orientation extrascolaire alliant rencontres avec des entreprises, des professionnels, des conseillers d'orientation et des conseillers CCI. Ce temps fort est complété par des actions déclinées tout au long de l'année dans le même esprit : faire découvrir le monde de l'entreprise aux jeunes (mini-stages, cellule d'accompagnement individuel « passerelle entreprise », ateliers...) et sensibiliser les entreprises à leur accueil et à une meilleure promotion de leurs métiers en travaillant leur marque employeur pour attirer les bons profils.

En 2024, afin de soutenir l'orientation tout au long de la vie, la CCI a souhaité organiser, comme en 2023, des actions à destination d'un public d'adultes, de demandeurs d'emploi ou de salariés en reconversion afin de les aider à s'orienter vers des filières ou des métiers en tension sur le territoire.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur :

L'opération est éligible à l'objectif 4 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027.

La CCI de la Nièvre s'est engagée depuis plusieurs années à développer des actions en matière d'orientation professionnelle à destination des jeunes afin de rapprocher l'école du monde de l'entreprise. En effet, devant la multitude de formations proposées, le choix de l'orientation est souvent difficile et source de stress pour les jeunes et leurs familles. Initié par les CCI il y a plusieurs années, le concept de la Nuit de l'orientation permet une orientation extrascolaire alliant rencontres avec des entreprises, des professionnels, des conseillers d'orientation et des conseillers CCI.

Ce temps fort est complété par des actions déclinées tout au long de l'année dans le même esprit : faire découvrir le monde de l'entreprise aux jeunes (mini-stages, cellule d'accompagnement individuel « passerelle entreprise », ate-

liers...) et sensibiliser les entreprises à leur accueil et à une meilleure promotion de leurs métiers en travaillant leur marque employeur pour attirer les bons profils.

En 2024, afin de soutenir l'orientation tout au long de la vie, la CCI a souhaité organiser, comme en 2023, des actions à destination d'un public d'adultes, de demandeurs d'emploi ou de salariés en reconversion afin de les aider à s'orienter vers des filières ou des métiers en tension sur le territoire.

Ainsi, l'amélioration de la connaissance des métiers, des secteurs professionnels et des formations offrira la possibilité aux jeunes de faire un choix éclairé pour une orientation choisie.

Cette opération répond donc pleinement aux objectifs du programme 2021-2027 et à la fiche action orientation. L'éligibilité temporelle est bien respectée car le dossier a été déposé en date du 11/09/2024 et l'opération se termine le 31/12/2024.

L'éligibilité géographique est également bien respectée car l'opération est bien située dans la zone couverte par le programme à savoir dans le département de la Nièvre qui se trouve dans la région Bourgogne Franche-Comté.

Eléments financiers :

- assiette FSE+ : 62 862,90 €
- taux d'intervention : 60,00 %
- FSE+ : 37 717,74 €
- pas de cofinanceurs
- total aide publique : 37 717,74 €
- autofinancement : 25 145,16 €
- total éligible au FSE+ : 62 862,90 €

Compte tenu de ces éléments et de l'éligibilité de l'opération, il est proposé d'apporter une aide FSE de 37 717,74 €, représentant un taux de 60,00 % d'une assiette éligible s'élevant à 62 862,90 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Oui

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|---------------|--------------|--------------|-------------------------|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds social européen + | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 25 145,16 € | 37 717,74 € | 37 717,74 € | | | | |
| Taux | 40,00 % | 60,00 % | 60,00 % | | | | |
| Coût éligible | 62 862,90 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---|-----------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Dépenses directes de personnel | 050- Frais de personnel directs | 44 902,07 € |
| forfait de 40% sur dépenses directes de personnel | 130- Coûts éligibles restants - taux forfaitaire max de 40 % des frais de personnel directs | 17 960,83 € |
| Total dépenses | | 62 862,90 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|--------------------------------|-----------------------|
| IS03 - Nombre d'actions d'information en matière d'orientation réalisées | Réalisation | Nombre d'actions d'information | 15,00 |
| IS04 - Nombre de professionnels de l'orientation formés | Réalisation | Nombre de professionnels | 40,00 |
| ISR03 - Nombre de personnes ayant bénéficié des actions d'information en matière d'orientation | Résultat | Nombre de personnes | 1 200,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC007682 - Programme 24 :4 Programme Qualifiant |
| Porteur de projet | 20005372600010 Région Bourgogne Franche-Comté |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale |
| Type d'action | PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région) |
| Eligibilité temporelle | Du 01/01/2024 au 30/04/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | Du 01/01/2024 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 575 479,40 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 345 287,64 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans le secteur tertiaire (principalement commerce et hôtellerie-restauration) au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans le secteur tertiaire (principalement commerce et hôtellerie-restauration), sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2024, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur.

Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant.

L'assiette de dépenses éligibles s'élève à 575 479,40 €. Le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 %, le montant de la subvention est de 345 287,64 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 230 191,76 €.

Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | | | |
|----------------------|---------------------|--------------|--|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | | | | |
| Engagement | | | | | | |
| Montant | 230 191,76 € | 345 287,64 € | | | | |
| Taux | 40,00 % | 60,00 % | | | | |
| Coût éligible | 575 479,40 € | | | | | |

| DEPENSES | | | |
|---|---------------------------------------|-----------------------|-------------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant | |
| Programme 24 : 4 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 50 568,00 € | |
| Programme 24 : 4 Programme Qualifiant Haute-Saône 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 94 006,60 € | |
| Programme 24 : 4 Programme Qualifiant Jura 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 40 185,60 € | |
| Programme 24 : 4 Programme Qualifiant Nièvre 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 88 742,00 € | |
| Programme 24 : 4 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 194 772,20 € | |
| Programme 24 : 4 Programme Qualifiant Yonne 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 107 205,00 € | |
| | | Total dépenses | 575 479,40 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|-----------------|-----------------------|
| FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | Résultat | Participant | 66,00 |
| FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans | Réalisation | Participant | 2,00 |
| FSE_EECO01 - Nombre total de participants | Réalisation | Participant | 122,00 |
| FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans | Réalisation | Participant | 59,00 |
| FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2) | Réalisation | Participant | 20,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC007683 - Programme 24 :5 Programme Qualifiant |
| Porteur de projet | 20005372600010 Région Bourgogne Franche-Comté |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale |
| Type d'action | PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région) |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2024 au 30/04/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2024 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 1 157 540,80 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 694 524,48 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans des secteurs variés au sein des départements de Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : L'opération est éligible à l'objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027. En effet, elle concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE 4, notamment dans le secteur tertiaire (principalement dans l'informatique et les fonctions transverses de l'entreprise) au titre de l'année 2024, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comte et sous la forme de prestations à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est de permettre aux bénéficiaires de s'insérer durablement et de favoriser leur employabilité sur le marché de l'emploi régional. L'opération favorise ainsi l'évolution des compétences des bénéficiaires.

En tant que collectivité territoriale, le porteur est soumis à la règlementation de la commande publique et a passé des marchés publics selon la procédure adaptée, sous forme d'accords-cadre à bons de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur.

Le plan de financement est le suivant :

- l'assiette éligible s'élève à 1 157 540,80 € ;
- le taux maximal d'aide FSE+ étant de 60%, le montant de la subvention est de 694 524,48 € ;
- la part d'autofinancement est de 40%, correspondant à 463 016,32 €.

Compte tenu des éléments transmis par le porteur, de l'intérêt de l'opération et de son adéquation aux objectifs du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027, l'instruction a conclu à un avis favorable. Il est ainsi proposé une aide FSE+ de 694 524,48 € représentant 60% d'une assiette de dépenses éligibles fixée à 1 157 540,80 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|---------------|----------------|--------------|-------------------------|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds social européen + | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 463 016,32 € | 694 524,48 € | 694 524,48 € | | | | |
| Taux | 40,00 % | 60,00 % | 60,00 % | | | | |
| Coût éligible | 1 157 540,80 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|--|---------------------------------------|---------------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Programme 24 :5 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 43 624,00 € |
| Programme 24 :5 Programme Qualifiant Doubs 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 203 040,00 € |
| Programme 24 :5 Programme Qualifiant Haute-Saône 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 323 496,60 € |
| Programme 24 :5 Programme Qualifiant Nord-Franche-Comté 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 341 935,00 € |
| Programme 24 :5 Programme Qualifiant REGION 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 60 984,00 € |
| Programme 24 :5 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 123 656,40 € |
| Programme 24 :5 Programme Qualifiant Yonne 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 60 804,80 € |
| Total dépenses | | 1 157 540,80 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|-----------------|-----------------------|
| FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2) | Réalisation | Participant | 28,00 |
| FSE_EECO01 - Nombre total de participants | Réalisation | Participant | 174,00 |
| FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | Résultat | Participant | 94,00 |
| FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans | Réalisation | Participant | 83,00 |
| FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans | Réalisation | Participant | 3,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|--|---|
| Projet | BFC007684 - Programme 24 : 6 Programme Qualifiant |
| Porteur de projet | 20005372600010 Région Bourgogne Franche-Comté |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale |
| Type d'action | PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région) |
| Eligibilité temporelle | Du 01/01/2024 au 30/04/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | Du 01/01/2024 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 473 913,70 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 284 348,22 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi dans les secteurs agricoles, de la manutention et de la sécurité sur l'ensemble du territoire de la région Bourgogne Franche Comté. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelles qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : L'opération est éligible à l'Objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021/2027.

L'opération concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes dans les secteurs agricoles, de la manutention et de la sécurité, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté au titre de l'année 2024, d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE IV, à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est d'augmenter et de faciliter leur employabilité sur le marché de l'emploi régional.

Soumis aux règles de la commande publique, le porteur a passé un marché public selon la procédure adaptée, sous forme d'accord-cadre à bon de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur.

Les pièces du marché font clairement référence au financement du FSE et aux obligations afférentes pour les attributaires. Elles sont versées au dossier.

Le plan de financement est le suivant.

L'assiette de dépenses éligibles s'élève à 473 913,70 €. Le taux d'intervention maximum du FSE+ étant de 60 %, le montant de la subvention est de 284 348,22 €. La part d'autofinancement s'élève donc à 189 565,48 €.

Au regard des éléments fournis par le porteur et de l'adéquation de l'opération aux objectifs du programme FEDER-FSE+ 2021/2027, il est proposé un avis favorable.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | | | | |
|----------------------|---------------------|--------------|--|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | | | | |
| Engagement | | | | | | |
| Montant | 189 565,48 € | 284 348,22 € | | | | |
| Taux | 40,00 % | 60,00 % | | | | |
| Coût éligible | 473 913,70 € | | | | | |

| DEPENSES | | Catégorie de dépense | Montant |
|---|--|---------------------------------------|-------------------------|
| Poste de dépense | | | |
| Programme 24 : 6 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024 | | 140- Dépenses de prestations externes | 121 898,70 € |
| Programme 24 :6 Programme Qualifiant Doubs 2024 | | 140- Dépenses de prestations externes | 33 230,40 € |
| Programme 24 :6 Programme Qualifiant Haute-Saône 2024 | | 140- Dépenses de prestations externes | 28 268,80 € |
| Programme 24 : 6 Programme Qualifiant Jura 2024 | | 140- Dépenses de prestations externes | 60 752,00 € |
| Programme 24 : 6 Programme Qualifiant Nord-Franche-Comté 2024 | | 140- Dépenses de prestations externes | 44 352,00 € |
| Programme 24 : 6 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024 | | 140- Dépenses de prestations externes | 81 740,40 € |
| Programme 24 : 6 Programme Qualifiant Yonne 2024 | | 140- Dépenses de prestations externes | 103 671,40 € |
| | | Total dépenses | 473 913,70 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|-----------------|-----------------------|
| FSE_EECO01 - Nombre total de participants | Réalisation | Participant | 116,00 |
| FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans | Réalisation | Participant | 2,00 |
| FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans | Réalisation | Participant | 56,00 |
| FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2) | Réalisation | Participant | 19,00 |
| FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | Résultat | Participant | 63,00 |

FICHE PROJET 2021-2027

| | |
|---|---|
| Projet | BFC007695 - Programme 24 :16 Programme Qualifiant |
| Porteur de projet | 20005372600010 Région Bourgogne Franche-Comté |
| Programme | Programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche-Comté et Massif du Jura 2021-2027 |
| Priorité | PR4 - Développer l'orientation et l'offre de formation régionale |
| Type d'action | PR4-ESO4.7-TA1 - Actions de formation qualifiante (marchés gérés par la Région) |
| Eligibilité temporelle | du 01/01/2024 au 30/04/2026 |
| Calendrier prévisionnel de réalisation de l'opération | du 01/01/2024 au 31/12/2025 |
| Coût total éligible | 1 731 065,44 € TTC |
| Montant de l'aide UE | 1 038 639,26 € |
| Date comité de programmation | 03/07/2025 |
| Date décision Présidente | 03/07/2025 |

Résumé du projet

Le projet porte sur la qualification des demandeurs d'emploi. Ces formations s'inscrivent dans le cadre plus global du programme régional de formations professionnelle qualifiantes.

Avis du service instructeur : Favorable

Motivation de l'instructeur : Motivation : Motivation : L'opération est éligible à l'objectif 4.7 du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027. En effet, elle concerne la réalisation d'actions de formations qualifiantes d'un niveau inférieur ou égal au niveau CITE 4 dans les secteurs primaire, secondaire et tertiaire, (notamment dans le domaine de la mécanique générale et de précision et de l'aménagement paysager) au titre de l'année 2024, sur le territoire de Bourgogne-Franche-Comté et sous la forme de prestations à destination des demandeurs d'emploi. L'objectif de ces formations est de permettre aux bénéficiaires de s'insérer durablement et de favoriser leur employabilité sur le marché de l'emploi régional. L'opération favorise ainsi l'évolution des compétences des bénéficiaires.

En tant que collectivité territoriale, le porteur est soumis à la réglementation de la commande publique et a passé des marchés publics selon la procédure adaptée, sous forme d'accords-cadre à bons de commande. La passation du marché est jugée conforme par le service instructeur.

Le plan de financement est le suivant :

- l'assiette éligible s'élève à 1 731 065,44 € ;
- le taux maximal d'aide FSE+ étant de 60%, le montant de la subvention est de 1 038 639,26€ ;
- la part d'autofinancement est de 40%, correspondant à 692 426,18 €.

Compte tenu des éléments transmis par le porteur, de l'intérêt de l'opération et de son adéquation aux objectifs du programme FEDER-FSE+ Bourgogne Franche Comté et Massif du Jura 2021-2027, l'instruction a conclu à un avis favorable. Il est ainsi proposé une aide FSE+ de 1 038 639,26 € représentant 60% d'une assiette de dépenses éligibles fixée à 1 731 065,44 €.

PLAN DE FINANCEMENT

Avance à verser pour le fonds européen : Non

| RESSOURCES | | | UNION EU-ROPEENNE | | | | |
|---------------|----------------|----------------|-------------------------|---|--|--|--|
| Financeur | BENEFICIAIRE | COFINANCEURS | Fonds social européen + | E | | | |
| Engagement | | | | | | | |
| Montant | 692 426,18 € | 1 038 639,26 € | 1 038 639,26 € | | | | |
| Taux | 40,00 % | 60,00 % | 60,00 % | | | | |
| Coût éligible | 1 731 065,44 € | | | | | | |

| DEPENSES | | |
|---|---------------------------------------|--------------------|
| Poste de dépense | Catégorie de dépense | Montant |
| Programme 24 :16 Programme Qualifiant Côte d'Or 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 111 451,20 € |
| Programme 24 :16 Programme Qualifiant Doubs 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 518 039,12 € |
| Programme 24 :16 Programme Qualifiant Jura 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 73 632,72 € |
| Programme 24 :16 Programme Qualifiant Nievre 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 216 221,60 € |
| Programme 24 :16 Programme Qualifiant Nord-Franche-Comté 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 681 040,80 € |
| Programme 24 :16 Programme Qualifiant Saône-et-Loire 2024 | 140- Dépenses de prestations externes | 130 680,00 € |
| Total dépenses | | 1 731 065,44 € TTC |

INDICATEURS

| Dénomination | Type | Unité de mesure | Valeur prévisionnelle |
|--|-------------|-----------------|-----------------------|
| FSE_EECO01 - Nombre total de participants | Réalisation | Participant | 134,00 |
| FSE_EECO06 - Nombre d'enfants âgés de moins de 18 ans | Réalisation | Participant | 3,00 |
| FSE_EECR03 - Participants obtenant une qualification au terme de leur participation | Résultat | Participant | 72,00 |
| FSE_EECO09 - Titulaires d'un diplôme du premier cycle de l'enseignement secondaire ou inférieur (CITE 0 à 2) | Réalisation | Participant | 21,00 |
| FSE_EECO07 - Nombre de jeunes âgés de 18 à 29 ans | Réalisation | Participant | 64,00 |